

# **TEXTES ET PRESENTATIONS DES INTERVENTIONS**

## **Atelier par atelier**

## **ATELIER A**

### **ENJEUX ECONOMIQUES**

---

# Performance économique des exploitations biologiques et conventionnelles : Levier économique à la conversion

Jasmin **SAINTE-BEUVE**, D. **BOUGHERARA**, Laure **LATRUFFE**, INRA UMR 1302 SMART – [laure.latruffe@rennes.inra.fr](mailto:laure.latruffe@rennes.inra.fr)

## Résumé

Lors du Grenelle de l'Environnement l'Etat français a fixé des objectifs ambitieux en terme de surfaces converties à l'agriculture biologique (AB) : 20% de la surface agricole utile française convertie d'ici 2020. Pourtant, l'évolution actuelle des surfaces converties ne semble pas suffisante pour atteindre ce chiffre. La question des déterminants de la conversion à l'AB et des leviers susceptibles de favoriser les conversions se pose donc crucialement.

Si les leviers techniques et sociologiques sont relativement bien abordés dans la littérature, le levier économique a reçu moins d'attention. Les références économiques en AB sont en effet rares, notamment à un niveau national, et les préjugés sur la faible performance économique de l'AB perdurent. Pourtant, l'aspect économique n'est pas à négliger. En effet, la littérature existante sur les déterminants de conversion montre que cet aspect peut être un frein pour de nombreux agriculteurs qui considèrent l'AB comme non rentable (par exemple Fairweather 1999, Motte 2009) ou qui ont des résultats économiques satisfaisants en conventionnel (par exemple Pavie et al. 2002), mais elle peut également être une motivation pour d'autres agriculteurs qui considèrent la rentabilité en AB supérieure (par exemple McCarthy et al. 2007, Koesling et al. 2008). Ce dernier résultat est confirmé pour la France, par des entretiens semi-directifs que nous avons conduits en avril 2010 auprès de vingt référents professionnels et institutionnels en AB : selon les personnes interrogées, l'aspect économique est la première motivation à la conversion.

Ainsi, cet article se propose d'étudier ce levier, en produisant des références économiques sur l'AB. Pour cela nous avons réalisé une analyse comparative de la performance économique des exploitations biologiques et conventionnelles sur la base des données comptables individuelles en 2007 issues du RICA (réseau d'information comptable agricole) selon plusieurs indicateurs. Nos résultats mettent en évidence des résultats économiques équivalents à l'hectare entre les deux modes de production, mais une productivité du travail supérieure dans les exploitations conventionnelles. L'efficacité productive de ces deux groupes est également similaire en 2007. Ainsi, malgré la particularité de l'année 2007 avec des prix des productions pouvant expliquer les forts résultats économiques des exploitations conventionnelles, l'AB reste attrayante économiquement.

## 1. Introduction

Lors du Grenelle de l'Environnement l'Etat français a fixé des objectifs ambitieux en terme de surfaces converties à l'agriculture biologique (AB) : 20% de la surface agricole utile française convertie d'ici 2020. Pourtant, l'évolution actuelle des surfaces converties ne semble pas suffisante pour atteindre ce chiffre. La question des déterminants de la conversion à l'AB et des leviers susceptibles de favoriser les conversions se pose donc crucialement.

Si les leviers techniques et sociologiques sont relativement bien abordés dans la littérature, le levier économique a reçu moins d'attention. Les références économiques en AB sont en effet rares, notamment à un niveau national, et les préjugés sur la faible performance économique de l'AB perdurent. Pourtant, l'aspect économique n'est pas à négliger. En effet, la littérature existante sur les déterminants de conversion montre que cet aspect peut être un frein pour de nombreux agriculteurs qui considèrent l'AB comme non rentable (par exemple Fairweather 1999, Motte 2009) ou qui ont des résultats économiques satisfaisants en conventionnel (par exemple Pavie et al. 2002), mais elle peut également être une motivation pour d'autres agriculteurs qui considèrent la rentabilité en AB supérieure (par exemple McCarthy *et al.* 2007, Koesling *et al.* 2008).

Ainsi, cet article se propose d'étudier ce levier, en produisant des références économiques sur l'AB. Pour cela nous avons réalisé une analyse comparative de la performance économique des exploitations biologiques et conventionnelles sur la base des données comptables individuelles en 2007 issues du RICA (réseau d'information comptable agricole) selon plusieurs indicateurs. Une seule analyse, celle de Butault *et al.* (2010), a produit des références économiques sur les exploitations en AB au niveau national. La France semble en retard par rapport aux autres pays développés sur la disponibilité de références économiques comparant les exploitations biologiques et conventionnelles. Cette situation peut s'expliquer en partie par une volonté de la part du réseau historique de l'AB (FNAB) de ne pas induire chez les agriculteurs une motivation à la conversion principalement économique. Pourtant, cette motivation semble être aujourd'hui partagée par la majorité des agriculteurs intéressés par la conversion à l'AB.

La suite de cet article présente tout d’abord succinctement les résultats d’une enquête réalisée auprès de référents nationaux concernant les déterminants de conversion en France, afin d’identifier la place de la motivation économique. Les résultats de notre comparaison économique entre exploitations conventionnelles et exploitations biologiques sont ensuite présentés. La dernière partie conclut.

## 2. Déterminants de conversion selon des référents nationaux

Nous avons dans un premier temps mis en évidence les déterminants qui influencent les agriculteurs conventionnels à se convertir ou non à l’agriculture biologique, grâce à une revue de littérature. Puis, nous avons attribué sur la base d’une enquête réalisée auprès de 20 référents en agriculture biologique en France en avril 2010, une importance à chaque frein et à chaque motivation pour le contexte français actuel. De plus amples informations sur la méthodologie mise en œuvre pour cette enquête se trouvent dans Sainte-Beuve (2010).

Le tableau 1 présente les résultats de cette enquête. Le frein principal mis en évidence est d’ordre psychosociologique. Le frein technique apparaît également comme très important. Ces deux freins qui se détachent particulièrement, mettent en évidence le verrouillage actuel socio-technique et socio-professionnel. Quant aux autres freins, compte tenu de la taille de l’échantillon enquêté, la moyenne des scores est trop proche pour que la hiérarchisation soit significative. Au niveau des motivations, elles sont principalement d’ordre économique. Elles sont également liées à la volonté de préserver sa santé, et à la conviction que l’agriculture biologique est un choix judicieux à différents points de vue.

Tableau 1 : Freins et motivations actuels à la conversion à l’AB des agriculteurs en France d’après un échantillon de référents.


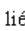
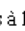
Catégorie des freins		Freins														Motivations					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6
Echantillon total	Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	1	2	3	4	5	6
	Moyenne	3,5	3,4	3,1	2,9	2,8	2,8	2,6	2,6	2,6	2,5	2,4	2,4	1,8	0,1	3,7	3,1	2,9	2,3	2,2	1,4

Notes :

Echantillon total: l’ensemble de l’échantillon comprend 16 personnes.

Moyenne : moyenne des scores attribués (un chiffre élevé indique une importance plus forte).

Classement : classement selon la moyenne.

Freins : liés à l’exploitant , liés à l’exploitation , exogènes 

## 3. Analyses comparatives des exploitations biologiques et conventionnelles en France

Compte tenu du peu de références nationales existantes en matière de résultats économiques des exploitations biologiques, nous avons réalisé une analyse comparative de la structure et de la performance économique des exploitations biologiques et conventionnelles sur la base des données comptables individuelles de 2007 issues du RICA (Réseau d’Information Comptable Agricole). Parmi les 7300 exploitations professionnelles échantillonnées, nous avons comparé de manière globale les 148 exploitations qui sont 100% biologiques et les 7104 exploitations qui sont 100% conventionnelles, ainsi que selon l’orientation technico-économique des exploitations.

### 3.1. Comparaison de la structure des exploitations

Le tableau 2 présente une comparaison de la structure des exploitations dans la base de données utilisée.

Du point de vue structurel, la part des exploitations biologiques localisées dans une zone défavorisée est significativement supérieure (+9% d'exploitations biologiques) par rapport à celles conventionnelles. La SAU (Surface Agricole Utile) par exploitation est supérieure de 21% dans les exploitations conventionnelles (tableau 2) sauf en viticulture. Les exploitations conventionnelles ont une part plus importante de leur assolement en céréales (+11,5%), alors que les exploitations biologiques cultivent une part plus importante de leur SAU en SFP (Surface Fourragère Principale) (+11%) et STH (Surface Toujours en Herbe) (+7,5%). Ces écarts ne peuvent pas s'expliquer par une présence plus importante d'élevage dans les exploitations biologiques. On retrouve un nombre d'UGB (Unité Gros Bétail) (+44% d'UGB) et un quota laitier (+28%) significativement supérieurs dans les exploitations conventionnelles. La SFP étant une part moins importante de la SAU dans les exploitations conventionnelles, le chargement est logiquement supérieur dans celles-ci (tableau 2).

L'indicateur du taux de présence d'un élevage dans les exploitations se rapporte au concept d'autonomie. Celle-ci peut être estimée en partie par l'importance de la production intraconsommée dans le total des consommations intermédiaires. Un ratio plus élevé indique une autonomie plus importante. Ainsi, l'autonomie des exploitations biologiques est supérieure de manière significative.

Le nombre d'associés exploitants est équivalent dans les exploitations biologiques et conventionnelles. En revanche, la main d'oeuvre salariée et le nombre total d'UTA (Unité de Travail Annuel) d'une exploitation biologique sont plus conséquents que dans une exploitation conventionnelle. La SAU par exploitation étant supérieure dans les exploitations conventionnelles, la main d'oeuvre des exploitations biologiques exploite globalement moins d'hectares. L'AB est gourmande en main d'oeuvre, en particulier à cause de la vente au détail plus fréquente sur les exploitations biologiques (vente au détail pratiquée dans 48% des exploitations biologiques contre 18% des exploitations conventionnelles).

Tableau 2 : Résultat de l'analyse structurelle des exploitations biologiques et conventionnelles du RICA 2007 : moyennes par exploitation et tests de comparaison.

	SAU (ha)	UGB	Quota laitier (L)	SAU / UGB (%)	SFP / UGB (ha)	Production intraconsommée / consommations intermédiaires (%)	UTA	SAU / UTA (ha)
Exploitations biologiques	76,4	98,6	233000	2,1	0,9	5,7	2,8	46,1
Exploitations conventionnelles	92,6	142,1	299000	3,3	0,7	3,1	2,4	54
Test statistique de différence significative entre les deux groupes	s (1%)	s (6%)	s (2%)	ns	s (0%)	s (0%)	s (8%)	s (3%)

Notes :

SAU : surface agricole utile ; ha : hectare ; UGB : unité gros bétail ; L : litre ; SFP : surface fourragère principale ; UTA : unité de travail annuel.

s : différence significative ; ns : différence non significative. Les cases sont colorées en vert dans le cas où le résultat est significativement supérieur pour les exploitations biologiques. Elles sont colorées en rouge dans le cas où le résultat est significativement supérieur pour les exploitations conventionnelles.

Source : RICA 2007.

### 3.2. Comparaison des performances économiques

La comparaison des performances économiques des exploitations de notre échantillon est présentée dans le tableau 3.

Tableau 3 : Résultats économiques des exploitations biologiques et conventionnelles du RICA 2007 : moyennes par exploitation et tests de comparaison.

	Produit brut total (PB)				Marge brute globale					Excédent brut d'exploitation (EBE)					Résultat courant avant impôt (RCAI)				
	K€/exploitation	K€/UTA	K€/UTANS	K€/ha	K€/exploitation	% du PB	K€/UTA	K€/UTANS	K€/ha	K€/exploitation	% du PB	K€/UTA	K€/UTANS	K€/ha	K€/exploitation	% du PB	K€/UTA	K€/UTANS	K€/ha
Exploitations biologiques	207	86	148	8,2	143	75	65	103	6,2	68	35	34	47	3,1	35	15	18	23	2,1
Exploitations conventionnelles	240	114	168	14	16				4	85	36	43	59	4,2	49	19	26	34	2,5
Test statistique de différence significative entre les deux groupes	s (7%)	s (0%)	ns	ns	s (5%)				ns	s (1%)	ns (0%)	s	ns	ns	s (1%)	ns (0%)	s	ns	ns

Tableau 2 :  
Résultat de l'analyse structurelle des exploitations biologiques et conventionnelles

Source : RICA 2007.

Notes : K€ : milliers d'euros ; UTA : unité de travail annuel ; UTANS : unité de travail annuel non salarié ; ha : hectare ; PB : produit brut total. s : différence significative ; ns : différence non significative. Les cases sont colorées en vert dans le cas où le résultat est significativement supérieur pour les exploitations biologiques. Elles sont colorées en rouge dans le cas où le résultat est significativement supérieur pour les exploitations conventionnelles.

Le produit brut total (PB) par exploitation apparaît comme significativement supérieur en moyenne dans les exploitations conventionnelles. Ramené à la SAU, il ne semble pas significativement différent selon le groupe (biologique ou conventionnel), alors que les surfaces fourragères sont plus importantes dans les exploitations biologiques. Dans le cas des exploitations biologiques en grandes cultures, le PB par hectare est supérieur de 125%. Ce PB ramené au nombre d'UTA est supérieur de 33% dans les exploitations conventionnelles par rapport aux exploitations biologiques. La productivité du travail est donc meilleure dans les exploitations conventionnelles.

Compte tenu d'un produit brut équivalent à l'hectare, d'un rendement inférieur au niveau de la plupart des productions végétales dans les exploitations biologiques (par exemple blé tendre : -35%), et d'un montant de subventions d'exploitation globalement équivalent à l'hectare, le prix contribue fortement à compenser le rendement inférieur (blé tendre : +19%).

La marge brute constitue une part plus importante du PB dans les exploitations biologiques (+5% par rapport à la part du PB dans les exploitations conventionnelles), ce qui traduit une utilisation d'intrants globale inférieure en AB et donc une efficacité supérieure de ces exploitations. L'AB, pourtant réputée pour demander un parc de matériel et une main d'œuvre conséquents, les charges de mécanisation et de personnel sont en moyenne équivalentes à l'hectare dans les exploitations biologiques et conventionnelles. L'EBE et le RCAI (respectivement Excédent Brut d'Exploitation et Résultat Courant Avant Impôt) par UTA sont supérieurs dans les exploitations conventionnelles de manière significative (tableau 3), ce qui traduit une productivité du travail plus importante. Ces indicateurs sont cependant équivalents à l'hectare et par UTANS (Unité de Travail Annuel Non Salarié) dans les deux groupes. Le revenu des agriculteurs biologiques et conventionnels est donc statistiquement équivalent. Au niveau de la santé financière des exploitations (taux d'endettement, annuités/EBE, capacité d'autofinancement), elle est globalement équivalente, hormis au niveau des exploitations biologiques spécialisées en grandes cultures ou en viticulture. Ces dernières ont un rapport annuités/EBE significativement plus élevé (respectivement +79% et +950%) que dans les exploitations conventionnelles de même orientation.

#### 4. Conclusion

La littérature internationale indique que la performance économique supérieure des agriculteurs biologiques peut être une motivation à se convertir. Ce résultat est confirmé pour la France, par des entretiens semi-directifs que nous avons conduits en avril 2010 auprès de vingt référents professionnels et institutionnels en AB : selon les personnes interrogées, l'aspect économique est la première motivation à la conversion.

Il est donc nécessaire de produire des références économiques sur la performance comparée des exploitations biologiques et conventionnelles, notamment en France où elles manquent au niveau national. Notre analyse sur la base du RICA de l'année 2007 met en évidence des résultats économiques équivalents à l'hectare entre les

deux modes de production, mais une productivité du travail supérieure dans les exploitations conventionnelles. L'efficacité productive de ces deux groupes est également similaire en 2007. Ainsi, malgré la particularité de l'année 2007 avec des prix des productions pouvant expliquer les forts résultats économiques des exploitations conventionnelles, l'AB reste attrayante économiquement.

De plus, il est important de noter que les exploitations biologiques ont donc la capacité de favoriser l'emploi agricole sur des exploitations de taille inférieure - ce qui induit une productivité du travail supérieure dans les exploitations conventionnelles, tout en ayant une rentabilité et une efficacité productive (EBE/PB) comparable aux exploitations conventionnelles.

Les résultats de cette étude admettent néanmoins quelques limites. La première réside dans la faible importance que représente encore l'AB en France en 2007. De plus, les données que nous avons utilisées pour la comparaison des performances ne peuvent intégrer la diversité des systèmes en place en AB. Néanmoins cette base de données est la seule base disponible annuellement en France sur les résultats technico-économiques des exploitations françaises extrapolables à toutes les exploitations professionnelles (65% des exploitations françaises exploitant 95% de la SAU en France).

## Références

- Butault, J. P., Dedryver, C. A., Gary, C., Guichard, L., Jacquet, F., Meynard, J. M., Nicot, P., Pitrat, M., Reau, R., Sauphanor, B., Savini, I. et Volay, T. (2010). *Ecophyto R&D. Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ?* Synthèse du rapport d'étude. Institut National de la Recherche Agronomique. 90 p.
- Fairweather, J. R. (1999). *Understanding how farmers choose between organic and conventional production: Results from New Zealand and policy implications*. Agriculture and Human Values, 16: 51-63.
- Koesling, M., Flaten, O. et Lien, G. (2008). *Factors influencing the conversion to organic farming in Norway*. International Journal of Agricultural Resources, Governance and Ecology, 7(1/2): 78-95.
- Motte, L. (2009). *Freins et leviers à la conversion en agriculture biologique en élevage laitier, cas du Pays d'Othe icaunais (89)*. Mémoire de fin d'études réalisé dans le cadre de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture. Institut Supérieur d'Agriculture et Service d'Ecodéveloppement Agricole et Rural de Bourgogne. 77 p.
- Pavie, J., Dockes, A.-C., Echevarria, L., Laithier, C., Reuillon, J.-L. et Vaucoret, M. (2002). *Etude des freins à la conversion à l'agriculture biologique des exploitations laitières bovines*. Institut de l'Elevage. 62 p.
- McCarthy, M., Reilly, S. O., O'Sullivan, A. et Guerin, P. (2007). *An investigation into the determinants of commitment to organic farming in Ireland*. 16ème Congrès International de "Farm Management", University College Cork, Cork, Irlande. 15-20 juin.
- Sainte-Beuve, J. (2010). *Etude des Déterminants de Conversion à l'Agriculture Biologique et Production de Références Economiques*. Mémoire de fin d'études ESA-ISA.

# Performance économique des exploitations biologiques et conventionnelles :

## Levier économique à la conversion

**Jasmin Sainte-Beuve, Douadia Bougherara, Laure Latruffe**

*INRA, UMR SMART, Rennes*

Colloque SFER/RMT DévAB/Laboratoire Cultures et sociétés en Europe  
« Les transversalités de l'agriculture biologique »  
Strasbourg (Université Marc Bloch), 23-24 juin 2011

### ➤ **Contexte**

- Grenelle de l'Environnement : des objectifs ambitieux
- Des références économiques rares au niveau national

### ➤ **Plan**

1. Déterminants de conversion selon des référents nationaux
2. Production de références économiques : étude de la performance économique des exploitations biologiques en France en 2007



# 1. Déterminants de conversion selon des référents nationaux

3

## Méthodologie

### 1. Revue de littérature dans le monde

- Littérature académique
- Littérature grise française
  - ➔ Mise en évidence des déterminants de conversion

### 2. Enquête auprès de référents en AB en France

- Echelle d'intervention nationale ou régionale

Entité représentée	Nature de l'entité	Nombre d'enquêtés
Agrocampus Ouest, INRA, MAAP, DRAAF	Institution ( <i>groupe IN</i> )	7
Agence Bio, FNAB, ITAB, GRAB, interprofession AB, GAB	Organisation professionnelle spécialisée AB ( <i>groupe OPAB</i> )	7
APCA, FNSEA, Institut de l'élevage, Chambre d'Agriculture, coopérative	Organisation professionnelle non spécialisée ( <i>groupe OPNS</i> )	6

- ➔ Hiérarchisation de l'importance des déterminants de conversion à l'agriculture biologique actuels en France

4

## Déterminants identifiés dans le monde par la littérature

### Déterminants exogènes

- Filière, marché
- Localisation
- Soutiens

### Déterminants liés à l'exploitation

- Techniques
- Economiques
- Structurels

### Déterminants liés à l'exploitant

- Psycho-sociologiques
- Valeurs, convictions, objectifs
- Connaissances, formation

6

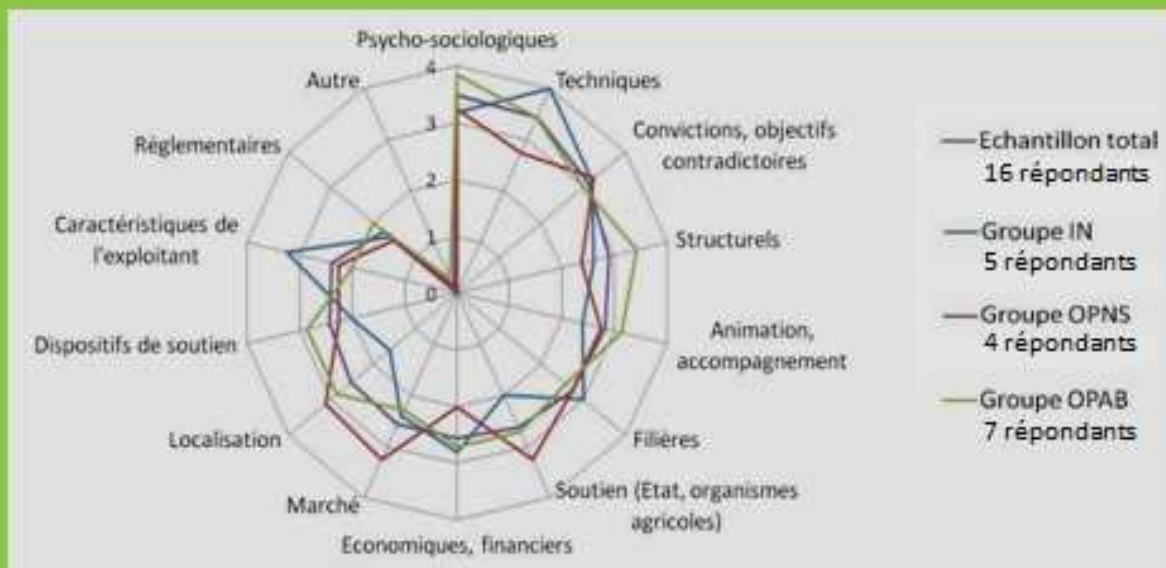
## Perception des freins à la conversion par les référents enquêtés (1/2)

Score moyen attribué par l'ensemble de l'échantillon (16 répondants) à l'importance des freins à la conversion et classement selon le score moyen

Frein	Classement	Score
Psycho-sociologiques	1	3,50
Techniques	2	3,44
Convictions, objectifs contradictoires	3	3,13
Structurels	4	2,91
...		
Caractéristiques de l'exploitant	12	2,40
Règlementaires	13	1,75

6

## Perception des freins à la conversion par les référents enquêtés (2/2)



7

## Perception des motivations à la conversion par les référents enquêtés

Score moyen attribué par l'ensemble de l'échantillon (17 répondants) à l'importance des motivations à la conversion et classement selon le score moyen

Motivation	Classement	Score
Economique	1	3,65
Santé	2	3,12
Convictions, idéologique	3	2,94
Technique	4	2,29
Challenge	5	2,18
Autre	6	1,35

8

## 2. Production de références économiques : étude de la performance économique des exploitations biologiques en France en 2007

9

### Méthodologie

- **Données comptables individuelles** : Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) – en 2007
- **Comparaison** entre 148 exploitations totalement biologiques et 7104 exploitations totalement conventionnelles
  - ➔ Analyse comparative de la structure
  - ➔ Calcul d'indicateurs de performance économique et comparaison des exploitations

10

## Comparaison structurelle des exploitations biologiques et conventionnelles

Analyse sur le RICA de 2007 (ensemble de l'échantillon)

Indicateur (moyennes)	Exploitations biologiques (N=148)	Exploitations conventionnelles (N=7104)	Test de comparaison des moyennes (significativité du t-test)	Conventionnel par rapport au biologique
SAU (ha) / exploitation	76,4	92,6	1%	+21%
UGB / exploitation	98,6	142,1	6%	+44%
Main d'œuvre (UTA) / exploitation	2,8	2,4	8%	-14%

- **Taille plus importante des exploitations conventionnelles**
- **Main d'œuvre plus importante dans les exploitations bio. (+17%)**

11

## Comparaison des résultats économiques des exploitations biologiques et conventionnelles (1/2)

Analyse sur le RICA de 2007 (ensemble de l'échantillon)

Indicateur (moyennes) En milliers d'€ / <b>ha de SAU</b>	Exploitations biologiques (N=148)	Exploitations conventionnelles (N=7104)	Test de comparaison des moyennes (significativité du t-test)
Produit brut total	8,2	14	non significatif
dont subventions d'exploitation	0,37	0,38	non significatif
Marge brute globale	6,2	9,4	non significatif
Charges de mécanisation	1,1	1,4	non significatif
Charges de personnel	1,4	2,1	non significatif
EBE (excédent brut d'exploitation)	3,1	4,2	non significatif
RCAI (résultat courant avant impôt)	2,1	2,5	non significatif

- **Résultats économiques équivalents en moyenne à l'hectare**
- **Deux exceptions :**
  - supériorité des exploitations biologiques dans l'orientation grandes cultures
  - supériorité des exploitations conventionnelles dans l'orientation viticole

12

## Comparaison des résultats économiques des exploitations biologiques et conventionnelles (2/2)

Analyse sur le RICA de 2007 (ensemble de l'échantillon)

Indicateur (moyennes) En milliers d'€ / <b>UTA</b>	Exploitations biologiques (N=148)	Exploitations conventionnelles (N=7104)	Test de comparaison des moyennes (significativité du t-test)	Conventionnel par rapport au biologique
Produit brut total	86	114	0%	+33%
dont subventions d'exploitation	16	19	2%	+19%
Marge brute globale	65	79	0%	+22%
Charges de mécanisation	20	23	10%	+15%
Charges de personnel	3,9	3,6	non significatif	
EBE (excédent brut d'exploitation)	34	43	0%	+26%
RCAI (résultat courant avant impôt)	18	26	0%	+44%

- **Productivité du travail supérieure dans les exploitations convent.**
- **Efficacité productive équivalente** (bio. 35% ; conv. 36% ; t-test non significatif)
- **Résultats financiers globalement équivalents**

13

## Conclusion

### ○ Déterminants de conversion nombreux

- La motivation la plus importante semble **économique** selon les référents nationaux

### ○ Des résultats économiques contrastés

- Résultats à l'hectare : **équivalents** entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle
- RCAI (résultat courant avant impôt) par unité de main d'œuvre non salariée : **équivalent** entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle
- Résultats par unité de main d'œuvre : **plus faibles** en agriculture biologique

14

# Merci de votre attention

# Structuration des filières biologiques en grandes cultures en Ile-de-France et conversion à l'AB d'opérateurs conventionnels

---

Caroline PETIT, INRA UMR SAD-APT - caroline.petit@agroparistech.fr

## Résumé

Les réflexions récentes sur les problématiques environnementales, principalement soulevées lors du Grenelle Environnement de 2007, ont fait émerger des décisions politiques en faveur de l'agriculture biologique. Ces orientations interrogent le développement de la production nationale et plus particulièrement la structuration des filières biologiques. En effet, de nombreux problèmes se posent au niveau de l'organisation de ces filières. De plus, l'émergence récente de nouveaux acteurs dans ce secteur, notamment des opérateurs du secteur conventionnel, pouvant contribuer à une profonde modification des filières biologiques est aujourd'hui perçue comme un moyen de développer à plus large échelle la production biologique nationale.

La présente étude vise à approfondir la question des relations entre agriculteurs et opérateurs des filières en s'intéressant à la structuration des filières en grandes cultures biologiques en Île-de-France et à la « conversion » d'opérateurs conventionnels. A travers la caractérisation des modes de gestion des productions biologiques, une typologie d'opérateurs est proposée, se basant sur des leviers internes à leur structure, sur l'amont (contractualisation avec agriculteurs) et sur l'aval (marchés). Les résultats interrogent le développement futur de la production biologique sur le territoire francilien.

**Mots-clés :** filières biologiques, organismes stockeurs, typologie, conventionnalisation, Île-de-France.

## Abstract

### Structuring of organic cash crops supply chains in the Ile-de-France region and commitment of conventional crop collecting firms to organic farming

Recent thinking on environmental issues, mainly raised during the Grenelle of Environment 2007, have led to political decisions in favor of organic farming. This raises questions about the policy development of the national production and the structuring of organic food supply chains. Indeed, many problems arise in the organization of these sectors. In addition, the recent emergence of new stakeholders, coming from the conventional sector, which may contribute to a profound change in organic food supply chains, is now perceived as a means to develop larger scale organic production nationally.

The present study analyses the relations between farmers and supply chains actors, taking the case of the structuring of organic cash crop supply chains in the Ile-de-France region and the "commitment" of conventional actors to organic farming. Through the characterization of the management methods of organic crops, a typology of crop collecting firms is proposed, based on their internal structures, on the upstream (contracts with farmers) and downstream (markets). This raises questions about the future development of organic production in the region surrounding Paris.

**Keywords:** organic food supply chains, crop collecting firms, typology, conventionalization, Ile-de-France region.

## 1. Introduction

Malgré sa faible représentativité dans le paysage agricole national (l'AB ne représente que 2.46% de la SAU et 3.14% des exploitations agricoles françaises - Agence Bio, 2009), l'agriculture biologique bénéficie aujourd'hui d'un soutien sans précédent, à la fois de la part des instances publiques et des consommateurs. Cette tendance actuelle s'inscrit dans un contexte d'incitation aux changements de pratiques agricoles (notamment réduction de l'usage des produits phytosanitaires) et d'écologisation des politiques publiques (Deverre and Sainte Marie, 2008). Les objectifs du plan Barnier «Agriculture biologique – horizon 2012 » sont ambitieux, notamment le triplement des surfaces certifiées en agriculture biologique au niveau national, de 2% à 6 % de la SAU en 5 ans (jusqu'à 20% en 2020). Par ailleurs, le marché de la consommation de produits bio enregistre chaque année depuis dix ans une croissance moyenne annuelle de 10% (avec une accélération depuis 2006) (Agence Bio, 2009). Malgré ces données encourageantes pour le secteur, l'Agence Bio estime qu'en 2009, 38% des produits biologiques consommés en France sont introduits (provenant de pays de l'UE) ou importés (provenant de pays tiers). La production nationale n'est donc pas en mesure de satisfaire l'intégralité du marché.

Le secteur de la production biologique a enregistré des vagues de conversion depuis une quinzaine d'années, en relation notamment avec les incitations réglementaires (successivement CTE, CAD et MAE) : un doublement des surfaces entre 1997 et 2003 (Agence Bio, 2003), suivi d'une phase de stagnation des conversions entre 2004 et 2009, précédant une nouvelle phase d'augmentation forte des surfaces en conversion à partir de 2009 (Agence Bio, 2009). Ceci montre l'importance des mesures d'incitation financière sur l'accélération des

conversions. Cette augmentation de la production biologique au niveau national a vu l'apparition de nouveaux modèles bio, notamment dans des régions sans élevage où la bio était fort peu développée (David et al., 2004). En effet, depuis le milieu des années 1990, l'AB n'est plus seulement le fait d'exploitations de polyculture-élevage où les céréales sont associées à des cultures fourragères au sein de rotations longues (l'élevage permettant de valoriser les cultures à destination de l'alimentation animale et fournissant par ailleurs des matières organiques utiles pour la fertilisation des céréales). Des modèles d'exploitations biologiques sans élevage ont fait leur apparition, généralement caractérisées par des rotations plus courtes comportant des céréales mais aussi des protéagineux, des cultures de rente et dans une moindre proportion des légumineuses fourragères. Ces exploitations font face à des difficultés d'approvisionnement en matière organique ce qui induit l'achat d'intrants organiques souvent coûteux à l'extérieur (fientes de volailles, farines de plumes, vinasses de betteraves, etc.). C. David (2009) décrit ces systèmes de production comme des « systèmes en équilibre instable », caractéristiques d'un processus plus global d'intensification en agriculture biologique.

Cette tendance à l'intensification des modèles de production biologique fait l'objet depuis plusieurs années de débats au sein de la communauté scientifique à travers le concept de conventionnalisation (Darnhofer et al., 2010; Guthman, 2000). Initialement développée en économie (Buck et al., 1997), la conventionnalisation est caractérisée par la concentration de capital parmi un faible nombre de producteurs et intermédiaires mieux équipés pour travailler avec les distributeurs, l'érosion des principes de la bio, la généralisation d'intrants autorisés pour substituer aux intrants proscrits, une dépendance croissante des agriculteurs aux fournisseurs et distributeurs (Lamine and Bellon, 2009). Le phénomène est en lien avec les initiatives du secteur privé (*consumption-oriented*) et les incitations publiques pour augmenter les conversions (*production-oriented*).

Le processus de conventionnalisation est le plus souvent analysé à l'échelle de l'exploitation, c'est-à-dire à travers l'analyse des différents systèmes de production biologiques en place, mais plus rarement à l'échelle d'un système plus large comprenant les opérateurs économiques impactant les décisions des agriculteurs. En effet, la façon dont les agriculteurs constituent et mettent en oeuvre leurs systèmes techniques interfère de plus en plus avec des contraintes externes à l'exploitation y compris en conventionnel (exigences des filières, cahiers des charges, réglementations, etc.) (Wünsch, 2004). C. David (2009) montre l'impact des cours des productions sur le raisonnement agronomique de l'agriculteur, notamment sur le choix des cultures, sur les successions et les délais de retour. Deux tendances récentes dans les systèmes biologiques céréaliers sont décrites : (1) le choix privilégié des agriculteurs d'implanter des légumineuses à graines plutôt que des légumineuses fourragères en raison de niveaux de prix plus importants pour les premières, avec des conséquences sur la stabilité agronomique du système et l'incidence des bioagresseurs, (2) l'orientation des assolements sur des cultures à forte valeur ajoutée (céréales et plantes sarclées) qui occasionne des difficultés de gestion technique (incidence des bioagresseurs, fertilité des sols, atteinte des critères de qualité intrinsèque des productions, etc.). Selon ce même auteur, le processus de spécialisation observé en grandes cultures biologiques résulte de l'augmentation de la demande mais aussi des exigences de qualité et de traçabilité de l'aval.

De nouveaux opérateurs des filières dans le secteur de l'AB ont fait leur apparition depuis le début des années 2000 (David et al, 2004), bien que leur recension ne soit pas aisée. 190 organismes étaient identifiés en 2003, nombre qui a toutefois diminué de moitié en raison d'une importante restructuration du secteur de la collecte et de la transformation (David, 2009). L'émergence de nouveaux acteurs dans le secteur biologique, et notamment d'acteurs du conventionnel a permis également la distribution de produits biologiques hors des créneaux spécialisés bio. La structuration des filières biologiques est désignée comme un passage obligé pour le développement de ce mode de production et l'augmentation de la consommation de produits biologiques. Les impacts de ces évolutions en cours restent largement méconnus bien que certaines études aient analysé les variations des prix payés aux producteurs. A la fin des années 1990, on note une hausse des prix dans un contexte de forte demande et de faible disponibilité des productions bio (David et al, 2004). Au début des années 2000, l'augmentation des surfaces bio et le recours aux importations a engendré une fluctuation des prix. L'augmentation rapide de la production de certaines cultures (notamment maïs et féverole), même si elle représentait dans l'absolu des surfaces réduites, a également engendré la saturation de certains débouchés et une baisse importante des prix.

L'impact de la structuration des filières biologiques en termes de prix payés aux producteurs ne constitue qu'un aspect des interactions entre le fonctionnement des exploitations et les marchés. L'émergence d'opérateurs du secteur conventionnel a fait évoluer les critères de qualité des productions (propreté des lots, atteinte d'un



taux de protéine minimal<sup>1</sup>, mise en place de grilles de paiement différencié) et ainsi les termes de la relation entre producteur et collecteur. Mais ces changements étant récents et encore en cours, les connaissances sur ce sujet sont peu nombreuses.

La présente étude vise à approfondir cette question des relations entre agriculteurs et opérateurs des filières en s'intéressant à la structuration des filières en grandes cultures biologiques en Île-de-France et à la « conversion » d'opérateurs conventionnels. Ce travail de nature exploratoire cherche à caractériser les différents modes d'organisation des organismes stockeurs (OS) biologiques, mixtes et conventionnels au regard de la gestion des productions issues de l'agriculture biologique en (1) identifiant les OS intervenant sur le territoire francilien, (2) en cartographiant leur bassin de collecte et (3) et définissant une typologie d'OS en fonction de leur manière de gérer les productions biologiques, s'appuyant sur des leviers internes à leur structure, sur l'amont (contractualisation avec agriculteurs, techniques, etc.) et sur l'aval (marchés). Dans une première partie sera présentée la méthodologie employée ainsi que la région d'étude. Nous détaillerons les résultats dans une deuxième partie, suivis d'éléments de perspectives et conclusions.

## **2. Méthodologie**

Le présent travail s'inscrit dans une thèse d'agronomie - portant sur l'analyse des interactions entre système de production et système de commercialisation dans l'évolution des exploitations vers l'agriculture biologique. La phase d'enquêtes auprès des opérateurs a débuté en juillet 2010 et s'est poursuivie entre septembre 2010 et février 2011 à travers un projet d'étudiants à Agroparistech (Amet and Noreskal, 2011).

### **2.1. Méthodes et concepts**

Afin d'étudier les modes d'organisation des organismes stockeurs en grandes cultures en Île-de-France, des entretiens ont été réalisés auprès de responsables au sein de ces structures. Le concept de Système Local d'Approvisionnement<sup>2</sup>, représentant le fonctionnement de l'ensemble productif composé des agriculteurs et de la structure à laquelle ils livrent une production particulière et des instruments de gestion de la production au sein de cet espace (Le Bail, 2005) sera mobilisé dans ce travail.

### **2.2. Enquêtes d'opérateurs des filières et cartographie**

Une première phase a consisté à répertorier les organismes stockeurs (coopératives et négociants) intervenant en Île-de-France, c'est-à-dire ayant tout ou partie de leur bassin de collecte dans la région. Cette phase a pu être réalisée par des recherches sur Internet (site Coop de France) et à dire d'experts (contacts en chambres d'agriculture). Dans un deuxième temps, des entretiens ont été menés : d'une part avec différents acteurs ayant un rôle ou vision transversales sur le sujet (le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, un moulin de Seine-et-Marne) ; d'autre part avec des responsables des organismes stockeurs identifiés dans la première phase (11 opérateurs dont 10 coopératives et 1 négociant). Une coopérative n'a pas souhaité nous répondre ainsi que les responsables de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Picardie<sup>3</sup>. Un guide d'enquête a été élaboré, visant à récolter des informations sur : (1) les données générales de l'opérateur: date de création de l'OS, chiffre d'affaire, nombre d'agriculteurs, bassin de collecte, volumes collectés, etc., (2) la gestion des débouchés : nature, contrat, transformation, etc., (3) la gestion de l'amont : gestion conversion à l'AB, contraintes logistiques, semences, intrants et (4) les perspectives de développement du bio et les stratégies envisagées de l'OS. Les entretiens ont été réalisés lors de rencontres physiques ou d'échanges téléphoniques.

Suite à ces entretiens nous avons réalisé la cartographie des bassins de collecte de plusieurs d'entre eux à l'aide du logiciel Arc GIS 9.3, puis défini et caractérisé différents types d'OS en fonction de différents critères qui nous ont paru pertinents et qui seront détaillés dans la partie résultats. Le présent article vise à présenter les résultats typologiques de l'étude.

### **2.3. Région d'étude : l'Île-de-France**

L'agriculture francilienne est caractérisée par quelques grandes tendances. Le nombre d'exploitations franciliennes diminue (-2,9% entre 2000 et 2007) alors qu'on observe dans le même temps une progressive augmentation de la taille moyenne des exploitations (SAU moyenne des exploitations professionnelles : 131 ha contre 76 ha au niveau national - (AGRESTE, 2010). La spécialisation historique du bassin parisien dans les

---

<sup>1</sup> Le taux de protéine, un des indicateurs de la valeur technologique du blé, constitue le principal critère qualitatif de panification et tient une place importante dans les dispositifs de coordination entre agriculteurs et opérateurs. Abécassis J., Bergez J.E. (2009) Les filières céréalières, organisation et nouveaux défis. Ed. Quae, 184 pp.

<sup>2</sup> Le Système Local d'Approvisionnement est caractérisé par trois dimensions : l'espace technique (constitué des parcelles des agriculteurs, des systèmes de cultures mis en œuvre, déterminant les volumes de productions récoltés dans le bassin), l'espace décisionnel (stratégies des acteurs, règles de décision) et l'espace de négociation (objectifs de production de bassin d'approvisionnement et modalités de coordination entre acteurs).

<sup>3</sup> Plusieurs coopératives du Nord de la France se sont récemment constituées en réseau afin de structurer des filières biologiques au sein d'organismes du secteur conventionnel. Cette initiative est portée par la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Picardie – FRCA Picardie).

grandes cultures et la quasi absence d'élevage est une spécificité importante à prendre en compte pour réfléchir au développement de l'agriculture biologique en Île-de-France. La région présente une faible proportion d'AB (fin 2010, 1,2% de la SAU régionale et seulement 150 exploitations – 2.7% des EA de la région) et est classée 18ème sur les 22 régions de France métropolitaine en termes de SAU bio et avant dernière en termes de nombre d'exploitations (chiffres 2009 de l'Agence bio).

Les exploitations de grandes cultures biologiques franciliennes, même si elles présentent une plus grande diversité culturelle que les exploitations conventionnelles, ont souvent des successions à forte composante céréalière. Deux grands types de rotations bio sont pratiquées dans la région, les premières comportant de la luzerne, les autres non.

### **3. Résultats**

Tout d'abord, des éléments de résultats sur les caractéristiques générales des opérateurs enquêtés sont présentés, permettant notamment de distinguer les coopératives biologiques des coopératives conventionnelles. Puis, nous présenterons les différents types d'opérateurs identifiés au regard de la gestion des filières biologiques.

#### **3.1. Analyse des caractéristiques générales des opérateurs**

Les caractéristiques générales des opérateurs sont déclinées en termes de statut juridique, taille de l'entreprise, caractérisation de la collecte et gestion de la qualité du blé biologique.

Les différents opérateurs contactés ont des structures juridiques différentes qui renvoient à des politiques de contractualisations différentes. En ce qui concerne les coopératives (SCA), les agriculteurs livreurs peuvent être adhérents (sociétaires) de la coopérative ou, dans certains cas, tiers non adhérents. Les SCA doivent au minimum réaliser 80% de leurs opérations avec des sociétaires. En revanche, les SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) ont seulement l'obligation de réaliser 50% de leurs transactions avec leurs adhérents. Les négociants peuvent être des SA (Société Anonyme). Les agriculteurs ne sont pas sociétaires et sont simplement des clients fournisseurs de productions végétales ou acheteurs d'intrants.

Concernant la taille des entreprises, les opérateurs de l'étude sont diversifiés en termes de chiffres d'affaires et de volumes collectés. Les coopératives 100% bio ont des chiffres d'affaire largement inférieurs à ceux des coopératives conventionnelles de l'enquête. Bien que les opérateurs conventionnels aient des volumes de collecte et un nombre d'agriculteurs élevés, leur bassin de collecte reste relativement petit. Ce n'est pas le cas pour les coopératives agricoles biologiques qui collectent en moyenne 100 fois moins de tonnes pour des bassins de collecte 10 fois plus grands.

L'analyse de la caractérisation de la collecte montre que les volumes de blé représentent une part variable dans la collecte des opérateurs. Pour les structures conventionnelles, la part de blé tendre dans la collecte va de 32 à 70% contre 20 à 58% pour les coopératives biologiques. Selon les propos recueillis dans les entretiens, ces dernières collectent une plus grande diversité de cultures que les opérateurs conventionnels de l'enquête (exception faite d'une coopérative mixte conventionnel/biologique qui a les mêmes caractéristiques de répartition en bio et en conventionnel - les 3 cultures, maïs, blé et orge représentent plus de 80% de la collecte).

Concernant la gestion de la qualité du blé biologique, selon les enquêtes réalisées, les différents acteurs s'accordent à dire que les critères de qualités technologiques exigés du blé bio sont calqués sur le modèle conventionnel. Les transformateurs demandent un lot de blé répondant aux critères habituels de qualité : sain, taux d'humidité, taux d'impureté, force boulangère, taux de protéines, etc. En ce qui concerne le taux de protéines, les transformateurs exigent en général un blé de 11,5% minimum. Cependant, cette exigence peut être plus élevée ou plus basse (de 11 à 12,5%) pour des raisons de process selon que le transformateur secondaire est un industriel ou un artisan boulanger. Cette demande des transformateurs est répercutée par les moulins sur les collecteurs. La demande ne porte pas spécifiquement sur des variétés pures, les mélanges de blés étant généralement acceptés. Ces derniers doivent avoir des caractéristiques essentielles : une homogénéité en termes de taux de protéines (entre 11 et 12,5%), une proportion de différentes variétés connues. Afin de satisfaire ces critères, les OS conseillent aux agriculteurs des variétés très productives en protéines (Blés Panifiables Supérieurs). Les lots reçus par la coopérative sont rarement des variétés pures. En effet, les agriculteurs peuvent semer des mélanges directement aux champs (après consultation avec l'opérateur). Bien souvent, lorsque l'agriculteur sème des monovariétés, il les mélange au moment de les stocker sur sa ferme. De plus, l'OS ne valorise pas mieux des variétés pures car ce n'est pas la demande des meuniers. Afin de primer les agriculteurs livrant des blés à fort taux de protéines, les OS mettent en place des systèmes de rémunération de la qualité sous la forme de grilles de paiement différencié portant généralement

sur le taux de protéine (mais aussi parfois sur le taux de gluten). Le blé est déclassé en blé fourrager s'il est en dessous de 10,5% de taux de protéines, ce qui se traduit par une plus faible rémunération de l'agriculteur.

### 3.2. Typologie des organismes stockeurs

Six types d'opérateurs ont été définis en fonction de leur mode d'organisation pour la gestion des productions issues de l'agriculture biologique.

Les *coopératives 100% biologiques* ont été créées par et pour les agriculteurs biologiques, elles sont les acteurs historiques des filières bio. De par leur implication historique dans l'agriculture biologique, elles ont une structure interne bien adaptée aux spécificités de la production agricole biologique. Ces structures sont caractérisées par une politique de contractualisation forte (apport total et prix moyen de campagne), stockage de petite capacité avec de nombreuses cellules et stockage tampon chez l'agriculteur, la gestion de la commercialisation en interne avec des débouchés locaux, la fourniture d'intrants (notamment semences, plus rarement matières organiques).

Le type *filiale biologique d'un opérateur conventionnel* présente une stratégie originale de développement de l'activité biologique. Notre échantillon ne compte qu'un opérateur dans ce type, avec un statut SICA. C'est également une filiale d'une union de coopératives majeure en France. Nous pouvons supposer qu'il existe des liens étroits entre la filiale bio et la coopérative conventionnelle en ce qui concerne la gestion des membres qui ont une activité bio : cette dernière conserve une activité 100% conventionnelle et « plus performante » en orientant ses adhérents bio vers la filiale bio. L'activité biologique est internalisée à 100% par la filiale en ce qui concerne les aspects de collecte, stockage et commercialisation. Ces structures sont caractérisées par des formes de contractualisation variées, une orientation plus ou moins forte des assolements des agriculteurs en fonction des opportunités de marché, le stockage tampon, la commercialisation via des négoce bio en interne, la vente d'intrants (semences et engrais organiques).

Les *opérateurs mixtes* ont une activité de base conventionnelle. La décision de s'intéresser à l'activité bio est récente. Les coopératives sont en cours de mise en état des moyens de fonctionnement appartenant à la coopérative elle-même (ex : anciens silos remis aux normes et certifiés pour pouvoir accueillir des productions bio ou utilisation d'une cellule d'un silo conventionnel). Les modes de fonctionnement sont en cours d'élaboration mais on peut déjà noter que ces structures sont caractérisées par des formes de contractualisation variables (mais souvent basée sur l'apport total), une structure de stockage en interne et des liens avec des entreprises de transformation conventionnelles qui commencent également à s'intéresser au bio.

Le type *opérateurs mutualisant* concerne des coopératives qui veulent se lancer dans une activité bio mais qui n'ont pour l'instant pas d'outils internes certifiés dédiés au bio. Dans notre étude, cette catégorie désigne les opérateurs regroupés au sein du projet de la FRCA Picardie et de la FRCA Ile-de-France. Le projet étant en plein développement, les acteurs contactés ont été réticents à nous communiquer des informations. Le projet portera sur une mutualisation de moyen de stockage sur la base de silos en Picardie et dans la zone Est de l'Ile-de-France appartenant à différentes coopératives participant au projet.

Le type *opérateurs déléguant l'activité bio* concerne des coopératives avec une activité à 100% conventionnelle. L'activité bio n'a pas été développée pour différentes raisons (ex : peu de marges de manoeuvre au niveau du stockage) et la coopérative se décharge totalement de l'activité bio en la déléguant à une coopérative 100% bio par un échange de parts sociales. Les agriculteurs, qui restent adhérents à la coopérative d'origine peuvent toujours traiter avec celle-ci en cas de conversion partielle. Cependant, la collecte, le stockage, l'appui technique et la commercialisation des productions biologiques sont totalement pris en charge par la coopérative partenaire 100% bio.

Enfin, si l'on observe une préoccupation croissante des collecteurs pour le bio, certains ne se placent pas dans la perspective de lancer une activité bio. Le dernier type *opérateurs conventionnels sans filière biologique* réunit des coopératives ou négoce qui ont un comportement attentiste vis à vis du développement d'une activité bio. Aucune organisation interne ou externe n'est mise pour le moment en place pour accueillir une activité de collecte de productions issues de l'agriculture biologique.

## 4. Discussion et perspectives

Les opérateurs économiques conventionnels que nous avons étudiés se sont lancés dans la collecte de productions biologiques pour des raisons différentes, certains répondant à des demandes de leurs adhérents agriculteurs, d'autres investissant un marché en expansion. En dehors du positionnement des opérateurs vis-à-vis du marché biologique, qui balance souvent entre confiance dans le développement du bio et doute sur la capacité à évoluer au-delà du marché de niche, les aspects organisationnels apparaissent prépondérants. En effet, pour qu'un opérateur conventionnel structure une filière bio, il semble nécessaire qu'il présente une

bonne santé économique, des marges de manœuvre techniques (notamment en termes de capacités de silos) et un nombre minimal d'adhérents se convertissant en bio.

Les coopératives conventionnelles ont généralement structuré récemment des filières biologiques, en raison notamment de la forte dispersion des agriculteurs biologiques sur le territoire, ce qui ne correspondait pas à leur mode d'organisation. Jusqu'à récemment, seules les coopératives 100% bio étaient adaptées à ces contraintes. Or, les injonctions environnementales récentes, notamment sur la gestion de la qualité de l'eau (entre autres Directive-Cadre sur l'Eau et Captages Grenelle)<sup>4</sup>, visent à mettre en oeuvre des changements de pratiques agricoles pour limiter les pollutions diffuses d'origine agricole. L'agriculture biologique est une des rares solutions globales permettant d'atteindre ces objectifs et la diffusion de ce mode de production est souhaitée dans les zones à enjeu eau. La pression des institutions politiques sur l'agriculture et la qualité de l'eau se ressent plus ou moins fortement selon les territoires. Certains opérateurs que nous avons étudiés sont conscients de ces évolutions futures, ce qui pourrait constituer un argument en faveur de la structuration des filières biologiques.

Jusqu'à récemment les seuls opérateurs collectant des productions biologiques étaient des coopératives 100% bio depuis leur origine. Elles étaient peu nombreuses et ne se faisaient pas concurrence. Dans certains cas, les coopératives conventionnelles orientaient leurs adhérents en conversion vers ces coopératives spécialisées dans la collecte de productions biologiques. On observe aujourd'hui un phénomène de « conversion des collecteurs » qui, selon différents modes d'organisation, deviennent mixtes en développant une activité biologique. Ces opérateurs ont aujourd'hui des investissements à rentabiliser. La plupart d'entre eux disent ne pas souhaiter qu'un nombre trop important de leurs adhérents se convertissent. En revanche, ils souhaitent qu'un volume minimal de productions biologiques passe par leur silos afin de les rentabiliser, ceci implique donc de collecter les productions de leurs anciens adhérents qui avaient pris l'habitude de travailler avec un autre organisme stockeur après être passé au bio, voire d'attirer de nouveaux adhérents.

Par ailleurs, les bassins de collecte des coopératives bio sont très étendus et se superposent avec ceux de nombreux collecteurs conventionnels. Il en résulte donc que les opérateurs récemment (ou prochainement) entrés dans le marché du bio vont être en concurrence avec les coopératives historiquement bio. Certains acteurs craignent une plus forte compétitivité des coopératives mixtes, car leur activité bio s'appuie sur une plus grosse structure conventionnelle, elles pourraient donc profiter d'économies de charges de structure. Disposant de plus de moyens, elles pourraient se permettre d'aller démarcher des agriculteurs, de proposer un accompagnement plus suivi du fait de leur proximité, voire offrir de meilleurs prix aux producteurs. Les coopératives biologiques historiques sont situées hors Ile-de-France. Pour celle-ci, le volume de collecte réalisé en Ile-de-France est peu important comparé à la totalité de la collecte. On peut supposer que les enjeux concernant l'IDF pèsent peu dans leur stratégie. En Île-de-France, la conversion d'opérateurs conventionnels au bio pourrait être un facteur favorisant le développement de la production biologique. En effet, ces coopératives possèdent un fort maillage en termes d'adhérents et de site de stockage à l'intérieur de l'IDF. Cela pourrait impulser une dynamique au niveau des agriculteurs qui sont pour le moment encore largement réticents à la conversion bio.

## **5. Conclusion**

Bien que le développement du secteur biologique soit poussé par une forte demande, une politique favorable et des subventions importantes, les surfaces consacrées restent faibles en particulier en Île-de-France. On observe cependant une tendance générale des opérateurs collecteurs à mettre en place une organisation permettant d'accueillir une activité biologique. Cette étude, basée sur la réalisation d'entretiens avec des acteurs des filières de grandes cultures, a permis de caractériser les modes d'organisation des organismes stockeurs pour une activité bio. Six types ont été mis en évidence grâce au classement des OS selon différents critères.

La typologie proposée ici mériterait d'être confrontée à d'autres organismes stockeurs dans d'autres régions. Par ailleurs, d'autres pistes restent à approfondir, comme la question de la gestion des intrants (semences et matières organiques) et le conseil technique proposé par ces différents opérateurs.

---

<sup>4</sup> La directive-cadre européenne sur la gestion et la protection de l'eau (directive 2000/60/CE), votée en 2000, établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, ayant pour objectif d'atteindre un « bon état » écologique et chimique de toutes les eaux communautaires en 2015. Cette directive implique la définition de territoires prioritaires et une obligation de résultats sur la qualité de l'eau dans ces territoires d'ici 2015. Lors du Grenelle de l'Environnement, la protection des ressources en eau a été définie comme étant un objectif prioritaire. Cela s'est traduit par l'identification de 507 captages particulièrement menacés par les pollutions diffuses et/ou stratégiques sur le plan de l'alimentation en eau potable, en vue de mettre en place des mesures de protection (ces captages sont aujourd'hui désignés sous le vocable « captages Grenelle »).

Si les coopératives 100% biologiques ont été les principaux acteurs du développement des exploitations de grandes cultures biologiques en Île-de-France, de nouveaux acteurs interviennent depuis peu et on peut supposer qu'à l'avenir, d'autres collecteurs conventionnels se « convertiront ». Cette tendance est perçue de façon mitigée par les différents acteurs historiques du secteur bio, certains craignant que des « méthodes conventionnelles » soient appliquées au secteur bio et que cela entraîne une chute des prix de vente aux consommateurs et des prix d'achats aux agriculteurs, ce qui renvoie à une dimension du processus de conventionnalisation.

## **Références**

- Abécassis J., Bergez J.E. (2009) Les filières céréalières, organisation et nouveaux défis. Ed. Quae, 184 pp.
- AGRESTE. (2010) Mémento de la statistique agricole. Edition 2010 Île-de-France, 32 pp.
- Amet C., Noreskal M. (2011) Etude de la structuration de la filière blé biologique en Île-de-France. Rapport de projet d'ingénieur, Agroparistech, 97 pp.
- Barnier M. (2007) Agriculture biologique horizon 2012, Grand conseil d'orientation de l'Agence Bio, 12 septembre 2007. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- AGENCE BIO (2009) L'agriculture biologique - Chiffres clés, L'Agence française pour le développement et la promotion de l'AB.
- Buck D., Getz C., Guthman J. (1997) From farm to table: The organic vegetable commodity chain of northern California. *Sociologia Ruralis* 37:3-8. DOI: 10.1111/1467-9523.00033.
- Darnhofer I., Lindenthal T., Bartel-Kratochvil R., Zollitsch W. (2010) Conventionalisation of organic farming practices: from structural criteria towards an assessment based on organic principles. A review. *Agronomy for Sustainable Development* 30:67-81. DOI: 10.1051/agro/2009011.
- David C. (2009) Grandes cultures biologiques, des systèmes en équilibre instable, in *Transitions vers l'agriculture biologique*, coord. Lamine, C., Bellon, S., ed. Quae, 316 pp.
- David C., Viaux P., Meynard J.M. (2004) Les enjeux de la production biologique en France, *Courrier de l'Environnement (Le)*, 51, 43-53.
- Deverre C., Sainte Marie C.d. (2008) The "ecologisation" of the European agricultural policy: greening or redesign of the agri-food system? *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement*:83-104.
- Guthman J. (2000) Raising organic: an agro-ecological assessment of grower practices in California. *Agriculture and Human Values* 17:257-266. DOI: 10.1023/a:1007688216321.
- Lamine C., Bellon S. (2009) Conversion to organic farming: a multidimensional research object at the crossroads of agricultural and social sciences. A review. *Agronomy for Sustainable Development* 29:97-112. DOI: 10.1051/agro:2008007.
- Le Bail M. (2005) Contribution aux recherches agronomiques sur la qualité des productions végétales: du système de culture au système local d'approvisionnement. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches.
- Wünsch J. (2004) Intégration des contraintes du marché dans la conduite des cultures: effets de la différenciation des produits sur la conduite de la culture de pomme de terre de conservation dans les exploitations agricoles de Picardie. Thèse de Doctorat de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, 2004.

## Structuration des filières biologiques en grandes cultures en Ile-de-France et conversion à l'AB d'opérateurs conventionnels

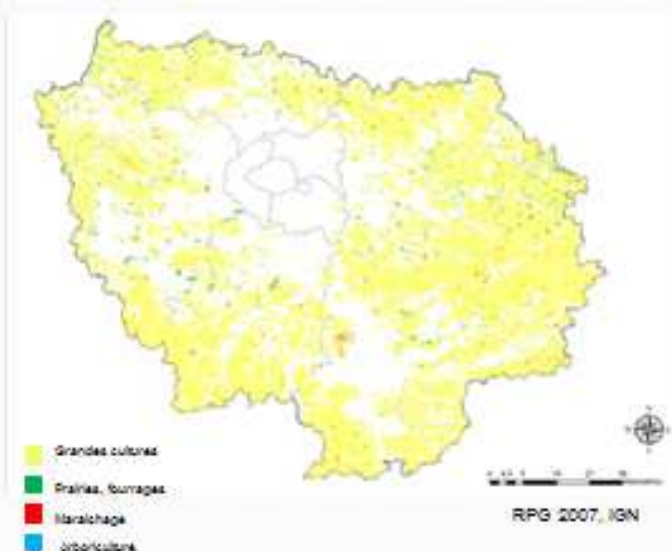
Caroline Petit  
INRA UMR SAD-APT

*caroline.petit@agroparistech.fr*

Colloque SFER 23 et 24 juin 2011 - Les transversalités de l'agriculture biologique

### Contexte

- Incitations réglementaires à la conversion (Plan Barnier, Grenelle de l'environnement, etc.)
- Sous-représentation de l'AB dans le paysage agricole (en IDF fin 2010: 1.2% de la SAU, 2.7% des EA)
- Croissance du marché des produits biologiques → structurer les filières pour permettre l'augmentation des surfaces en bio (réduire les importations)



→ Arrivée sur le marché de nouveaux opérateurs du secteur conventionnel

# Problématique

- Processus de conventionnalisation?  
(Darnhofer et al., 2010; Guthman, 2000)
- Sur le plan des exploitations agricoles (David, 2009)
- Sur le plan des opérateurs économiques (David et al, 2004)
- ➔ Sur le plan des relations entre opérateurs et agriculteurs:

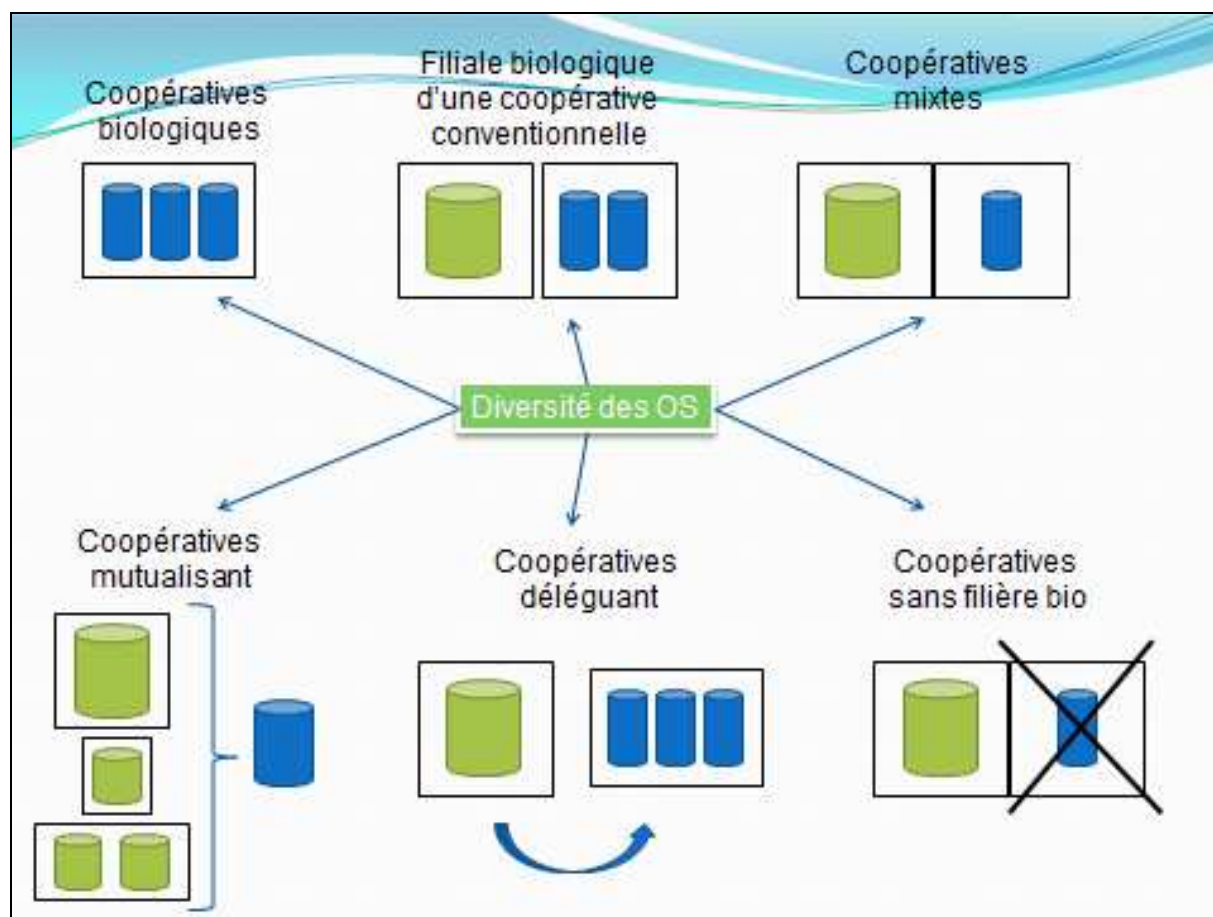


# Objectifs

- Analyser les relations entre agriculteurs et organismes stockeurs (OS), la structuration des filières en grandes cultures biologiques en Île-de-France et la « conversion » d'opérateurs conventionnels.
- Caractériser les différents modes d'organisation des OS biologiques, mixtes et conventionnels au regard de la gestion des productions issues de l'agriculture biologique

# Méthode

- Enquêtes d'OS entre juillet 2010 et janvier 2011 (11 dont 3 coop 100% bio, 1 mixte, 3 convent. en cours de structuration de filière bio, 3 convent., 1 négociant)
- Cartographie des bassins de collecte sous ArcGIS 9.2
- Typologie d'organismes stockeurs



## Coopératives biologiques

### Caractéristiques des coopératives biologiques « historiques »

- Contractualisation forte: apport total et prix moyen de campagne
- Débouchés locaux avec contrats tripartites agriculteurs/transformateurs/distributeurs
- Stockage tampon chez l'agriculteur si possible
- Approvisionnement en semences (peu en matière organique)



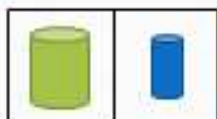
Filiale biologique  
d'une coopérative  
conventionnelle



## Caractéristiques de la filiale biologique d'une coopérative conventionnelle

- Statut SICA → Plus de tiers non adhérents
- Contractualisation variée: différents types de prix (moyens, fermes)
- Orientation des assolements en début de campagne
- Liens étroits avec la coop conventionnelle (intrants)
- Stockage tampon demandé
- Débouchés via négociés bio
- Système clé en main (semences, intrants, débouchés, conseil)

Coopératives  
mixtes



## Caractéristiques des coopératives mixtes

- Coopératives moyennes à importantes
- Implication récente dans le bio (structuration en cours)
- Demandes en interne pour collecter des productions biologiques
- Remise aux normes d'anciens silos
- Contractualisation variable
- Débouchés possibles: projets de transformation bio de coop conventionnelles
- Bonne santé économique et marges de manœuvre en terme de stockage

## Quelles perspectives pour le développement de la bio en Île-de-France?

- Arrivée très récente de nouveaux OS
- Augmentation des volumes de stockage dédiés au bio à venir
- Dynamique de conversion faible en IDF
- Conscience des OS de l'évolution nécessaire des modes de production en lien avec l'enjeu eau potable
- Moteur de l'augmentation des surfaces en AB mais aussi concurrence entre OS

## Conclusion



Une étude exploratoire sur les orientations/stratégies en cours d'élaboration des OS

Points à approfondir: services proposés à l'agriculteur (conseil, intrants); tester la typologie des OS dans d'autres régions

D'autres modes de commercialisation à investiguer (débouchés cultures spéciales type déshydratation, courtiers et entreprises d'alimentation animale, circuits courts, etc.)

**MERCI de votre attention**

[caroline.petit@agroparistech.fr](mailto:caroline.petit@agroparistech.fr)

# L'approche transversale du développement de la filière bio en restauration collective

---

Julien LABRIET, Anne HAEGELIN, FNAB - [jlabriet@fnab.org](mailto:jlabriet@fnab.org)

## Résumé

La demande en produits biologiques et locaux en restauration collective est en forte croissance et s'est amplifiée depuis le Grenelle de l'environnement et les circulaires « Etat exemplaire » de 2008 et 2009. L'introduction de produits bio en restauration collective est souvent prévue dans le cadre de politiques territoriales de développement durable transversales et structurantes (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, protection de la ressource en eau, politique sanitaire) et les collectivités sont actrices du développement de cette filière. Selon les contextes territoriaux, les acteurs bio locaux ont défini pour livrer la restauration collective des formes d'organisation diverses. Toutefois ce débouché peut être perçu comme contraignant et peu rémunérateur.

L'organisation sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif paraît opportune pour la structuration de cette filière. Elle permet, dans le respect des règles coopératives, d'associer autour du même projet des acteurs multiples (salariés, usagers, collectivités, entreprises, associations, ...) pour produire des biens ou services présentant un caractère d'utilité sociale répondant aux besoins du territoire. Elle s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et dans une logique de développement local et durable. Une telle organisation « multi-acteurs » permet de passer d'une logique verticale à une logique transversale et collective, notamment pour la construction des prix, grâce à une démarche concertée, à l'implication et à la connaissance mutuelle des acteurs et à une prise de décision collégiale et transparente. La structuration en SCIC permet donc d'intégrer les collectivités territoriales dans une démarche « multi-acteurs », axe de leur politique territoriale de développement durable.

Aujourd'hui, une des principales limites reste la difficulté pour les collectivités à mener une évaluation qui ne soit pas uniquement financière (coût matière des repas), mais qui soit globale, systémique et intègre les aménités positives sur le territoire (environnementales, économiques, sociales, sanitaires...). L'approche transversale du développement d'une filière bio pose ainsi la problématique de l'appréciation et de la faisabilité d'une mise en cohérence des politiques publiques y étant liées. Au travers d'expériences concrètes, de l'expertise de notre réseau et de nos partenaires, nous proposons de traiter cette problématique.

**Mots clés :** Restauration collective, agriculture biologique, collectivités territoriales, externalités positives, structuration des filières

## Abstract

### **A cross-cutting approach for developing an organic sector in community catering.**

The demand for local organic products in catering is growing rapidly and is highly increasing since the Grenelle of Environment and since the government circular called "The exemplary State" in 2008 and in 2009. The fact of bringing organic products into institutional catering is often planned within the territorial policy with an aim for developing future issues in a horizontal and structural way (Agenda 21, Territorial Plan for Energy and Climate, the protection of water resources, the health policy) and communities are willing to promote this sector. Depending on territorial contexts, the local organic stakeholders have already defined various ways to supply catering communities with organic products. However this possibility may be seen as binding and financially un-rewarding. The organization form of cooperative with a collective interest seems timely for the structuring of this sector. It allows, in compliance with cooperative rules and around the same project to involve different stakeholders such as employees, consumers, communities, businesses, associations...in order to produce goods and services of a character of social utility so as to meet the territory needs. Furthermore it is part of the field of social economy and the logic of local sustainable development. Such a "multi-stakeholders" organisation makes it possible to switch between vertical logic to a horizontal and collective logic section, including the construction of prices ; this is possible thanks to a concerted effort, involvement, mutual knowledge of all partners and also because every decision is made transparent for all and is taken collegially. And this is how the structuring in SCIC allows the territorial communities to become part of a "multi-stakeholders" process, axis of their territorial policy for sustainable development. Today one of the main limitations remains the difficulty for communities to conduct an evaluation that is not just on the financial aspect (the cost of meals) but on a more comprehensive and systemic basis which includes the positive amenities on the territory (environmental, economic, social, health...). The approach of developing a cross organic sector raises thus the issue of assessment and the feasibility of an alignment of public policies linked to it. Through concrete experiences, the expertise of our network and our partners, we propose to deal with this issue.

**Key-words:** Community catering, organic agriculture, territorial communities, positive externalities, sector structuring, protection of water.

## **Introduction**

La demande de produits biologiques en restauration collective est en forte croissance et s'est amplifiée depuis le Grenelle de l'environnement et les circulaires « Etat exemplaire » de 2008 et 2009. Quasi inexistant ou constitué d'approvisionnements événementiels très localisés en 2001, le marché s'est développé et est en phase de structuration. Selon les études menées par l'Agence Bio, la part des établissements de restauration collective en proposant – ne serait-ce que de temps en temps – a progressé de 10 points en deux années, passant de 36% en 2009 à 40% en 2010 et 46% en 2011, alors qu'ils n'étaient que 4% avant 2006. Entre 2008 et 2010, ce marché a plus que doublé, les achats de produits biologiques en restauration collective ayant été estimés à 130 millions d'euros en 2010, soient 1,8% des achats de la restauration collective, 92 millions d'euros en 2009 et 44 millions d'euros en 2008. En se basant sur les intentions d'achat des gestionnaires, les estimations réalisées montrent que ce marché pourrait être multiplié par 3 d'ici 2012 (*source Agence Bio*).

Ces données encourageantes masquent toutefois une autre réalité : en raison d'une production trop faible, la France importe 40% des produits biologiques consommés sur son territoire. Le manque de soutien au développement de cette filière est un frein réel à l'augmentation de la part de produits biologiques en restauration collective. Ainsi, la France, premier pays agricole européen arrive en 22<sup>ème</sup> position (sur les 27 pays de l'Union Européenne) pour la part d'agriculture biologique cultivée sur sa Surface Agricole Utile (SAU). Elle s'élève à 2,46% contre 8% en Italie ou 13,5% en Autriche. Les objectifs du Grenelle de l'environnement (6% de SAU et 20% de produits bio en restauration collective en volume d'achat en 2012) ne seront probablement pas atteints. Par ailleurs, le changement de dispositif pour l'accompagnement des conversions (évolution du mode d'attribution des aides directes dédiées à la conversion, modification du régime du « crédit d'impôt bio »...) et les délais nécessaires à la mise en application de ce nouveau cadre rendent particulièrement difficile la construction des projets de développement bio, que ce soit pour l'accompagnement des agriculteurs ou pour l'appui à apporter aux collectivités.

Peu nombreuses mais en augmentation, les exploitations biologiques sont très éparpillées sur le territoire. L'organisation logistique de collecte et de livraison est contraignante et peut engendrer des coûts importants pour des organisations de producteurs récentes et encore peu structurées. Il s'agit là de difficultés que ne connaissent que peu nos voisins belges, néerlandais ou allemands qui ont mis en place depuis longtemps des bassins de production.

Les collectivités territoriales sont un acteur majeur du développement des filières biologiques de leur territoire et sont en capacité d'être motrices de leur structuration relocalisée, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Elles peuvent en effet utiliser plusieurs leviers « amont », notamment via leur politique foncière pour soutenir les dynamiques d'installation et de conversion de producteurs, et « aval » en augmentant leur demande pour créer un marché local et assurer ainsi un débouché aux producteurs installés ou convertis.

L'introduction de produits biologiques en restauration collective est souvent prévue dans le cadre des politiques territoriales de développement durable transversales et structurantes. Toutefois, malgré cette approche, une des principales limites reste aujourd'hui la difficulté à mener une évaluation qui ne soit pas uniquement financière (coût matière des repas), mais qui soit globale, systémique et intègre l'ensemble des aménités positives sur le territoire (environnementales, économiques, sociales, sanitaires...), pour que celles-ci deviennent des externalités positives, véritables indicateurs quantifiables. L'approche transversale du développement d'une filière biologique pose ainsi la problématique de l'appréciation et de la faisabilité d'une mise en cohérence des politiques publiques y étant liées.

## **1. Les collectivités, actrices des dynamiques de conversion et d'installation**

Pour tenir les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de production biologique et consolider la dynamique actuelle de développement de la filière agrobiologique, il convient de relever le défi de la relocalisation de la production et de la consommation des produits biologiques. Les collectivités territoriales sont directement concernées et potentiellement actrices de cette relocalisation puisqu'elles disposent d'une partie des leviers intervenant directement sur deux enjeux incontournables : l'augmentation de la production locale de produits biologiques pour répondre aux attentes des consommateurs locaux, et l'organisation de filières en prise directe avec leurs territoires. De plus, elles sont en position de pouvoir intervenir pour articuler au mieux ces volets avec les autres enjeux du territoire, et assurer ainsi une coordination efficace des actions entre elles. C'est dans ce cadre plus global que les externalités positives de développement de la restauration

collective biologique – s'appuyant sur des approvisionnements de proximité – peuvent le mieux être mises en évidence.

### 1.1. Les leviers à la disposition des collectivités

Chacune à leur échelle, les collectivités territoriales sont des interlocuteurs incontournables pour créer une dynamique territoriale favorable, pouvant donc bénéficier directement à la production biologique de proximité. En proposant à la fois le cadre global et les objectifs d'intervention, mais aussi en mettant en place des mesures incitatives cohérentes les unes avec les autres, au service du projet de territoire préalablement défini, elles contribuent à faire émerger des projets durables de développement de la bio.

En matière de production biologique, les collectivités ont les moyens d'intervenir pour limiter les freins et accentuer les leviers majeurs pour favoriser l'installation et la conversion des exploitations à l'agriculture biologique.

Tout d'abord, elles peuvent intervenir sur le volet **foncier**, tant pour faciliter les installations (participation à la mise en place de réserves foncières dédiées à l'installation en bio, gestion directe par acquisition foncière..) que pour accompagner le passage en bio des exploitations en place (souscription de baux environnementaux, exonération de la taxe sur le foncier non bâti, aide à l'échange de parcelles...). Une intervention dans ce domaine est toutefois d'autant plus efficace qu'elle repose sur des partenariats avec les structures intervenant directement sur les questions foncières (SAFER, Terre de liens, conservatoires des espaces naturels...) ou susceptibles de disposer également d'un levier foncier (Agences de l'eau) ; les interventions concertées sont alors les plus efficaces, d'autant plus si elles appliquent les recommandations locales portant sur les structures agricoles (favoriser les installations, éviter la disparition des outils de production...).

Le second élément majeur est le **financement** des projets d'installation et/ou de conversion. Pour l'installation, les collectivités peuvent intervenir en tant que co-financeurs pour inciter ou consolider les projets d'installation en bio (dotations complémentaires à la dotation jeune agriculteur [DJA], prise en charge de frais de conseil et/ou de construction des projets en pré / post-installation sous réserve du respect du Plan de Professionnalisation Personnalisé [PPP] ...). Dans le cas des conversions, elles peuvent également intervenir via des incitations financières (collectives et/ou individuelles). En matière d'intervention agricole, il est toutefois indispensable pour les collectivités de respecter les règles d'intervention de la Politique Agricole commune [PAC], notamment le PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal posant le cadre d'intervention de la PAC sur la période 2007-2013 en France métropolitaine et couvrant le développement rural, qui comprend notamment les Mesures Agri-Environnementales [MAE], les aides aux investissements et les aides à l'installation). Elles doivent donc soit activer des modalités d'intervention prédéfinies dans le PDRH (en concertation avec les services de l'Etat), soit proposer de nouvelles modalités d'intervention hors PDRH (ce qui nécessite de notifier les mesures envisagées auprès de la Commission Européenne et d'en attendre la validation avant de proposer ce soutien aux agriculteurs), soit prévoir une intervention dans un cadre dit '*de minimis*' selon des modalités non prévues par le PDRH mais ne nécessitant pas de notification auprès de la commission européenne en raison du niveau d'intervention limité (7 500 € maximum sur 3 ans par producteur, tous dispositifs '*de minimis*' confondus). A noter que pour rendre efficient les interventions directes auprès des agriculteurs, il est également nécessaire de s'assurer que l'animation prévue autour de ces mesures (quelles qu'elles soient) soit également au service du projet de territoire (afin que les moyens financiers sollicités aillent au-delà de la seule logique de guichet pour les producteurs).

A titre d'exemple, le financement de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) permettant le passage (mesure « Bioconv ») ou le maintien (mesure « Biomaint ») en agriculture biologique des exploitations rentrent par exemple dans ce cadre ; les règles « d'ouverture » et de construction de ces mesures sont décrites dans le PDRH, mais leur caractère territorialisé repose sur un zonage préalable (pour identifier les enjeux à relever) et sur le « portage » du projet par un acteur du territoire, co-financeur du dispositif. L'animation de la mesure ainsi portée peut être déléguée. A noter que d'autres modes de soutien financier direct à la production biologique peuvent également être envisagés via ou hors PDRH (prise en charge partielle du coût de certification bio par exemple) ; au-delà des montants que cela représentent, il s'agit de « signaux » politiques qui peuvent être déterminants pour enclencher la prise de décision d'un passage en bio chez les agriculteurs.

**OUTIL****Appui financier à l'acquisition de parcelles par les collectivités**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des périmètres de protection, l'acquisition foncière peut être subventionnée (sur le bassin Artois Picardie, à hauteur de 70 % du montant dans les aires d'alimentation des captages). Ces aides incitent les collectivités à préserver la ressource en eau par le boisement pérenne et/ou par la mise à disposition de ces parcelles pour une agriculture respectueuse de l'environnement (agriculture biologique notamment).



Agence de l'Eau Artois Picardie

**OUTIL****Aides directes des collectivités aux agriculteurs : un contexte européen à prendre en compte**

Une étude juridique commandée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie a recensé les modalités d'actions des collectivités auprès des agriculteurs, afin qu'ils adoptent des pratiques et techniques plus respectueuses de l'environnement.

Les aides directes des collectivités à l'agriculture sont autorisées par l'Europe uniquement dans certaines conditions. L'Europe exige un encadrement précis de ces aides à la surface et tout nouveau projet d'aide qui serait supérieur aux dispositifs déjà agréés en France nécessite une nouvelle notification à Bruxelles, en justifiant des contraintes ou surcoûts supplémentaires.

D'autres possibilités de soutiens aux producteurs peuvent être mises en œuvre : par exemple aides à la promotion des produits agricoles de qualité ou appels d'offre publics qui exigent des produits biologiques en restauration collective.



Agence de l'Eau Seine Normandie

**EXPERIENCE****L'animation autour de l'agriculture biologique : une priorité sur le bassin Rhin Meuse**

L'animation est un outil essentiel pour développer l'agriculture biologique : augmenter les surfaces certifiées en agriculture biologique (ou développer l'application des pratiques biologiques) nécessite de sensibiliser et faire réfléchir les acteurs agricoles à un autre type d'agriculture, de les faire adhérer à un système de production différent, et également de leur apporter des repères techniques et économiques sur ce mode de production et sur les nouvelles techniques à mettre en œuvre.



Vus le chemin à parcourir et les freins importants à lever, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a choisi d'intensifier son soutien à l'animation pour favoriser les conversions à l'agriculture biologique, mais aussi pour l'acquisition et la diffusion des pratiques alternatives issues de l'agriculture biologique, à l'échelle du bassin et de manière renforcée sur les zones à enjeu.

Ainsi, l'Agence de l'Eau peut apporter des financements à hauteur de 90 % (voire 100 % pour les structures sans fonds propres) pour des projets globaux associant l'ensemble des partenaires régionaux : l'objectif est d'aller de façon cohérente et concertée vers un développement de l'agriculture biologique à la hauteur des enjeux liés à la protection de la ressource.

Agence de l'Eau Rhin Meuse

Enfin, le 3<sup>ème</sup> volet sur lequel les collectivités peuvent intervenir concerne l'appui technique et l'**accompagnement** des projets. Ce type de soutien peut s'envisager à travers (par exemple) le financement de « chèques conseils » à destination de publics pré-identifiés ou non (comme les producteurs en cours d'installation et/ou de conversion), avec ou sans « parcours d'accompagnement » défini et contractualisé. L'appui technique peut également être pris en charge via le financement des services d'appui technique ou d'accompagnement de projet (proposés par les structures de développement comme les groupements de producteurs bio, les chambres d'agriculture...), ou via les dispositifs d'échange de savoirs (« tutorat » pour l'installation, « parrainage » pour la conversion...).

**1.2. Les missions des collectivités**

Dans la droite ligne de leurs missions générales, les collectivités sont toutes désignées pour créer un contexte favorable au développement de filière bio sur leurs territoires.

- **Informier** : les collectivités ont un rôle à jouer pour diffuser et relayer les informations permettant d'identifier et de faire reconnaître l'agriculture biologique comme un levier « multi-usage » de développement d'un territoire rural. Ce rôle de porte-parole local nécessite un travail en amont, de sensibilisation et d'argumentation pour rendre explicite l'ensemble des arguments démontrant que l'AB permet bien à la fois la production de biens (produits agricoles et alimentaires de qualité et de proximité), de services environnementaux (dont une contribution directe à la préservation de la qualité de l'eau) et d'activités économiques (agricoles et agro-alimentaires) sur le territoire.

- **Fédérer** : les collectivités sont à même de poser le cadre et de « fixer le cap » pour la mobilisation des leviers d'intervention publique sur leur territoire. Sous leur égide, il est possible de proposer une organisation des actions entre elles de façon cohérente, dans le but que tous les moyens mis en œuvre soient bien en

phase avec les objectifs poursuivis... A ce titre, il est tout à fait envisageable d'inscrire le développement de l'agriculture biologique dans les projets de territoire à la fois en tant qu'objectif (ex : taux d'approvisionnement en produits bio locaux pour les cantines scolaires) et en tant que moyen (ex : protéger la qualité de la ressource en eau par la production bio sur les zones de captages).

- **Initier** : les collectivités peuvent mettre en œuvre des actions exemplaires en utilisant les leviers et outils (réglementaires, administratifs, financiers, logistiques...) qui sont à leur disposition. Elles sont également particulièrement bien placées pour construire les partenariats adéquats sur certains thèmes pour lesquels des interventions conjointes de plusieurs acteurs de territoire incontournables – dont elles-mêmes – sont nécessaires.

### 1.3. Le cas de la préservation de la ressource en eau par le développement de l'AB

La préservation de l'eau est à la croisée des problématiques de santé publique et de gestion de territoire ; cette thématique rentre à ce titre directement dans les préoccupations des collectivités. Dans ce domaine, celles qui disposent de captage sur leurs territoires peuvent déjà faire le choix de la régie directe ou de la délégation de gestion.

Dans un cas comme dans l'autre, elles restent les donneuses d'ordre et peuvent donc à ce titre donner des orientations et/ou directement les mettre œuvre. La question qui se pose à elles, est de garantir la qualité de l'eau proposée aux usagers et habitants du territoire, tout en tenant compte des activités économiques (notamment mais non exclusivement agricoles) sur le territoire. Pour ce faire, les collectivités peuvent intervenir directement sur la zone de captage pour la préserver, en premier lieu par intervention sur la gestion foncière (acquisition, régulation du mode d'exploitation...). A ce titre, le préalable indispensable est de faire accepter l'idée que le développement de l'agriculture est une alternative efficace et rentable (tant pour la collectivité, pour les usagers que pour les exploitants agricoles) pour préserver la ressource en eau, tout en maintenant une activité agricole (donc économique) sur les zones de captages. L'intervention des collectivités permet ainsi de créer les conditions favorables au développement de la bio sur un territoire à travers les outils « classiques » à leur disposition (plan climat territoire ou Agenda 21 présentant un volet « ressource en eau », « contrat global » pour la gestion cohérente de la ressource, participation des collectivités à des programmes concertés régionaux sur la thématique « eau »...). De plus, elles ont toute légitimité à proposer un cadre de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs sur leur territoire, ce qui ne peut que faciliter la construction d'actions concertées. Enfin, elles sont idéalement placées pour activer de façon conjointe l'ensemble des leviers, jouant ainsi sur l'ensemble des volets territoriaux : gestion du foncier, aides directes aux producteurs, appui à l'accompagnement de projets collectifs, appui technique, organisation des filières et sécurisation des débouchés, faciliter d'approvisionnements, promotion auprès des consommateurs...

#### **La reconquête de la qualité de l'eau dans l'Avesnois : une présence sur le terrain et une dynamique partenariale primordiales**

En 2007, le GABNOR ainsi que d'autres acteurs agricoles (la Chambre d'Agriculture du Nord, une association de développement locale et la FREDON), acteurs de territoire (PNR et Pays) et acteurs de l'eau (distributeur d'eau, Agence de l'Eau), s'investissent dans la première Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau du bassin Artois-Picardie, dans les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de Saint Aubin Sars-Poteries, dans l'Avesnois. Ce site-pilote compte environ 4000 ha de terres agricoles et une soixantaine de producteurs en polyculture élevage laitier pour la plupart. Le travail constructif du comité technique a permis l'élaboration d'un programme d'actions concerté. Ainsi, l'accompagnement des agriculteurs vers l'agriculture

biologique était assuré par le GABNOR, auprès des producteurs volontaires, et grâce à des actions d'accompagnement individuel (diagnostics de conversion et études technico-économique) et collectives (visites de fermes, formations, etc.), et en parallèle d'un travail de structuration des filières avec les opérateurs économiques.

Parmi les 3 certifications probables sur l'AAC après une année d'actions, 2 agriculteurs ont engagé une certification en mai 2009, soient 82 ha et 440 000L de lait biologique supplémentaires, soit une augmentation de 1,5 à 3,5 % de la SAU bio du BAC en 2009. Trois nouvelles certifications sont probables pour 2010, ce qui permettrait à l'AAC de passer à plus de 6 % de sa SAU en bio en 2010!



Deux ans avant les objectifs du Grenelle, et en seulement trois années d'actions !

*Groupement des agriculteurs biologiques du Nord Pas de Calais (GABNOR)*

EXPERIENCE

### Lons Le Saunier : une expérience riche !

La commune de Lons Le Saunier a mis en place depuis 1993 des actions avec les agriculteurs situés sur l'aire d'alimentation de captage pour protéger la qualité de l'eau distribuée. Depuis 2002, elle développe les débouchés de produits biologiques dans la restauration collective. M. Lançon, élu de la commune, explique « L'agriculture biologique a un intérêt indéniable pour l'environnement et la préservation de la qualité de l'eau. Il faut la pérenniser en développant les filières ». Ainsi, près de 15 % des approvisionnements de la restauration collective sont issus de l'agriculture biologique. Mais l'objectif de la mairie est « du bio, oui mais surtout d'origine locale », précise M. Lançon. Ainsi, le blé biologique produit sur le captage fournit la totalité du pain consommé par la restauration collective de la commune.

Mairie de Lons Le Saunier



### Communauté d'Agglomération Seine-Eure : maraîchage bio et protection de l'eau

En Normandie, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) regroupant 29 communes, réfléchissait à comment préserver sa ressource en eau. Depuis quelques années, un projet de passage à l'agriculture biologique était à l'étude sur le périmètre de protection rapprochée de son bassin de captage, sur 100 ha. De son côté, le Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie (GRABHN) travaillait au développement du maraîchage biologique dans la région. Un état des lieux du maraîchage haut normand (mené par le GRABHN en 2009) avait notamment fait ressortir la difficulté d'accès au foncier pour les candidats à l'installation. La rencontre de ces deux projets leur a donné une nouvelle dimension : la CASE y a ajouté une réflexion et un chantier supplémentaires en matière de développement du bio dans la restauration collective publique, l'Agence de l'Eau Seine Normandie y a vu l'opportunité de tester ses nouveaux dispositifs de soutien à l'agriculture biologique. C'est tout un concept de développement de zones maraîchères en zone péri-urbaine qui va ainsi être testé. Les céréaliers qui décident de rester sur la zone seront également accompagnés dans leur conversion, et une zone de maraîchage bio d'une trentaine d'hectare va être créée. Avec l'appui technique du GRABHN, le projet vise à une mutualisation des moyens et une réflexion commune sur la commercialisation pour assurer les meilleures chances de succès aux maraîchers. (Juliette Lakits / Terre directe)

Les collectivités disposent bien sûr d'outils à leur disposition pour intervenir également sur la promotion, la sécurisation des débouchés, pour faciliter la vente directe (collective ou non) de proximité ou pour faciliter le regroupement de l'offre (pour la restauration collective notamment).

Bien que transversale, une approche territoriale du développement de la filière agrobiologique ne doit toutefois pas occulter la nécessaire prise en compte de la dimension et de la cohérence de chaque territoire dont il est question. Les zones d'interventions les plus pertinentes pour intervenir sur un enjeu donné (par exemple une aire d'alimentation de captage pour l'enjeu « eau », ou une zone de proximité d'approvisionnement pour la cuisine centrale d'une communauté de communes) peuvent ne pas se superposer très exactement. Cette dimension multiple du territoire ne pose pas forcément problème, mais il est malgré tout indispensable de prendre en compte les zonages respectifs à chaque enjeu et de vérifier la cohérence de ces territoires d'intervention entre eux, au cas par cas et avec l'ensemble des acteurs concernés.

## 2/ La restauration collective, levier du développement de la filière biologique locale

Par des politiques d'approvisionnement de leur restauration collective, les collectivités territoriales peuvent être un acteur majeur du développement des filières biologiques de leur territoire et sont en capacité d'être motrices de leur structuration, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.

L'introduction de produits biologiques en restauration collective est un projet nécessitant plusieurs leviers fondamentaux pour sa réussite. La démarche se doit d'être progressive, planifiée et organisée sur le long terme afin de favoriser la structuration de la filière locale, de permettre aux producteurs de s'organiser pour répondre à la demande et de prévoir leurs mises en culture sur le moyen ou le long terme. Elle doit s'ancrer dans une démarche de projet multi-acteurs, partenariale et transversale permettant d'associer l'ensemble des parties prenantes, une compréhension mutuelle et la transparence entre elles.

C'est en grande partie à ces conditions que les coûts pourront être maîtrisés et le projet réussi. La prévision permet que la production ne subisse pas d'à-coups et que l'approvisionnement se fasse dans les meilleures conditions. Une relation partenariale avec les fournisseurs permet de gagner en souplesse au niveau de la



commande. L'objectif in fine est bien que la demande augmente en même temps que la production et favorise le développement de l'agriculture biologique.

L'engagement des élus locaux est également une condition importante de la réussite de ce type de projet. Ils sont en effet à même de le porter dans le cadre d'une démarche concertée et transversale associant l'ensemble des parties prenantes.

### 2.1. Les politiques territoriales de développement durable

L'introduction de produits bio en restauration collective est en grande partie le fait des collectivités locales, souvent dans le cadre de politiques territoriales de développement durable transversales et structurantes (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial, protection de la ressource en eau, politique sanitaire,...). En s'inscrivant dans le cadre d'une restauration publique durable et responsable, la volonté d'un achat de produits biologiques se double de la demande d'une origine locale de ceux-ci. Rejoignant les préoccupations des acteurs des filières agricoles, élus et agents des collectivités estiment en effet qu'il n'est pas cohérent d'introduire des produits bio venant de l'autre bout de la planète et souhaitent que leur demande ait un effet levier sur l'installation ou la conversion de producteurs sur leurs territoires et sur la structuration de la filière bio locale.

Il s'agit bien là pour les élus de concrétiser leur engagement en faveur du développement durable, en portant un projet transversal qui permettra d'avoir plusieurs impacts positifs sur leur territoire :

- **Environnemental** : réduction de l'empreinte écologique via la production, la saisonnalité, les transports, la gestion des déchets ; protection de la ressource en eau ; soutien à une agriculture qui émet moins de gaz à effet de serre (directement et indirectement via la non-utilisation des engrais azotés chimiques) et assure un meilleur stockage de carbone dans les sols ; maintien de la biodiversité,...
- **Social et sanitaire** : permettre à toutes les populations de consommer des produits de qualité, un des enjeux premier étant de lutter contre les inégalités nutritionnelles en permettant aux plus démunis d'accéder à des produits de qualité, augmentation qualitative des aliments servis dans une logique sanitaire,...
- **Économique** : développement local via la relocalisation de la production (installations et conversions locales), maintien d'une économie via le développement d'un nouveau débouché pour la production biologique, valorisation de l'agriculture locale et développement de l'emploi local, développement de la production et structuration de la filière biologique,...

Plusieurs exemples témoignent aujourd'hui de cet engagement des collectivités territoriales via leur restauration collective, parmi lesquels Lons Le Saulnier pour la protection de la ressource en eau, Brest dans une démarche sanitaire,.... La lutte contre le réchauffement climatique est également concernée. Les collectivités territoriales ont un rôle prépondérant et cinq cent devront se doter d'un Plan climat-énergie territorial [PCET] avant le 31 décembre 2012 (loi Grenelle de l'environnement qui concerne les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.). La Communauté urbaine de Strasbourg a intégré la restauration collective pour participer à l'objectif de réduction de 30 % des gaz à effet de serre et de 30 % de la consommation énergétique d'ici 2020. Les clauses d'attribution du marché public des cantines de Strasbourg, lancé en 2010, obligent le prestataire à réduire de 3 % ses émissions de gaz à effet de serre sur 4 ans. Le lauréat, l'Alsacienne de Restauration, a instauré pour certaines gammes de produits un approvisionnement de produits biologiques et locaux via l'organisation économique de producteurs biologiques locale (Solibio), combat les fuites dans ses frigos, forme ses chauffeurs à l'éco-conduite et utilise des serviettes en papier recyclé.

La restauration collective est toutefois un débouché qui peut être perçu comme contraignant et peu rémunérateur par les paysans. En s'engageant dans une démarche concertée, progressive, planifiée et de long terme, les collectivités locales sont en mesure de rassurer ces inquiétudes et émettent ainsi un signal fort en leur direction, en garantissant un débouché sur un an ou plus et en s'engageant dans une dynamique de développement et de structuration des filières locales.

Le cas de la Ville de Brest est à ce sujet exemplaire : dans une logique sanitaire de réduction de l'ingestion de résidus de pesticides, la Ville a intégré à son cahier des charges l'intégration de certaines gammes de produits biologiques. Un comité de suivi du projet, intégrant Sodexo, qui a remporté ce marché public, la Ville de Brest et la Maison de la bio du Finistère, s'est engagé dans une démarche de structuration des filières afin de privilégier un approvisionnement local ou régional. La première année de cette délégation de service public, une bonne partie des produits venaient de l'étranger. La démarche de concertation, de rencontres mutuelles et de planification a permis de passer à un approvisionnement 100% local ou régional pour les gammes de produits visés. La concertation et l'engagement sur le moyen terme de la Ville ont en effet rassuré les producteurs sur ce débouché. Encouragés par l'introduction systématique de certaines gammes de produits, certains ont même pu s'équiper en matériel (calibreuse et laveuse de légumes).

## 2.2. Les Organisations économiques de producteurs biologiques, nouvel acteur de la restauration collective

Depuis le début des années 2000 des producteurs se sont structurés en Organisations Economiques de Producteurs Biologiques [OEPB], afin de répondre à cette demande de produits biologiques en restauration collective en constante augmentation.

Cette structuration a été réalisée en fonction des conditions, des besoins et des compétences existants, avec l'objectif de mettre en commun une offre locale, de développer des partenariats avec des transformateurs ou distributeurs afin de constituer une gamme plus complète, et de mutualiser des moyens et des tâches qui seront ensuite délégués à des prestataires ou à une structure commune (plateforme de regroupement de l'offre). La mise en place d'une telle structure constitue un gain de temps considérable, pour l'acheteur comme pour les producteurs, en regroupant livraison, facturation, communication, réponse aux appels d'offre, démarchage commercial.

Ces organisations, qui couvrent aujourd'hui la quasi intégralité du territoire français, diffèrent dans leur statut (association, Groupement d'intérêt économique [GIE], Société coopérative d'intérêt collectif [SCIC],...) et varient en fonction des réalités des filières bio locales, du nombre de producteurs investis, de l'échelle géographique,...

Plusieurs modalités d'organisation existent et peuvent se combiner :

- **La mise en relation producteurs-sites** : les producteurs et acteurs bio qui sont en capacité de livrer la restauration collective sont référencés dans un annuaire régional/départemental, ce qui permet aux établissements de s'approvisionner au plus près;
- **La plateforme virtuelle** : il s'agit de constituer un catalogue à partir des produits disponibles en régions; un salarié (ou éventuellement un prestataire) se charge de répercuter les demandes des sites sur les différents producteurs qui livrent en direct; une facture commune est ensuite émise;
- **La plateforme physique** : à partir de la constitution d'un catalogue, les produits sont regroupés sur un lieu physique et acheminés en une seule fois sur les sites.

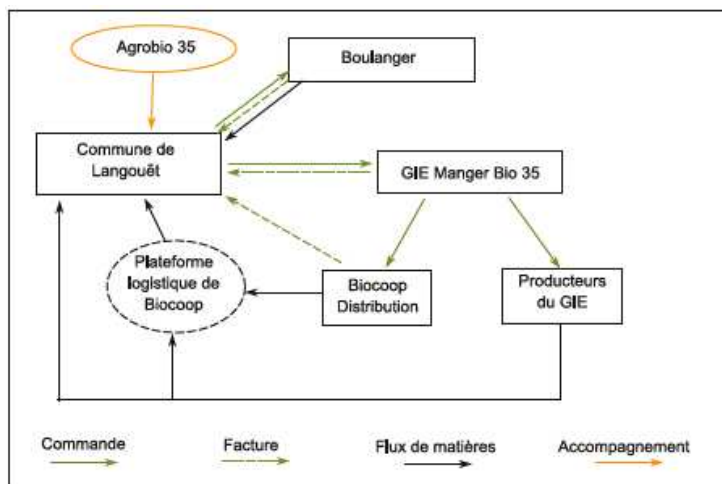
Ces différentes formes d'approvisionnement peuvent également se combiner en fonction des besoins logistiques : ainsi il est tout à fait possible de mettre en place un système de regroupement des produits chez un producteur et d'assurer la livraison via un transporteur ou de faire livrer certaines marchandises par un transporteur alors que les producteurs les plus proches du site livrent en direct; etc ...

### **EXPERIENCE : la commune de Langouët en Ile et Vilaine :**

Source : BOTTOIS V. et al., 2010, *Produits locaux en restauration collective : quelles rencontres entre offres et demandes ?*, Les carnets Pro de Liproco, n°3, 12p, <http://liproco-circuits-courts.com>

En janvier 2004, la commune reprend le service de la restauration scolaire en gestion directe et décide à cette occasion de passer l'ensemble de son approvisionnement en bio. Depuis cette décision, 90% des denrées nécessaires à la préparation des 65 repas servis tous les jours sont issus de l'agriculture biologique. Ce pourcentage est passé à 95% en 2008, le boulanger produisant depuis cette date du pain bio.

L'approvisionnement est assuré pour moitié par le groupement de producteurs départemental Manger Bio 35 et pour le reste par Biocoop Distribution, filiale de Biocoop à destination de la restauration collective. Le pain est acheté au boulanger du village.



### 2.3. Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif [SCIC] : une démarche transversale et multi-partenariale pour le développement des territoires

Certaines collectivités ont bien compris la nécessité d'adopter une démarche projet multi-acteurs et se sont engagés avec les acteurs de la filière bio locale dans la mise en place d'une Société coopérative d'intérêt collectif.

La Société coopérative d'intérêt collectif [SCIC] existe en France depuis 2001 (loi du 17 juillet 2001 modifiant la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et confirmée par le décret du 21 février 2002). Elle s'inscrit complètement dans le sillon coopératif initié au XIX<sup>ème</sup> siècle, tout en adoptant des caractéristiques propres à répondre à certains besoins du XXI<sup>ème</sup>. C'est une catégorie de coopérative constituée sous forme de société commerciale (SARL ou SA), à capital variable régie par le code du commerce. En tant que telle, elle fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

Ancrée dans le champ de l'économie sociale et solidaire, la SCIC doit avoir pour objet de produire des biens ou services qui présentent un caractère d'utilité sociale et répondent aux besoins collectifs d'un territoire. Sa création doit faire ainsi l'objet d'un agrément préfectoral.

La SCIC revêt plusieurs intérêts non négligeables :

- **Associer, sous forme de collèges et autour d'un projet commun, l'ensemble des parties prenantes pour entreprendre autrement au service d'un territoire (salariés, bénévoles, usagers, collectivités, entreprises, associations, particuliers...)** : les collectivités peuvent donc en être actrices à part entière avec des partenaires privés. Elles peuvent détenir ensemble au maximum 20% du capital social (maximum pour l'ensemble des collectivités et de leurs groupements) ;
- **Le respect des règles coopératives** : principe « d'une personne égale une voix », implication de tous aux décisions de gestion et à la vie de l'entreprise, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité, ...

Les collectivités peuvent ainsi entreprendre, donc prendre des risques, avec une maîtrise d'ouvrage appropriée, sans mettre en danger leurs finances publiques: à la différence de la subvention, la souscription de parts au capital de la SCIC limite le risque à l'apport, qui est récupéré si la collectivité est amenée à sortir de la société. Il s'agit bien d'un investissement dans un outil qui va s'autofinancer.

De plus, la responsabilité de la collectivité ne peut pas être engagée dans l'exercice des droits d'associé : la direction, la gestion et la représentation de la SCIC sont confiés à son directeur général et la responsabilité de l'administrateur est individuelle. Ainsi, la collectivité n'est pas solidaire du fonctionnement ni des dettes éventuelles de la SCIC.

**La collectivité peut donc s'appuyer sur une SCIC pour la mise en œuvre d'actions au service d'une politique jugée prioritaire**

Ce type d'entreprise s'inscrit dans une logique de développement local et durable et présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garantis par sa vocation d'organiser une pratique de dialogue entre acteurs du développement et par sa vocation d'organisme à but non lucratif. Elle favorise ainsi l'action de proximité, la mise en réseau et le maillage des acteurs d'un même territoire. C'est pourquoi la création d'une SCIC s'inscrit donc parfaitement dans une politique de développement territorial de l'agriculture biologique.

Cette forme d'organisation permet donc d'intégrer dans son projet le quatrième « pilier » du développement durable, la gouvernance, et d'asseoir son projet dans une gestion démocratique et transparente entraînant concertation et solidarité entre l'ensemble des acteurs. Elle permet de passer d'une logique verticale à une logique transversale et collective, notamment pour la construction des prix, grâce à une démarche concertée, à l'implication et à la connaissance mutuelle des acteurs et à une prise de décision collégiale et transparente.

A ce jour, plusieurs SCIC associent des collectivités. Elles sont impliquées dans le projet et les décisions qui sont prises et en retour permettent aux producteurs de modeler leur activité selon les besoins exprimés. Ainsi il est possible de mettre plus aisément en place, à partir de la concertation existant au sein de la structure, de la planification et de la contractualisation.

### **EXPERIENCE : la SCIC Auvergne Bio Distribution :**

Depuis 2002, l'association Auvergne Biologique organisait des repas 100 % bio dans les établissements scolaires de la région Auvergne. Entre 2002 et 2005, les moyens utilisés, en terme de logistique et d'approvisionnement ont permis progressivement d'assurer de 10 000 à 35 000 repas par an. Ces repas constituaient de bons points de départ pour sensibiliser enfants et adolescents à un nouvel équilibre alimentaire et aux enjeux environnementaux et sociaux actuels.

En 2005, Auvergne Biologique a estimé que son statut et son organisation ne permettaient pas un développement à grande échelle de la restauration collective bio. Une étude de faisabilité conclut au développement de cette activité via une Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Auvergne Bio Distribution est créée le 1er juillet 2007 avec 40 associés : 1 salarié, 12 transformateurs, 21 producteurs, 10 collectivités de la Région Auvergne, répartis en 4 collèges : producteurs (30%), collectivités locales (20%), transformateurs (40%), salariés (10%).

Ses objectifs sont de réunir la production bio de la région pour la diriger vers la restauration collective, d'approvisionner tous les établissements scolaires auvergnats, de structurer la production en amont et d'essaimer vers d'autres régions.

En 2009, elle assure la livraison des denrées pour 460 500 repas servis dans 144 établissements scolaires ou de restauration pour adultes (le double de 2008), 70% des produits étant issus de la Région Auvergne (130 500 repas complets bio et 330 000 repas avec un ou plusieurs ingrédients bio).

Le bilan 2009 montre des impacts positifs pour les acteurs qui y sont impliqués (processus participatif et projet partagé, structuration de la filière, développement de nouveaux marchés pour les producteurs, installation de nouveaux producteurs et transformateurs, sensibilisation et formation auprès des professionnels et convives) et sur le territoire (développement de la production, développement des territoires, impact écologique du transport réduit, impact positif sur l'emploi local).

### **En guise de conclusion**

La restauration collective est un levier important du développement et de la structuration de la filière biologique locale et du développement durable de nos territoires. Le portage politique et l'investissement des élus sont une des conditions de la réussite des projets d'introduction de produits biologiques et locaux.

La question du surcoût des produits biologiques est souvent citée comme une limite. Aujourd'hui, l'implication des collectivités territoriales par le portage d'un projet d'intégration de produits biologiques et locaux dans leur restauration collective dans une politique territoriale de développement durable doit les mener à une évaluation de ce projet qui ne soit pas uniquement financière (coût matière des repas), mais qui soit globale, systémique. Cela est aujourd'hui difficile, dans la mesure où les outils techniques manquent souvent pour effectuer une telle évaluation. On parle ainsi souvent d'aménités positives induites sur les territoires, notion qui reflète les éléments « agréables », mais qui ne sont ni appropriables, ni quantifiables en termes de valeur monétaire. La difficile quantification des coûts des mesures de protection ou des coûts du « ne rien faire », la difficulté de mesurer le « bien-être » ou le plaisir, et d'autres facteurs de ce type font que les aménités, comme l'environnement ne sont pas souvent dans les faits concrètement ou efficacement pris en compte.

Se doter d'indicateurs appropriés doit être un objectif, afin de pouvoir passer d'une logique d'aménités à celle d'externalités positives (environnementales, économiques, sociales, sanitaires...) de ce type de projet. Économiquement, quand une action génère des externalités positives, les prendre en compte dans l'évaluation du projet permet de ne pas surestimer ses coûts globaux, de ne pas sous-estimer ses bénéfices, et ainsi de ne pas décourager l'action. Ainsi, la prise en compte de ces externalités positives doit non seulement permettre d'évaluer et de privilégier les bénéfices environnementaux directs (non-pollution et la préservation des ressources naturelles qui en découle) mais aussi la valorisation du travail (dans le cas de filière plus mobilisatrice de main d'œuvre comme en agriculture biologique), l'objectif de souveraineté et de relocalisation de la production alimentaire, de maintien d'un tissu rural dense, actif et diversifié... Dans ce cas, il s'agit bien d'évaluer voire de rémunérer un système et un service environnemental global et non pas uniquement un ajustement de pratiques ou une plus-value uniquement économique. À ce titre, l'agriculture biologique se présente de façon transversale autant (voire plus) comme un mode de développement, porteur de sens et de lien territorial, que comme un simple mode de production agricole.

Construire des indicateurs permettant de quantifier ces aménités positives, permettra donc d'en mesurer les impacts, dans une approche globale, transversale, en tant que services écosystémiques de bien public ou commun.

Des travaux sont menés sur ce sujet dans le cadre de plusieurs projets portant sur les impacts de la restauration collective et de ses approvisionnements en produits biologiques et locaux en termes de bilan carbone, d'empreinte écologique, de protection de la ressource en eau et de la biodiversité.

## Références

- Avisé, 2008, *SCIC: une entreprise d'utilité sociale au service du territoire*.
- Avisé, 2008, *SCIC et collectivités territoriales en 30 questions*.
- Avisé, 2007, *SCIC et collectivités locales: pourquoi et comment participer?*
- Batisse, Buisnière, Madelin, 2010, *L'évaluation environnementale de produits biologiques en RHD : L'étude des kilomètres alimentaires : le cas d'un yaourt nature biologique*», VETAGRO SUP - Campus Agronomique de Clermont.
- Bottois V., Le Velly R., Olivier F., 2010, *Produits locaux en restauration collective : quelles rencontres entre offres et demandes ?*, Les cahiers Pro de LiProCo, 3, 12 p.
- Collectif FNAB, ITAB, APCA, les Agences de l'eau, Agence bio, avril 2010a, *Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage – Outils et expériences à destination des maîtres d'ouvrage*, (en ligne notamment sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org) : « S'informer / Se former » puis « Nos publications »).
- Collectif FNAB, ITAB, APCA, les Agences de l'eau, Agence bio, avril 2010b, *Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau – Outils et expériences à destination des acteurs de l'eau*, (en ligne notamment sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org) : « S'informer / Se former » puis « Nos publications »).
- Corabio, 2010, *Guide pratique de la restauration collective bio en Rhône-Alpes*.
- Ducoeur Joly Delphine, 2010, *Guide pratique pour une restauration collective bio*.
- Ducombs V., 2006, *Etude sur les SCIC dans la restauration collective bio*, Resto Bio Midi Pyrénées.
- Flurenceau C., 2009, *Evaluation environnementale des approvisionnements en Restauration Hors Domicile*», Pôle Scientifique Agriculture Biologique Massif Central.
- FNAB 2010, *Accompagner les producteurs vers la restauration collective bio*.
- FNAB, Eco2 Initiatives, 2010, *Critères de mise en place d'un système logistique durable pour la restauration collective bio - Bilan Carbone des pratiques logistiques du réseau FNAB/BIOCOOP pour la restauration collective*, FNAB/Eco2 Initiatives.
- Grunewald, Leprovost, Piteau, 2009, *Comment introduire durablement des produits biologiques dans un restaurant scolaire : Guide d'accompagnement à l'attention des gestionnaires et des cuisiniers des collèges et des lycées d'Ile-de-France*».
- Haegelin A., Henkel Y., mars 2011, *Etat des lieux sur la transmission et l'installation en agriculture biologique – rapport de synthèse*, (étude FNAB-ASP).
- Le Velly R., Bottois V., Bréchet J.-P., Chazoule C., Cornée M., Emin S., Praly C., Schieb-Bienfait N. ; 2011, *Comment se fait la rencontre entre offres et demandes locales pour la restauration collective publique ? Premiers enseignements*, in Traversac J.B. (dir.), *Circuits courts. Contribution au développement régional*, Dijon, (Educagri Editions).
- Moreau C., Isambert C., Rison N., 2010, *L'agriculture biologique : Chiffres clés : Edition 2010*, AGENCE BIO.
- Reiller, Dodet, Henry de Villeneuve, 2010, *Les collectivités territoriales, actrices du développement de l'agriculture biologique*», acte du colloque du 9 février 2010 à Lyon Vaise (69).
- Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable, 2010, *Intégration de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective*.
- SCOP Poitou Charentes, *Entreprendre en SCIC: le guide*.
- Travaux & Innovations n°174, janvier 2011, *Qualifier les opportunités de développement de l'agriculture bio*.
- Travaux et innovations n° 165, février 2010, *Restauration collective : Favoriser l'approvisionnement local*.



## Colloque SFER – RMT DevAB / Juin 2011 Les transversalités de l'agriculture biologique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### L'approche transversale du développement de la filière bio en restauration collective



Un réseau, des valeurs, des Hommes

1



## Introduction / Problématique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Depuis 2005, une introduction de produits bio en restauration collective (RC) en forte progression: la valeur des achats d'ingrédients bio en RC a plus que doublé entre 2008 et 2010: de 44 à 130 millions d'euros (1.8% des achats de la RC et 4% du marché de l'alimentation en produits bio – source Agence Bio).

**Les collectivités territoriales: un potentiel acteur majeur** du développement des filières biologiques de leur territoire, sur l'amont (*production*) comme sur l'aval (*valorisation des produits et organisation*).

L'entrée territoriale implique de **multiples transversalités** à prendre en compte pour la réussite et dans l'évaluation du projet, portant sur:

- Les enjeux, les champs d'intervention, les impacts attendus sur le territoire,
- Les compétences et des partenariats mobilisés / à mobiliser,
- Les leviers opérationnels disponibles,
- Les orientations prises (et leur cohérence) et le mode de gouvernance adopté.

Un réseau, des valeurs, des Hommes

2



## Introduction / Problématique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Les contributions de l'agriculture biologique aux **4 piliers du développement durable** renforcent cette transversalité. ▶

Le développement de la production biologique sur un territoire donné comme l'introduction de produits biologiques en restauration collective constituent un **projet** qui nécessite **plusieurs leviers fondamentaux pour sa réussite**:

- Une **démarche progressive**, planifiée et organisée sur le long terme,
- Une démarche de projet **multi-acteurs**, partenariale et transversale,
- Un engagement des **élus** locaux.

Un réseau, des valeurs, des Hommes

3



## Rappel: Les 4 piliers du développement durable

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique



Un réseau, des valeurs, des Hommes





## 1- Les collectivités, actrices des dynamiques de conversion / installation en agriculture biologique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Les **collectivités territoriales**: un potentiel acteur majeur du développement de la **production biologique** de leur territoire, incontournable pour articuler au mieux les différents enjeux entre eux.



De part leurs **missions**, les collectivités territoriales peuvent créer un contexte favorable pour initier une dynamique de développement de la production biologique cohérent et durable :

- Par **l'information**, la diffusion d'éléments de sensibilisation,
- Par **l'exemplarité** de tout ou partie de leur actions,
- Par la **mise en relation** de partenaires potentiels,
- Par **l'orientation** de leurs interventions (et de celles des autres acteurs sur leur territoire).

Un réseau, des valeurs, des Hommes

4



## 1- Les collectivités, actrices des dynamiques de conversion / installation en agriculture biologique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Les collectivités territoriales disposent de leviers d'intervention sur **3 des volets décisifs** pour l'installation et/ou la conversion à l'agriculture biologique :



**L'accès et la gestion foncière**, en contribuant à :

- La **disponibilité** foncière : *mise en réserve, acquisition puis mise en location.*
- Le **déclenchement** des conversions : *baux environnementaux, échanges de parcelles, exonération TFNB...*
- Le soutien financier **direct**, *sur le foncier ou le bâti...*
- La conduite **d'opérations concertées** avec les autres intervenants : *SAFER, conservatoires des espaces naturels, Agences de l'eau, Terre de liens & «la foncière»*



**Le financement des projets** :

- En **installation**: *dotation complémentaire DJA, frais & formations dans le PPP...*
- En **conversion**: *co-financement des aides «CAB», aide à la certification... dans le cadre du respect des règles d'intervention de la PAC*



**Le soutien à l'accompagnement des projets**, individuel (ex: chèque conseil), collectif (ex: soutien à l'appui technique) ou avec partage de savoir (ex: parrainage)

Un réseau, des valeurs, des Hommes

5





## 1- Les collectivités, actrices des dynamiques de conversion / installation en agriculture biologique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### Cas de la protection de la ressource en eau sur un territoire :



Cette thématique se trouve à la croisée de préoccupations de **santé publique** et de **gestion du territoire**. Les collectivités sont les donneuses d'ordre principales pour la gestion des périmètres de captages (*en régie directe comme en gestion déléguée*).

Le développement de **l'agriculture biologique pour protéger la qualité de l'eau** permet de répondre simultanément à différents enjeux comme :

- La diminution de la pollution par les pesticides
- Le maintien d'une activité agricole sur l'aire de captage
- La relocalisation d'une production de qualité pour les consommateurs résidents...
- La démonstration de la faisabilité de pratiques agricoles « vertueuses »

**Les collectivités** peuvent intervenir en utilisant des leviers fonciers (*acquisition et gestion*), financiers (*MAET, investissements*) et d'accompagnement et de gouvernance du projet de territoire (*animation, appui TK, organisation des filières...*).

*Un réseau, des valeurs, des Hommes*

E



## 2- La restauration collective, levier du développement de la filière biologique locale

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

**Les collectivités territoriales:** un potentiel acteur majeur du développement des **filiales biologiques** de leur territoire, motrices de leur structuration, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.

• **Un secteur porté par les collectivités territoriales et la restauration scolaire**, souvent dans le cadre de projets structurants et de politiques territoriales de développement durable :

- Agenda 21
- Protection de la ressource en eau (*Lons-le Saulnier, la CASE, ...*)
- Plan Climat Energie Territorial (*Strasbourg...*)
- Politique sanitaire (*Brest...*)
- Politique sociale (*Lille...*)

• **Des expériences territoriales qui présentent des constantes :** des expériences récentes; une demande qui porte sur des produits bio et locaux.

*Un réseau, des valeurs, des Hommes*

7



## 2- La restauration collective, levier du développement de la filière biologique locale

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### Les Organisations économiques de producteurs biologiques (OEPB), nouvel acteur de la restauration collective

- Une structuration des producteurs sous forme d'OEPB-RHD initiés au début des années 2000, afin de répondre à la demande. ▶
- Un objectif de **mettre en commun** une offre locale, de développer des partenariats et de **mutualiser des moyens et des tâches** (livraison, facturation, communication, réponse aux appels d'offre, démarchage commercial,...).
- **Diverses modalités d'organisation**, qui peuvent se combiner: ▶
  - mise en relation producteurs-sites
  - plateforme virtuelle
  - plateforme physique

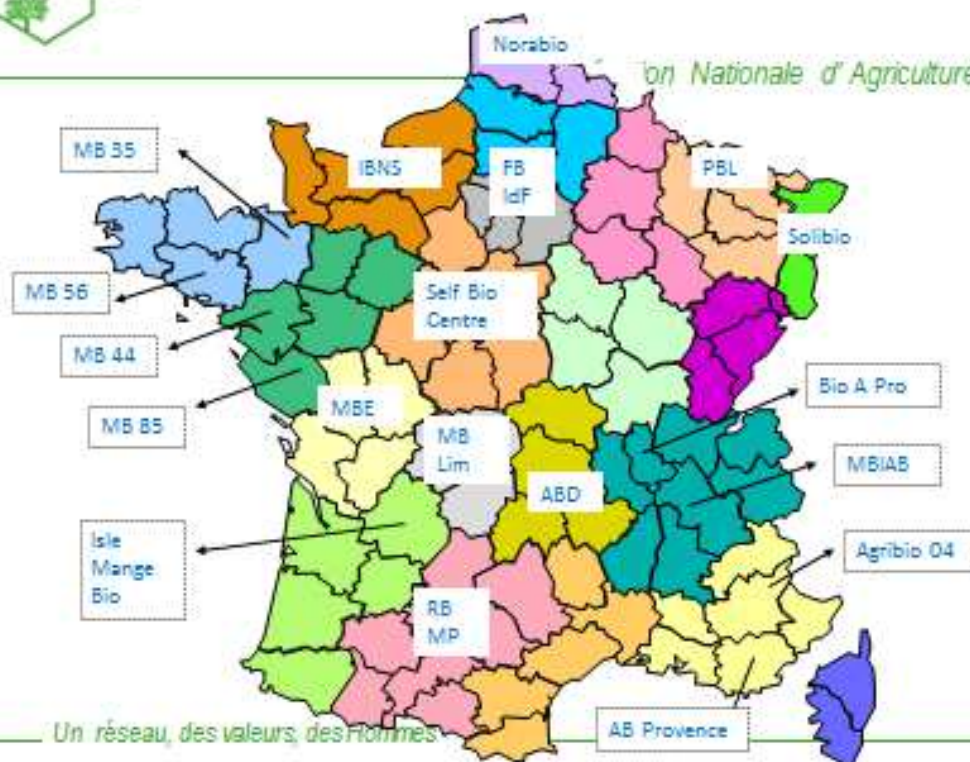
Un réseau, des valeurs, des Hommes

8



### OEPB: les nouveaux acteurs de la RHD

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique



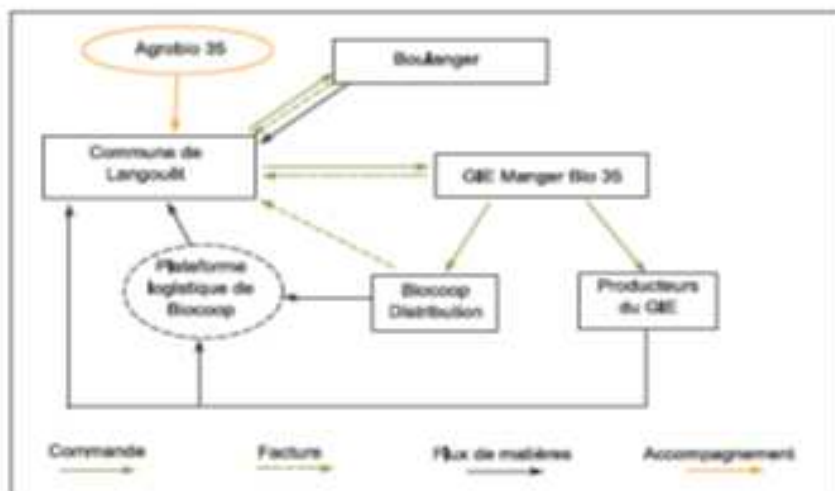
Un réseau, des valeurs, des Hommes

9



## Expérience: commune de Langouët (35)

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique



Source : BOTTOIS V. et al., 2010, Produits locaux en restauration collective : quelles rencontres entre offres et demandes ?, Les carnets Pro de Liproco, n°3, 12p, <http://lproco-circuits-courts.com>

Un réseau, des valeurs, des Hommes



## 2- La restauration collective, levier du développement de la filière biologique locale

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### **Cas des SCIC : une démarche transversale et multi-partenariale pour le développement des territoires**

- **Une catégorie de coopérative de l'ESS**, sous forme de SARL ou de SA à capital variable, régie par le code de commerce, qui existe depuis 2001.
- **Une logique de développement local et durable**: produire des biens ou services qui présentent un caractère d'utilité sociale et répondent aux besoins collectifs d'un territoire.
- **Une vocation d'organiser une pratique de dialogue** entre acteurs du développement, dans le respect des règles coopératives (1 personne = 1 voix, implication de tous aux décisions de gestion, ...).

- ⇒ Favoriser la connaissance mutuelle de chacun des parties prenantes.
- ⇒ Mener un projet de façon partenariale et transparente.
- ⇒ S'organiser autrement pour mieux répondre aux besoins d'un territoire.

Un réseau, des valeurs, des Hommes

9



## 2- La restauration collective, levier du développement de la filière biologique locale

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

- La collectivité peut s'appuyer sur la SCIC pour la mise en œuvre d'actions au service d'une politique jugée prioritaire.
- Les collectivités peuvent ainsi entreprendre, donc prendre des risques, avec une maîtrise d'ouvrage appropriée, sans mettre en danger les finances publiques.

⇒ Certaines collectivités ont bien compris la nécessité d'adopter une démarche projet multi-acteurs et se sont engagés avec les acteurs de la filière bio locale dans la mise en place d'une Société coopérative d'intérêt collectif.



Un réseau, des valeurs, des Hommes

10



## En guise de conclusion (1)...

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Les collectivités locales, actrices du développement de l'AB sur leur territoire :

- ⇒ Une opportunité pour les élus de concrétiser leur engagement en faveur du DD, un des 1<sup>ers</sup> enjeux étant de lutter contre les inégalités nutritionnelles.
- ⇒ Un levier pour le développement des surfaces en AB: la RC est un signal fort en direction des producteurs et opérateurs bio locaux, en garantissant un débouché sur un an ou plus.
- ⇒ Une participation direct au projet via les SCIC permet de traduire de façon concrète un engagement politique en faveur du développement des filières bio locales.

Un réseau, des valeurs, des Hommes

11



## En guise de conclusion (2)...

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

**La restauration collective: un levier important du développement et de la structuration de la filière biologique locale et du développement durable de nos territoires.**

Toutefois **une nécessité de se doter d'indicateurs pour évaluer un projet de façon globale et systémique :**

- Ne pas se limiter à la seule question des **coûts**
- Evaluer le système et **l'ensemble des services** de l'agriculture biologique, véritable mode de développement, porteur de sens et de lien territorial :
  - ⇒ les bénéfices environnementaux directs,
  - ⇒ la valorisation du travail,
  - ⇒ L'objectif de souveraineté et de relocalisation de la production alimentaire, de maintien d'un tissu rural dense, actif et diversifié,
  - ⇒ La création de valeur ajoutée sur le territoire et le maintien d'activités agricoles,
  - ⇒ ....

Un réseau, des valeurs, des Hommes

12



## L'approche transversale du développement de la filière bio en restauration collective

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### Merci de votre attention

Anne HAEGELIN : [ahaegelin@fnab.org](mailto:ahaegelin@fnab.org) / Julien LABRIET : [jlabriet@fnab.org](mailto:jlabriet@fnab.org)

Visitez nos sites thématiques d'information :



Un réseau, des valeurs, des Hommes

13

# L'intention d'achat de produits biologiques régionaux : une recherche exploratoire sur la base de la théorie du comportement planifié

---

Université de Toulouse - IUT de Tarbes, jean.louis.pernin@iut-tarbes.fr

## Résumé

Selon certaines récentes enquêtes les consommateurs français sont de plus en plus sensibles à l'origine régionale et biologique de leurs achats alimentaires. L'objectif de cet article est d'identifier les principales variables prédictives de l'intention d'achat de produits biologiques régionaux. Afin d'intégrer les variables attitudeles mais également la perception de contrôle sur le comportement, la pression sociale et l'identité, le choix s'est porté sur l'utilisation de la théorie du comportement planifié. Par ailleurs, vu le caractère exploratoire de cette recherche, l'étude intègre trois sous modèles a) sur l'intention d'achat de produits régionaux b) sur l'intention d'achat de produits biologiques et c) sur l'intention d'achat de produits biologiques régionaux et ceci dans une même enquête. Les résultats permettent d'expliquer une forte proportion de l'intention dans chacun des trois sous modèles. L'analyse des intentions d'achat de produits biologiques régionaux montre la prédominance des motivations altruistes qu'il s'agisse de bénéfices pour l'environnement ou pour l'économie locale contrairement aux modèles sur l'achat de produits régionaux ou biologiques dans lesquels les motivations prédominantes sont d'ordre personnelles.

## Abstract

According to certain recent investigations French consumers are increasingly sensitive at the regional and organic origin of their food purchases. The objective of this article is to identify the principal predictive variables of the purchasing intention of regional organic products. For that a quantitative investigation (n=917) was carried out on the basis of the theory of planned behavior. Considering the exploratory character of this research, the investigation integrates, in the same questionnaire; three models of the theory on a) the purchasing intention of regional products b) the purchasing intention of organic products and c) the purchasing intention of regional organic products. The analysis of the purchasing intentions of regional organic products shows the prevalence of the altruistic motivations (benefits for the environment and for the local economy) contrary to the models on the regional or organic product purchase in which the prevalent motivations are of personal order.

## Introduction

Les consommateurs français sont de plus en plus sensibles à l'origine régionale et biologique de leurs achats alimentaires (Agence Bio, 2009, Sirieix et al., 2009). En France, 83% des consommateurs déclarent privilégier les produits de production locale (Agence Bio, 2009) dont 52% qui déclarent « toujours » ou « souvent » les privilégier. Ce résultat est confirmé par les enquêtes de Sirieix et al. (2009) : plus de 50% des consommateurs préfèrent un produit conventionnel régional à un produit bio qui vient de loin et pour près de 70% un produit bio doit venir de la région. Cette sensibilité déclarée des consommateurs envers l'origine régionale des produits biologiques s'inscrit dans un mouvement plus large concernant l'intérêt pour les produits régionaux (Aurier, Fort et Sirieix 2005 ; Albertini et Bereni 2005 ; Albertini, Bereni et Filser 2006, Charton-Vachet, 2009).

L'objectif de cet article est d'identifier les principales variables prédictives de l'intention d'achat de produits biologiques régionaux. D'un point de vue académique il existe un grand nombre de travaux concernant les déterminants de l'intention d'achat de produits biologiques ainsi qu'en attestent les deux dernières revues sur le sujet (Hughner et al., 2007, Aertsens et al., 2009). Parmi ces motivations celles liées aux bénéfices attendus en termes de santé et de protection de l'environnement restent prédominantes. Concernant l'achat ou l'intention d'achat de produits locaux ou régionaux, les recherches sont bien moins nombreuses. Les problématiques sur le sujet traitent majoritairement du consentement à payer pour de tels produits (Buchardi et al., 2005, Thilmany et al., 2008, Carpio et Isengildina-Massa, 2009) ainsi que des motivations des consommateurs (Fotopoulos and Krystallis, 2001, Charton-Vachet, 2009, Darby et al., 2006, Tonsor and Shupp, 2009, Dentoni et al., 2009, Constanigro et al., 2010). Ces motivations concernent principalement la fraîcheur des produits, leur qualité perçue, leurs bénéfices d'un point de vue sanitaire et des motivations citoyennes (soutien à l'agriculture locale et à l'économie régionale, protection de l'environnement). Notons toutefois que l'ordre de ces motivations varie fortement en fonction des catégories de produits ce qui correspond au constat d'Aurier et Fort (2005, p.31) selon lesquels « l'analyse de la littérature sur l'effet COO (Country Of Origin) permet de souligner le caractère contingent des résultats en fonction des catégories de produits ».

Située à l'intersection de ces deux thèmes de recherche, l'analyse des déterminants de l'achat de produits à la fois locaux (ou régionaux) et biologiques reste peu explorée et concerne principalement les motivations des

consommateurs (Weatherell et al., 2003, Zepeda et Leviten-Reid, 2004, Seyfang, 2006, Zepeda et Dean, 2009, Curtis et al., 2010). Par ailleurs aucune recherche ne fut, pour l'instant, menée dans le cadre d'une théorie globale qui intègre non seulement ces motivations mais également les freins à l'achat et le poids de la pression sociale. Or, d'une part, l'intention d'achat peut être contrecarrée par la possibilité d'acheter ou non le produit et, d'autre part, l'achat de produit alimentaire étant souvent réalisé pour un groupe (la famille), il paraît indispensable d'intégrer la pression sociale au sein des déterminants. La théorie qui permet cela est celle du comportement planifié (Ajzen, 1991) qui a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs applications sur les produits biologiques (voir Aertsens et al., 2009 pour une revue). Toutefois, traitant de produits biologiques et régionaux, se pose la question de savoir si un consommateur manifestera une intention d'achat en fonction de la dimension régionale ou biologique du produit, de savoir quelle sont les principales sources de motivations de cette intention. Etant de nature exploratoire, nous avons choisi de concevoir l'étude en trois sous parties, chacune étant construite sur la base de la théorie du comportement planifié. Ces trois sous modèles portent respectivement sur 1) l'intention d'achat de produits régionaux 2) l'intention d'achat de produits biologiques 3) l'intention d'achat de produits biologiques régionaux.

Nous présenterons dans un premier temps le cadre théorique de la recherche. Dans un second sera traitée la méthodologie (construction de l'instrument de mesure, recueil des données). La troisième partie sera consacrée à l'analyse des résultats et à leur discussion.

## **1. La théorie du comportement planifié étendue**

La TPB est une extension de la théorie de l'action raisonnée (TAR) (Fishbein et Ajzen 1975). Dans cette dernière la réalisation d'un comportement donné est supposée dépendre directement de l'intention manifestée par l'individu d'adopter ce comportement. Dans la TAR, l'intention admet deux variables prédictives : l'attitude à l'égard du comportement et les normes subjectives. L'attitude correspond à l'évaluation globale du comportement alors que les normes subjectives renvoient aux espérances normatives de l'entourage social (croyances normatives) et de la propension à se conformer à ces espérances. Dans la TCP, une troisième variable, nommée « perception de contrôle sur le comportement », est rajoutée comme antécédent de l'intention afin de prendre en compte le fait que même si les individus ont une attitude plutôt favorable à l'égard du comportement, même si ils pensent que son adoption serait approuvée par leur entourage, ils peuvent ne pas se sentir la capacité ou la liberté d'adopter ce comportement.

Les trois antécédents de l'intention (les attitudes envers le comportement, les normes subjectives et la perception de contrôle sur le comportement) sont supposés être issus de croyances stockées en mémoire. Dans l'absolu, chaque antécédent est construit comme une combinaison linéaire des intensités de chaque croyance pondérée par l'évaluation de leur importance pour l'individu. L'attitude, c'est-à-dire l'évaluation plus ou moins favorable du comportement est ainsi issue de croyances concernant les conséquences probables de la réalisation du comportement (les croyances comportementales) pondérées par l'évaluation de la désirabilité de ces conséquences pour l'individu. Les normes subjectives sont issues de croyances sur les espérances normatives de l'entourage social de l'individu, évaluées en termes de degré d'approbation ou de désapprobation (les croyances normatives) pondérées par la propension à se conformer aux attentes de cet entourage. La perception de contrôle sur le comportement est déterminée par les croyances sur le contrôle que l'individu pense avoir sur les facteurs qui peuvent affecter la réalisation du comportement (croyances de contrôle) pondérées par l'évaluation de l'importance de ces facteurs. Il en résulte une évaluation globale sur la possibilité de réaliser le comportement.

La TCP a fait l'objet de nombreuses applications qui valident son pouvoir explicatif. Dans une méta-analyse basée sur 185 études indépendantes, Armitage et Conner (2001) trouvent que la TCP permet de restituer, en moyenne, 39% de la variance des intentions et 27% de celle du comportement. Il est intéressant de noter que la TCP est assez naturellement mobilisée pour prédire des consommations alimentaires marquées par une certaine idéologie politique comme l'achat de produits équitables (Shaw et Shiu 2002, Ozcaglar-Toulouse et al. 2006), de produits écologiques (Sparks et Shepherd 1992, Kalafatis et al. 1999), de produits issus de l'agriculture biologique (Tarkiainen et Sundqvist 2005, Lodorfos et Dennis 2008, voir Aertsens and al., 2009, pour une revue) ou encore l'intention d'adhérer à une AMAP (Bertrandias, Pernin, 2010).

La TPB présente un double avantage :

- d'un point de vue théorique elle autorise le rajout de variables prédictives ce qui permet d'améliorer son pouvoir prédictif et de l'adapter en fonction des types de consommations étudiés ;
- d'un point de vue managérial elle se base sur les croyances des individus, notamment en ce qui concerne la formation des attitudes. Ces croyances, motivations, des consommateurs sont, en partie, les leviers sur lesquels les décideurs peuvent agir.

Concernant les extensions de la TPB deux variables sont désormais reconnues comme des rajouts particulièrement importants :

- l'identité de soi (Sparks et Shepherd, 1992, voir Rise and al., 2010, pour une méta analyse) qui renvoie à la question « qui suis-je ? ». Dans la perspective d'une intention comportementale il s'agit de savoir si la réalisation du comportement correspond à l'image que l'individu a de lui-même, à ses croyances et valeurs.
- les normes descriptives (Cialdini et al., 1991, cf. Ravis et Sheeran, 2003 pour une meta analyse), c'est à dire la perception que l'individu a du comportement de son entourage.

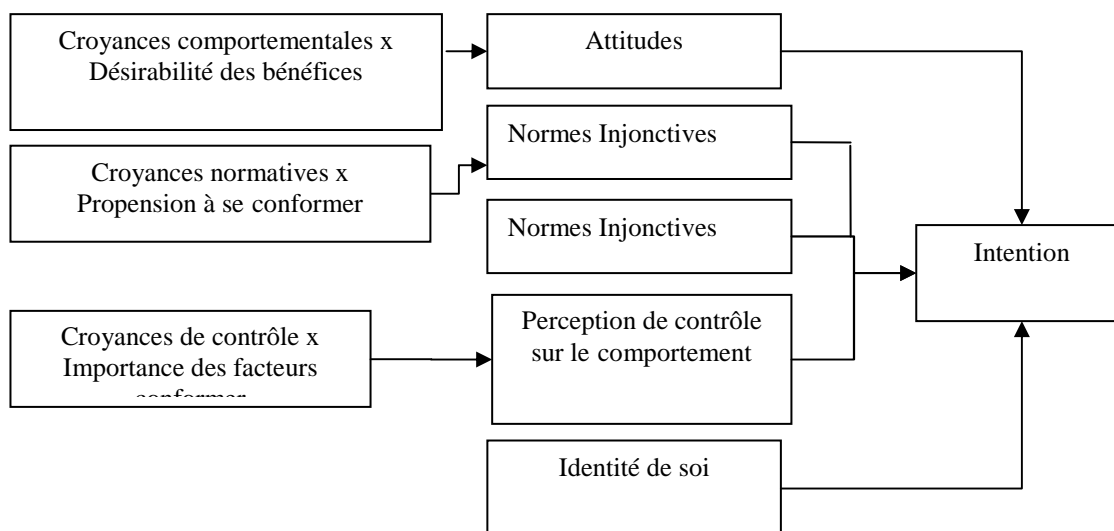


Figure 1 : le modèle de la TCP étendue

L'étude se base sur ce cadre élargi de la TCP. L'analyse des intentions d'achats de produits biologiques régionaux inclut l'intention d'achat de produits biologiques et de produits régionaux. Le caractère exploratoire de cette étude nous a conduit à la structurer en trois sous parties : l'intention d'achat de produits régionaux, de produits biologiques et de produits biologiques régionaux. Chaque sous partie est conçue à l'aide de la TCP à part celle sur l'intention d'achat de produits régionaux pour laquelle les normes injonctives ne furent pas prises en compte afin de pouvoir tenir compte de la variable « identité régionale » tout en limitant le nombre d'items du questionnaire. La variable « identité régionale » correspond au niveau d'attachement d'un individu à sa région. Van Ittersum (2001) a montré son impact sur les comportements d'achat de produits régionaux. Cette variable renvoie aux concepts d'attachement au lieu (place attachment) (Altman et Low, 1992) et d'identification au lieu (place identity) (Proshansky et al., 1983). Selon Hernández et al. (2010, p. 281) ces deux concepts concernent « les liens que les personnes entretiennent avec l'environnement dans lequel ils exercent leurs activités quotidiennes et construisent leur vie personnelle ... Bien que la relation entre ces deux concepts est encore ouverte, il y a consensus sur l'idée que l'attachement au lieu est un lien affectif et émotionnel avec les lieux de résidence, alors que l'identification au lieu est un mécanisme cognitif, une composante du concept de soi et/ou de l'identité personnelle par rapport au lieu auquel un individu appartient»<sup>5</sup>.

## 2. Méthodologie

Compte tenu du fait que trois modèles de la TCP sont inclus dans un même questionnaire, certaines variables furent mesurées par un seul item afin que le questionnaire ne soit pas trop conséquent. Lorsque les variables sont mesurées par plusieurs items, des ACP avec rotation varimax furent produites afin de vérifier leur convergence (voir annexe 1 pour une vue complète des items et des construits). Concernant les attitudes nous avons choisis de les regrouper par type de motivation au lieu d'en faire une variable globale afin de mieux faire apparaître le poids de chaque bénéfice perçu dans les intentions d'achat. Toutes les échelles sont en 6 points.

<sup>5</sup> Traduit par nous.



## Notice méthodologique

Les ACP (analyses factorielles exploratoires) permettent de réduire l'information contenue dans plusieurs items. Ces items doivent restituer la majeure partie de leur variance sur 1 seul facteur (une seule dimension). La saturation évoquée dans l'article correspond à l'information restituée par un item sur un facteur. Cette saturation doit être supérieure à 0.7. L'indice alpha de Cronbach permet d'apprécier la convergence des items retenus lors de l'ACP. En pratique il doit être supérieur à 0.7. Ces mesures permettent de s'assurer que les divers items concernés mesurent bien le même construit et peuvent donner lieu à la création d'une variable synthétique.

Les régressions linéaires multiples permettent de tester les liens statistiques entre une variable à expliquer (ici l'intention) et des variables explicatives (ou des prédicteurs). Il s'agit de savoir dans quelle mesure les variables explicatives contribuent à la prédiction de la variable à expliquer. Le  $R^2$  est le coefficient de corrélation de la régression au carré. Il indique le pourcentage de variance expliquée par la régression. En marketing un  $R^2$  de 0.25 est considéré comme acceptable. Les béta ( $\beta$ ) sont les coefficients de régression standardisés de chaque variable explicative. Ils indiquent la contribution de chaque variable à la prédiction de la variable à expliquer. La valeur p est la probabilité qu'un événement quelconque soit le simple fait du hasard. On considère en général comme statistiquement significatives les valeurs de p inférieures à 5 % ( $p < 0.05$ ).

### 2.1. Modèle sur les produits régionaux

L'intention d'achat (ex : à l'avenir, j'achèterai davantage de produits provenant de la région) est mesurée par 2 items (saturation : 0.835, 0.845 ; alpha : 0.73). Les attitudes sont mesurées par trois items correspondants à trois croyances : le fait que les produits régionaux soient de bonne qualité (Fotopoulos and Krystallis, 2001), qu'ils soient meilleurs pour la santé et que leur achat permet de maintenir les savoir-faire de la région (Charton-Vachet, 2009). Chaque croyance est intégrée de façon indépendante dans le modèle afin de faire apparaître leur poids respectif dans l'intention d'achat de produits régionaux. Les normes descriptives sont mesurées par un seul item : la plupart des gens pour qui j'ai de l'estime achèteraient des produits provenant de la région au lieu de produits d'autres provenances. La perception de contrôle sur le comportement est mesurée par 4 items (ex. Si je le veux je peux facilement acheter des produits provenant de la région au lieu de produits d'autres provenances). La saturation de tous les items est supérieure à 0.7 et l'alpha est de 0.74. La dernière variable de cette partie est l'identité régionale qui correspond au niveau d'attachement de l'individu à la région. Trois items mesurent cette variable : je suis très attaché à ma région, je me sens très concerné par la vie économique de ma région, j'aurais une meilleure opinion de moi en achetant des produits provenant de la région au lieu de produits autres. L'analyse en composante principale montre une seule dimension (saturation : 0.827, 0.750, 0.747, alpha : 0.66).

### 2.2. Modèle sur les produits biologiques

L'intention d'achat est mesurée par un seul item : à l'avenir, j'achèterai davantage de produits biologiques. Les attitudes comportent deux types de croyances : celles relatives aux bénéfices en termes de santé et celle concernant les bénéfices environnementaux. Ces croyances sont celles qui ressortent le plus des travaux sur le sujet (cf. Aertsens and al., 2009). Deux items sont utilisés pour chaque type de croyance (ex : Acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels serait.....1 Nocif pour ma santé à 6 Bénéfique pour ma santé / 1 Nocif pour l'environnement à 6 Bénéfique pour l'environnement). Les items sur la santé comme ceux sur l'environnement sont fortement convergents (alpha de 0.80 et de 0.75). Les normes subjectives et descriptives sont mesurées par un seul item pour chaque variable : la plupart des personnes qui sont importantes pour moi pensent que je devrais acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels, la plupart des gens pour qui j'ai de l'estime achèteraient des produits biologiques au lieu de produits conventionnels. Similairement la perception de contrôle sur le comportement est mesurée avec un seul item : Si je le veux je peux facilement acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels. Enfin, l'identité de soi est mesurée par 3 items (ex : acheter des produits biologiques me permet d'être complètement en accord avec mes convictions, saturation de chaque item > 0.75, alpha : 0.78).

### 2.3. Modèle sur les produits biologiques régionaux

L'intention d'achat est mesurée par deux items (ex. s'il existait des produits biologiques certifiés "provenant de ma région", j'en achèterais très certainement, saturation : 0.860, 0.860, alpha : 0.65). Les attitudes intègrent deux dimensions :

- les croyances concernant les bénéfices environnementaux dont les croyances sur l'impact du transport sur la pollution (ex. Un produit bio que l'on transporte de loin n'est pas crédible parce que cela entraîne de la pollution, pour les produits pouvant être produits dans la région). Trois items sont utilisés (saturation > 0.75, alpha : 0.67).
- les croyances concernant le soutien à l'agriculture locale (ex. Dans la mesure du possible, un produit bio doit venir de la région afin de soutenir les producteurs locaux). Deux items sont utilisés (saturation > 0.8, alpha : 0.6)

La perception de contrôle sur le comportement est mesurée à l'aide de 4 items (ex. En général, pour moi acheter des produits biologiques régionaux au lieu de produits bios d'autres provenances serait....1 très Difficile à 6 très Facile). La saturation de chaque item est supérieure à 0.75 et l'alpha est de 0.78.

Les normes subjectives et descriptives sont mesurées par un seul item pour chaque variable : la plupart des personnes qui sont importantes pour moi pensent que je devrais acheter des produits biologiques provenant de la région au lieu de produits bios d'autres provenances, la plupart des gens pour qui j'ai de l'estime achèteraient des produits biologiques provenant de la région au lieu de produits bios d'autres provenances.

Le questionnaire a été administré en face à face, entre novembre 2008 et mai 2009, dans la région Midi-Pyrénées. La passation fut réalisée dans les centres villes de Toulouse, Tarbes et Figeac. 917 questionnaires exploitables furent recueillis (Toulouse : 306, Tarbes : 391, Figeac : 220). L'échantillon est composé de 59,5 % de femmes et est proche des distributions nationales en termes d'âge et de catégories socioprofessionnelles.

### **3. Analyse des résultats et discussion**

L'analyse des résultats présente dans un premier temps les statistiques descriptives. Dans un second temps des régressions linéaires multiples sont réalisées afin d'identifier les variables prédictives des intentions dans chacun des trois modèles. Concernant le modèle sur l'intention d'achat de produits biologiques régionaux, les variables attitudinales et identitaires des modèles sur les produits régionaux et biologiques seront pris en compte dans la mesure où elles sont potentiellement prédictives de l'intention d'achat.

#### **3.1. Statistiques descriptives**

Dans notre enquête une question ouverte (qui a donné lieu à un recodage) était destinée à cerner, géographiquement, cette notion de produit régional. La question était la suivante : « Pour vous des produits régionaux ce sont des produits qui viennent d'où (aire géographique) ». Pour 40,5% des répondants c'est, de façon logique, la région qui est citée. Ce résultat permet d'envisager des actions au niveau des régions en tant qu'instances décisionnelles. La seconde zone géographique citée (24,7% des réponses) est une aire géographique beaucoup plus large, le Sud-Ouest de la France (l'enquête fut réalisée en Midi-Pyrénées), qui comprend plusieurs régions. Viennent ensuite des aires géographiques plus restreintes : le département est cité à hauteur de 15,6% et une zone allant jusqu'à 100 km du lieu d'habitation à hauteur de 7,6%. Ces résultats sont conformes à l'intitulé de l'enquête : les produits régionaux. Des résultats différents auraient certainement été obtenus en parlant de produits locaux.

Au niveau des statistiques descriptives le plus intéressant semble être les résultats obtenus sur les intentions d'achat de produits biologiques régionaux. 66,4% des répondants sont d'accord avec l'affirmation : « s'il existait des produits biologiques certifiés "provenant de ma région", j'en achèterais très certainement » (moyenne = 3.97/6, écart-type : 1.41). Ce résultat est conforme aux études précédentes (Agence bio, 2009, Sirieix et al., 2009). Par ailleurs, une question était posée sur la préférence entre un produit conventionnel local par rapport à un produit biologique « qui vient de loin » : 59,8% des répondants préfèrent le produit conventionnel. La préférence déclarée des consommateurs pour les produits locaux, biologiques ou non, pourrait inciter les acteurs à mettre en avant cet attribut. Elle pourrait également inciter les pouvoirs publics à mettre en place des labels permettant de mieux identifier ces produits (Weatherell et al., 2003). Notons que 87 % (réponses 4, 5 et 6 sur une échelle en 6 points) des répondants sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'existence d'un label régional pour les produits locaux, qu'ils soient bios ou non, serait une très bonne chose. Il y a donc une véritable attente des consommateurs à ce sujet et le développement, dans les GMS, de rayons de produits régionaux en est certainement un signe.

#### **3.2. Analyses et discussion**

Les régressions linéaires multiples des trois modèles sont présentées dans le tableau 1 page suivante.

Chacun des trois sous modèles restituent plus de 45% de l'intention d'achat ce qui est satisfaisant et supérieur à la moyenne des études utilisant la TCP. Concernant l'intention d'achat de produits régionaux (ajust.  $R^2 = 0.487$ ) les principales variables prédictives sont l'identité régionale ( $\beta = 0.397$ ) suivi par les normes descriptives ( $\beta = 0.303$ ), les croyances en termes de santé ( $\beta = 0.126$ ) et, dans un moindre mesure, par les croyances concernant les bénéfices sur le maintien des savoir-faire ( $\beta = 0.092$ ). Les dimensions sociales et identitaires de l'intention d'achat de produits régionaux sont donc prédominantes. Cultiver le sentiment d'appartenance régionale autour, notamment, de manifestations collectives peut donc s'avérer pertinent pour développer ce type de consommation. Par ailleurs, il faut noter que poids de la croyance « santé » dans la prédiction des intentions d'achat est un enjeu pour les producteurs régionaux : la moyenne de cet item est modérée ( $m = 3.72$ ) alors que l'impact sur les intentions est important. Les producteurs régionaux ont donc intérêt à :

- ne pas décevoir les consommateurs par des événements qui nuiraient à l'image santé de leurs produits ;

- à s'inspirer des méthodes de l'agriculture biologique, voire à obtenir le label bio. En effet, la même question sur les croyances en termes de santé sur les produits biologiques obtient un score nettement plus élevé (m=4.51).

Notons que le poids prédominant de l'identité régionale conforte les travaux qui intègrent l'identité dans la TCP et va dans le sens des résultats de Van Ittersum (2001) et de Charton-Vachet (2009) concernant les comportements d'achat de produits régionaux.

**Tableau1 : Régression linéaires multiples sur l'intention d'achat des trois modèles (région, bio et bio région)**

	<b>Région Ajust R2 =0.487</b>	<b>Bio AjustR2 =0.529</b>	<b>Bio région Ajust R2 = 0.469</b>
<b>Variables région</b>			
Attitude région			
- qualité	Ns		ns
- santé	<b>0.126 p&lt;0.000</b>		<b>0.088 P&lt;0.01</b>
- savoir-faire	<b>0.092 p&lt;0.001</b>		ns
Normes descriptives région	<b>0.303 P&lt;0.000</b>		
PCC région	Ns		
Identité région	<b>0.397 P&lt;0.000</b>		<b>0.187 0.000</b>
<b>Variables bio</b>			
Attitude bio			
- santé		<b>0.133 P&lt;0.001</b>	ns
- environnement		ns	<b>0.140 0.001</b>
Normes subjectives bio		<b>0.208 P&lt;0.000</b>	
Normes descriptives bio		ns	
PCC bio		<b>0.080 P&lt;0.001</b>	
Identité bio		<b>0.445 P&lt;0.000</b>	<b>0.120 p&lt;0.000</b>
<b>Variables bio région</b>			
Attitude bio région			
- environnement			<b>0.195 p&lt;0.000</b>
- soutien producteurs			<b>0.244 p&lt;0.000</b>
PCC bio région			ns
Normes subjectives bio région			<b>0.076 P&lt;0.042</b>
Normes descriptives bio région			<b>0.091 P&lt;0.014</b>

ns : non significatif

Concernant le modèle sur les produits biologiques (ajust.  $R^2=0.529$ ), les principales variables prédictives sont l'identité de soi ( $\beta=0.445$ ), les normes subjectives, autrement dit la pression perçue de l'entourage ( $\beta=0.208$ ) et les croyances sur le bénéfice santé ( $\beta=0.133$ ). Là encore l'identité prend un part très conséquente dans le modèle. Faire que l'achat de produits biologiques fasse partie de l'identité des consommateurs pourrait être un levier d'action conséquent pour développer la consommation de produits biologiques. Pour cela l'éducation et l'expérimentation semblent être de bons outils. L'introduction des produits biologiques dans les cantines scolaires peut participer à cette dynamique pour peu que cette introduction soit bien faite. Le poids des normes subjectives peut s'interpréter par le côté familial de l'alimentation. Faire les courses c'est acheter non pas pour soi mais pour un groupe (sauf dans le cas des personnes seules), groupe envers lequel l'acheteur a des responsabilités. A ceci peut correspondre le poids des croyances sur le bénéfice santé des produits bios. L'acheteur peut percevoir une responsabilité d'autant plus grande envers son groupe (famille) que sa croyance sur les vertus sanitaires des produits bios est élevée et, qu'ainsi, son comportement d'achat impacte la santé des membres du groupe. Cette hypothèse est vérifiée par une analyse de variance entre d'une part le bénéfice perçu en termes de santé des produits biologiques et les normes injonctives ( $F = 12,42$  ;  $p<0.000$ ) et descriptives ( $F = 14,26$  ;  $p<0.000$ ). Les croyances en termes de bénéfices santé des produits biologiques sont donc susceptibles d'impacter directement et indirectement, via les normes subjectives, les intentions d'achat de produits bios.

Concernant le modèle sur les produits biologiques régionaux (ajust.  $R^2=0.469$ ), les principales variables prédictives sont : les croyances concernant le soutien des producteurs locaux ( $\beta=0.244$ ), les croyances en termes de bénéfices environnementaux ( $\beta=0.195$  pour les produits biologiques régionaux et  $0.140$  pour les produits biologiques), l'identité régionale ( $\beta=0.187$ ) et l'identité par rapport aux produits biologiques ( $\beta=0.120$ ). Les autres variables soit ne prennent qu'une faible part dans le modèle (normes injonctives et descriptives, croyances sur les bénéfices santé des produits régionaux) soit ne sont pas significatives (perception de contrôle sur le comportement). Ces résultats montrent tout d'abord un renversement de logique dans les motivations entre l'intention d'achat de produits régionaux ou biologiques et l'intention d'achat de produits biologiques régionaux : dans les deux premiers cas le bénéfice santé est prédominant alors que dans le second cas ce sont les bénéfices environnementaux et le soutien aux producteurs locaux qui prennent le dessus. Le basculement se fait donc de motivations internes vers des motivations externes, altruistes. La dimension régionale des produits biologiques serait alors préférée pour des motivations d'ordre politique, basées sur des justifications environnementales et sociales. Ces résultats confortent les hypothèses et résultats des études précédentes sur ce sujet (Fonte, 2008, Seyfang, 2006, Weatherell and al., 2003, Zepeda et Dean, 2009). Par ailleurs les deux types d'identité prennent une part importante dans l'explication de la variance des intentions avec une prédominance de l'identité régionale. L'affichage régional des produits biologiques régionaux associé à une communication sur les enjeux environnementaux (qualité des eaux par exemple) et la situation de l'agriculture locale pourrait alors être des moyens visant à renforcer les intentions d'achat de produits biologiques régionaux.

## **Conclusion**

Ce travail cherchait à identifier et à hiérarchiser les déterminants de l'intention d'achat de produits biologiques régionaux. Le cadre théorique, celui de la TCP, a été mobilisé dans la mesure où il permet de prendre en compte non seulement les motivations (les attitudes) des consommateurs mais également la perception de contrôle sur le comportement, la pression de l'entourage et l'identité. La TCP permet ainsi une vision globale du phénomène à expliquer. Toutefois, dans la mesure où les recherches sur l'achat de produits biologiques régionaux restent peu développées nous avons choisi de réaliser un modèle composé de trois sous modèles tous construits dans le cadre de la TCP : a) sur l'intention d'achat de produits régionaux, b) sur l'intention d'achat de produits biologiques c) sur l'intention d'achat de produits biologiques régionaux.

Cette recherche apporte ainsi plusieurs éclaircissements sur l'intention d'achat de produits biologiques régionaux et permet de mettre en parallèle cette intention avec les intentions d'achat de produits régionaux d'une part et biologiques d'autre part. Il confirme le rôle des motivations altruistes mis en évidence dans la littérature et souligne le rôle joué à la fois par le sentiment d'identité régionale et par la proximité identitaire avec l'agriculture biologique. Par ailleurs, certaines propositions managériales ont pu être proposées tout au long des analyses, notamment en ce qui concerne la pertinence de la création d'un label régional ou encore sur la nature des communications qui pourraient permettre un développement de cette consommation.

Toutefois, de futures recherches devraient être entreprises afin de pallier les limites de cette étude exploratoire. Premièrement, la non significativité de la variable "perception de contrôle sur le comportement" dans les 3 modèles peut être surprenante et appelle certains approfondissements. Par exemple, les prix plus élevés des produits biologiques auraient dû impacter négativement l'intention d'achat de ces mêmes produits

(Hamzaoui Essoussi and Zahaf, 2009, Aertsens and al., 2009). Deuxièmement, le rôle des variables identitaires dans ces modèles est très important et appelle de futures recherches sur leur place et leur mesure dans la TCP. La question que l'on peut se poser est de savoir si l'intégration de l'identité dans la TCP ne conduit pas à masquer certains antécédents dont la perception de contrôle sur le comportement. Troisièmement, un travail plus complet sur les attitudes devrait notamment être réalisé. En effet, notre étude ne comporte peut être pas assez de variété à ce niveau-là. Les études qualitatives sur les motivations d'achat de produits biologiques locaux ou régionaux devraient permettre de mieux cerner ces attitudes. Enfin, notre enquête fut réalisée sur une région qui peut être considérée comme particulièrement privilégiée au niveau de la qualité de son environnement. La région Midi-Pyrénées comporte de vastes zones naturelles dont certaines montagneuses. Il conviendrait de faire une analyse comparative avec des régions moins favorisées de ce point de vue.

## Références

- Aertsens J., Verbeke W., Mondelaers K. & Van Huylenbroeck G. (2009), "Personal determinants of organic food consumption: a review", *British Food Journal*, 111(10), 1140-1167.
- Agence Bio (2009), Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France, Rapport n°0901164, Paris, Agence Bio, 110p.
- Ajzen I. (1985), "From intentions to actions: A theory of planned behaviour", in J. Kuhl et J. Beckman (Eds.), *Action control: From cognition to behaviour*, Heidelberg, Germany: Springer, 11-39.
- Ajzen I. (1991), "The theory of planned behaviour", *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50, 179-211.
- Albertini T. & Bereni D. (2005), « Les colas d'inspiration régionale : entre imitation et créativité », Actes des 10èmes Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon
- Albertini T., Bereni D. & Filser M. (2006), « Politique d'assortiment des détaillants et statut des marques régionales », Actes du 9e Colloque Etienne Thil, La Rochelle.
- Altman I. & Low S. (1992). *Place attachment*. New York: Plenum.
- Armitage C. J. & Conner M. (2001), "Efficacy of the theory of planned behavior: A meta-analytic review", *British Journal of Social Psychology*, 40, 471-499.
- Aurier P. & Fort F. (2005), « Effets de la région d'origine, du produit, de la marque et de leurs congruences, sur l'évaluation des consommateurs : application aux produits agroalimentaires », *Recherche et Applications en Marketing*, 20(4), 29-52
- Aurier P., Fort F. & Siriex L. (2005), "Exploring Terroir Product Meanings for the Consumer", *Anthropologie of Food*, 4(5).
- Bertrandias L. & Pernin J. L. (2010), Comprendre l'intention d'adhérer à une AMAP : une approche par la théorie du comportement planifié, 15ème Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Dijon, Session 2, 1-20.
- Brown C. & Miller S. (2008), "The impacts of local markets: a review of research on farmers markets and community supported agriculture (CSA)", *American Journal of Agriculture Economics*, 90 (5), 1296-1302.
- Brunori G. (2007), "Local food and alternative food networks: a communication perspective", *Anthropology of Food*, 2, mars.
- Charton-Vachet F. (2009), « Appartenance régionale et comportements d'achat : une étude exploratoire », 14èmes Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, Session 10 – 1, Dijon, 12 - 13 Novembre 2009.
- Cialdini R. B., Kallgren C. A. & Reno R. R. (1991), "A focus theory of normative conduct: A theoretical refinement and reevaluation of the role of norms in human behaviour", in Mark P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology*, San Diego, CA: Academic Press, 201-233.
- Constanigro M., Kroll S., Mcfadden D. & Nurse G. (2010), "Local and organic: Substitutes or compliments? an in-store evaluation of labels for apples", Paper presented at the AAEA Annual Meeting, Denver, Colorado.
- Cooley J. P. & Lass D. A. (1998), "Consumer benefits from community supported agriculture membership", *Review of Agricultural Economics*, 20, 227-237.
- Curtis K.R., Cowee M.W., Velcherean M. and Gatzke H. (2010), "Farmers Market Consumers: Is Local or Organic Important?", *Journal of Food Distribution Research*, 41(1), 20-24.
- Darby, K., Batte, M., Ernst, S., & Roe, B. (2006), "Willingness to pay for locally produced foods: A customer intercept study of direct market and grocery store shoppers", Paper presented at the AAEA Annual Meeting, Long Beach, California.
- Dentoni, D., Tonsor, G., Calantone, R., & Peterson, H. (2009), "The direct and indirect effects of 'locally grown' on consumers' attitudes towards agri-food products", *Agricultural and Resource Economics Review*, 38(3), 384.
- Fishbein M. & Ajzen I. (1975), *Belief, Attitude, Intention, and Behavior: An Introduction to Theory and Research*, Addison-Wesley, Reading, MA.

- Fonte M. (2008) "Knowledge, food and place. A way of producing, a way of knowing", *Sociologia Ruralis*, 48(3), 200-222.
- Fotopoulos C. & Krystallis A. (2001), « Are Quality Labels a Real Marketing Advantage? A Conjoint Application on Greek PDO Protected Olive Oil", *Journal of International Food and Agribusiness Marketing*, 12(1), 1-22.
- Fotopoulos C., Krystallis A. & M. Ness (2003), "Wine produced by organic grapes in Greece: using means-end chains analysis to reveal organic buyers' purchasing motives in comparison to the non-buyers", *Food Quality and Preference*, 14, 549-566.
- Hamzaoui Essoussi L. & Zahaf M. (2009). Exploring the decision-making process of Canadian organic food consumers: motivations and trust issues, *Qualitative Market Research*, 12 (4), 443-459.
- Hernández B, Martín A. M., Ruiz C. & Carmen Hidalgo M., (2010) The role of place identity and place attachment in breaking environmental protection laws, *Journal of Environmental Psychology*, 30, 281–288.
- Hidalgo C. & Hernandez B. (2001), "Place attachment : conceptual and empirical questions", *Journal of Environmental Psychology*, 21, 273-281.
- Hughner R.S., McDonagh P., Prothero, A. Shultz II C.J. & Stanton J. (2007): "Who Are Organic Food Consumers? A Compilation and Review of Why People Purchase Organic Food", *Journal of Consumer Behaviour*, 6, 94-110.
- Kalafatis S. P., Pollard M., East R. & Tsogas M. H. (1999), "Green marketing and Ajzen's theory of planned behavior: A cross-market examination", *Journal of Consumer Marketing*, 16, 441-460.
- Lodorfos G. N. & Dennis J. (2008), "Consumers' Intent: In the Organic Food Market", *Journal of Food Products Marketing*, 14(2), 17-38.
- Louis W., Davies S., Smith J. & Terry D. (2007), "Pizza and pop and the student identity: The role of referent group norms in healthy and unhealthy eating", *The Journal of Social Psychology*, 147, 57-74.
- Loureiro M.L. & Hine S. (2002), "Discovering Niche Markets: A Comparison of Consumer Willingness to Pay for Local (Colorado Grown), Organic, and GMO-Free Products." *Journal of Agricultural and Applied Economics*, 34(3), 477-487.
- Mannetti L., Pierro A. & Livi S. (2002), "Explaining Consumer Conduct: From Planned to Self-Expressive Behavior", *Journal of Applied Social Psychology*, 32(7), 1431-1451.
- Ozcaglar-Toulouse N., Shiu E. & Shaw D. (2006), "In search of fair trade: ethical consumer decision making in France", *International Journal of Consumer Studies*, 30(5), 502-514.
- Proshansky H. M., Fabian A. K. & Kaminoff R. (1983). "Place-identity: physical world socialization of the self", *Journal of Environmental Psychology*, 3, 57–83.
- Rise J., Sheeran P. & Hukkelberg S. (2009), "The Role of Self-identity in the Theory of Planned Behavior: A Meta-Analysis", *Journal of Applied Social Psychology*, 40 (5), 1085–1105.
- Rivis A. & Sheeran P. (2003), "Descriptive norms as an additional predictor in the theory of planned behavior: A meta-analysis", *Current Psychology: Developmental, Learning, Personality, Social*, 22, 218-233.
- Rosenbaum M. S. & Montoya D. Y. (2007), "Am I welcome here ? Exploring how ethnic consumers assess their place identity", *Journal of Business Research*, 60, 206-214.
- Seyfang, G. (2006), "Ecological citizenship and sustainable consumption: Examining local organic food networks", *Journal of Rural Studies*, 22, 383.
- Shaw D. & Shiu E. (2002), "The Role of Ethical Obligation and Self-Identity in Ethical Consumer Choice", *International Journal of Consumer Studies*, 26 (2), 109-116.
- Sirieix L., Pernin J. L. & Schaer B. (2009), « L'enjeu de la provenance régionale pour l'agriculture biologique », *Innovations Agronomiques*, 4, 401-407.
- Smith J. R., Terry D. J., Manstead A. S. R., Winnifred R. L., Kotterman D. & Wolfs J. (2008), "The Attitude–Behavior Relationship in Consumer Conduct: The Role of Norms, Past Behavior, and Self-Identity", *The Journal of Social Psychology*, 148(3), 311-333.
- Sparks P. & Shepherd R. (1992), "Self-identity and the theory of planned behaviour: assessing the role of identification with 'green consumerism'", *Social Psychology Quarterly*, 55(4), 388-399.
- Tarkiainen A. & Sundqvist S. (2005), "Subjective norms, attitudes and intentions of Finnish consumers in buying organic food", *British Food Journal*, 107, 808-822.
- Terry D. J. & Hogg M. A. (1996), "Group norms and the attitude-behavior relationship: A role for group identification", *Personality and Social Psychology Bulletin*, 22, 776-793.
- Terry D. J., Hogg M. A. & White K. M. (1999), "The theory of planned behavior: Self-identity, social identity and group norms", *British Journal of Social Psychology*, 38, 225-244.
- Thilmany D., Bond C. & Bond J.K. (2008), "Going Local: Exploring Consumer Behavior and Motivations for Direct Food Purchases", *American Journal of Agricultural Economics* 90(5), 1303–1309.
- Vermeir I. & Verbeke W. (2008), "Sustainable food consumption among young adults in Belgium: Theory of planned behavior and the role of confidence and values", *Ecological Economics*, 64, 542-553.

- Weatherell C., Tregear A. & Allinson J. (2003), "In search of the concerned consumer: UK public perceptions of food farming and buying local", *Journal of Rural Studies*, 19, 233-244.
- Wilkins J. L. (2002), "Consumer perceptions of seasonal and local foods: A study in a U.S. community", *Ecology of Food and Nutrition*, 41, 415-439.
- Zepeda L. & Deal D. (2009), "Organic and local food consumer behavior: alphabet theory", *International Journal of Consumer Studies*. 33 (6), 697-705.
- Zepeda L. & Leviten-Reid C. (2004), "Consumers' views on local food", *Journal of Food Distribution Research*, 35, 1-6.

## **Annexe 1 : Statistiques descriptives et validité convergente des construits**

<b>Région</b>	Moyenne Ecart-type	<b>Alpha Load</b>
<b>Intention</b>		<b>0.73</b>
À l'avenir, j'achèterai davantage de produits provenant de la région	3.65 1.365	0.835
À l'avenir, je ferai plus attention pour regarder si les produits que j'achète proviennent de ma région	3.75 1.423	0.845
<b>Comportement passé</b>		
Parmi les alternatives suivantes, choisissez celle qui décrit le mieux vos habitudes d'achat de produits provenant de votre région	4.66 1.626	
<b>Attitude</b>		
D'après vous quelle probabilité il y a-t-il que les produits régionaux soient meilleurs pour la santé que les produits d'autres provenances	3.72 1.305	
D'après vous quelle probabilité il y a-t-il que les produits régionaux soient de meilleure qualité que les produits d'autres provenances	4.02 1.283	
Acheter des produits régionaux permettrait de maintenir les savoir-faire locaux	4.93 1.144	
<b>Identité</b>		<b>0.66</b>
Je me sens très concerné par la vie économique de ma région	4.14 1.422	0.827
J'aurais une meilleure opinion de moi en achetant des produits provenant de la région au lieu de produits autres	3.32 1.625	0.750
Je suis très attaché à ma région	4.47 1.405	0.747
<b>PCC</b>		<b>0.74</b>
En général, pour moi acheter des produits provenant de la région au lieu de produits d'autres provenances serait..... (Notez de 1 Très Difficile à 6 Très Facile)	4.12 1.236	0.700
Les produits provenant de la région sont facilement identifiables dans les lieux où je fais habituellement mes courses	3.97 1.344	0.774
Si je le veux je peux facilement acheter des produits provenant de la région au lieu de produits d'autres provenances	4.26 1.349	0.764
Les produits provenant de la région sont généralement disponibles dans les magasins où je fais habituellement mes courses	4.18 1.334	0.756
<b>Normes descriptives</b>		
La plupart des gens pour qui j'ai de l'estime achèteraient des produits provenant de la région au lieu de produits d'autres provenances	3.22 1.431	
<b>Ancienneté dans la région</b>		
Depuis combien de temps habitez-vous dans la région ? échelle de 1 (moins d'1 an) à 6 (j'ai toujours vécu dans la région).	5.26 1.267	

<b>Bio</b>	Moyenne Ecart-type	<b>Alpha Load</b>
<b>Intention</b>		
A l'avenir, j'achèterai davantage de produits biologiques	3.15 1.388	
<b>Comportement passé</b>		
Parmi les alternatives suivantes, choisissez celle qui décrit le mieux vos habitudes d'achat de produits biologiques	3.76 1.846	
<b>Attitude</b>		
- <b>santé</b>		<b>0.80</b>
Acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels serait.....Notez de 1 Nocif pour ma santé à 6 Bénéfique pour ma santé	4.74 1.146	0.917
D'après vous quelle probabilité il y a-t-il que les produits biologiques soient meilleurs pour la santé que les produits conventionnels	4.51 1.269	0.917
- <b>environnement</b>		<b>0.75</b>
D'après vous quelle probabilité il y a-t-il que les produits biologiques soient produits avec des méthodes qui respectent davantage l'environnement que les produits conventionnels	4.52 1.239	0.897
Acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels serait (Notez de 1 Nocif pour l'environnement à 6 Bénéfique pour l'environnement)	4.78 1.190	0.897
<b>Identité</b>		<b>0.78</b>
Acheter des produits biologiques me permet d'être complètement en accord avec mes convictions	3.20 1.522	0.841
J'aurais une meilleure opinion de moi en achetant des produits biologiques au lieu de produits conventionnels	2.81 1.529	0.874
Acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels me semblerait être juste d'un point de vue moral	3.32 1.530	0.786
<b>PCC</b>		
Si je le veux je peux facilement acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels	3.76 1.387	
<b>Normes subjectives</b>		
La plupart des personnes qui sont importantes pour moi pensent que je devrais acheter des produits biologiques au lieu de produits conventionnels	2.62 1.417	
<b>Normes descriptives</b>		
La plupart des gens pour qui j'ai de l'estime achèteraient des produits biologiques au lieu de produits conventionnels	2.66 1.417	



<b>Bio région</b>	Moyenne Ecart-type	<b>alpha Load</b>
<b>Intention</b>		<b>0.65</b>
S'il existait des produits biologiques certifiés "provenant de ma région", j'en achèterais très certainement	3.97 1.414	0.860
Un produit biologique certifié "provenant de ma région" apporterait quelque chose de mieux que les autres produits biologiques	4.08 1.409	0.860
<b>Attitude bio région</b>		
- <b>environnement</b>		<b>0.67</b>
Dans la mesure du possible, un produit bio doit venir de la région parce que le transport nuit à la qualité	4.33 1.412	0.769
Un produit bio que l'on transporte de loin n'est pas crédible parce que cela entraîne de la pollution (pour les produits pouvant être produits dans la région)	4.18 1.393	0.766
Acheter des produits biologiques régionaux au lieu de produits biologiques d'autre provenance serait bénéfique pour l'environnement	4.28 1.361	0.791
- <b>soutien producteurs</b>		<b>0.59</b>
Dans la mesure du possible, un produit bio doit venir de la région afin de soutenir les producteurs locaux	4.75 1.243	0.841
Acheter des produits biologiques régionaux permettrait de maintenir l'agriculture locale	4.69 1.272	0.841
<b>PCC</b>		<b>0.78</b>
Les produits biologiques provenant de la région sont généralement disponibles dans les magasins où je fais habituellement mes courses	3.68 1.328	0.818
Les produits biologiques provenant de la région sont facilement identifiables dans les lieux où je fais habituellement mes courses	3.46 1.374	0.803
Si je le veux je peux facilement acheter des produits biologiques provenant de la région au lieu de produits bios d'autres provenances	3.68 1.428	0.764
En général, pour moi acheter des produits biologiques régionaux au lieu de produits bios d'autres provenances serait..... (Notez de 1 Très Difficile à 6 Très Facile)	3.78 1.276	0.725
<b>Normes subjectives</b>		
La plupart des personnes qui sont importantes pour moi pensent que je devrais acheter des produits biologiques provenant de la région au lieu de produits bios d'autres provenances	2.63 1.445	
<b>Normes descriptives</b>		
La plupart des gens pour qui j'ai de l'estime achèteraient des produits biologiques provenant de la région au lieu de produits bios d'autres provenances	2.88 1.502	

## **Annexe 2**

### Lieux d'achat des produits régionaux et biologiques (% de citations)

	Produits régionaux	Produits biologiques
Grandes surfaces du type Carrefour, Leclerc, Auchan, Monoprix	34,1%	34,5%
Petits magasins de proximité type Shopi, Atac, Cora	8,9%	7,7%
Magasins spécialisés sur l'agriculture bio (Biocoop, La vie claire)	8,1%	17,0%
Par internet	0,8%	1,5%
Sur les marchés	33,2%	27,6%
Directement à la ferme	15,0%	11,8%
TOTAL CIT.	100%	100%



## L'intention d'achat de produits biologiques régionaux

**JL Pernin**  
Université de Toulouse  
IUT de Tarbes



### Objectif

Identifier les variables prédictives de l'intention d'achat de produits biologiques régionaux.

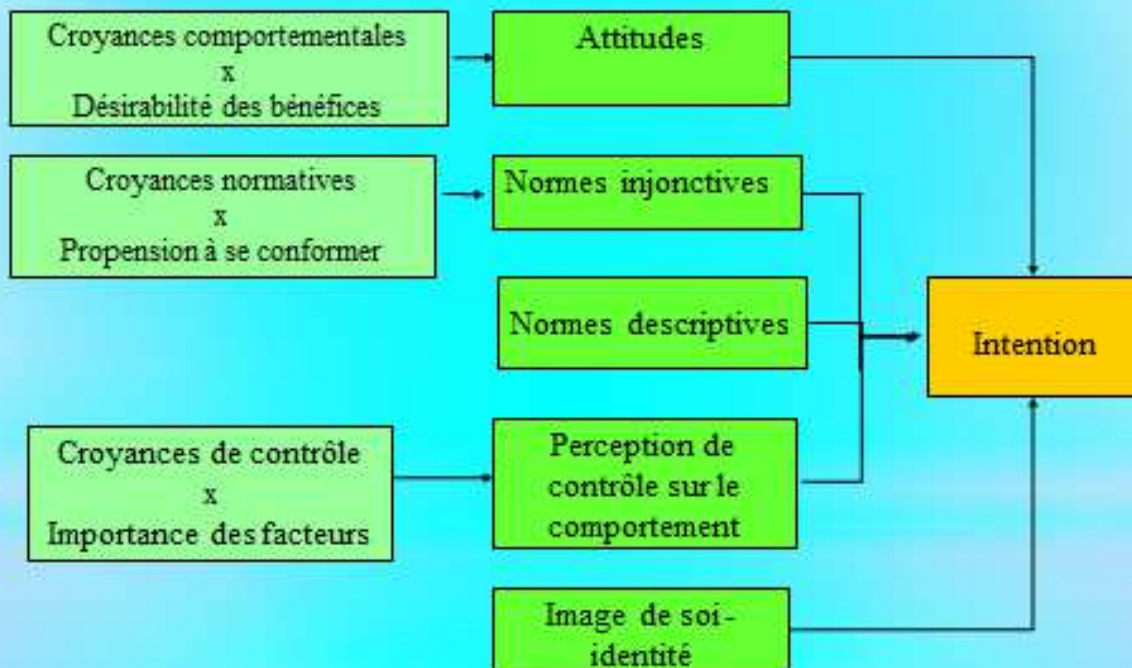
Intersection de 2 thèmes de recherche :

- la consommation de produits bios
- La consommation de produits régionaux

⇒ Décomposition de l'étude en 3 sous thématiques :

Régional ; Bio ; Bio régional

## La théorie du comportement planifié



## Méthodologie

- 3 sous modèles dans un même questionnaire
- Insertion de l'identité régionale
- certaines variables furent mesurées par un seul item, mesures en 6 points (likert)
- Administration en face à face dans 3 villes de Midi-Pyrénées
- 917 questionnaires exploitables
- ACP, rotation varimax
- régressions linéaires multiples

## Statistique descriptive

\* Pour vous des produits régionaux ce sont des produits qui viennent d'où (aire géographique)

40,5% -> la région

24,7% -> le Sud-Ouest

15,6% -> le département

\* 87 % d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'existence d'un label régional pour les produits locaux, serait une très bonne chose

\* 66,4% d'accord avec l'affirmation : « s'il existait des produits biologiques certifiés "provenant de ma région", j'en achèterais très certainement »

\* Préférence entre un produit conventionnel local versus un produit biologique « qui vient de loin » : 59,8% -> le produit conventionnel.

## Résultats modèle région $R^2= 0.487$

<b>Attitude région</b>	
- qualité	ns
- santé	<b>0.126</b>
- savoir-faire	0.092
<b>Normes descriptives région</b>	<b>0.303</b>
<b>PCC région</b>	ns
<b>Identité région</b>	<b>0.397</b>

### Résultats modèle Bio R<sup>2</sup>= 0.529

Attitude bio	
- santé	<b>0.133</b>
- environnement	<b>ns</b>
Normes injonctives bio	<b>0.208</b>
Normes descriptives bio	<b>ns</b>
PCC bio	0.080
Identité bio	<b>0.445</b>

### Résultats modèle bio région R<sup>2</sup>= 0.469

Attitude région	
- santé	0.088
Attitude bio	
- environnement	<b>0.140</b>
Identité région	<b>0.187</b>
Identité bio	<b>0.120</b>
Attitude bio région	
- environnement	<b>0.195</b>
- soutien producteurs	<b>0.244</b>
PCC bio région	ns
Normes injonctives bio région	0.076
Normes descriptives bio région	0.091

## Conclusion

- Modèle région et bio : motivations sanitaire et identitaire
  - Modèle bio région : motivations altruiste et identitaire
- ⇒ Communications sur la situation de l'agriculture régionale et de l'environnement (eau)
- ⇒ label régional(avec normes de progrès?)
- ⇒ renforcement des identités

Nécessité d'approfondissements : motivations  
Place de l'identité dans la TCP

## Merci de votre attention

# Évaluation environnementale comparée du panier du « consommateur bio » et du panier du consommateur français moyen (ANR – ACV BIO)

---

Noëllie OUDET, Bio Intelligence Service S.A.S., [noellie.oudet@biois.com](mailto:noellie.oudet@biois.com)

## Résumé

On estime que les produits alimentaires sont responsables de 20 à 30 % des impacts environnementaux des produits de consommation, eux-mêmes associés à des enjeux écologiques majeurs, par exemple 50 % des émissions de gaz à effet de serre en Europe. Un des axes d'amélioration promus par les instances publiques et de plus en plus prisé par les consommateurs réside dans le développement de l'agriculture biologique, c'est-à-dire d'un mode de production privilégiant les procédés respectueux de l'écosystème et non polluants, excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse.

Or, si un certain nombre d'études démontrent le bénéfice environnemental des modes de production biologique lorsque l'on raisonne par hectare cultivé, les résultats concernant le bénéfice ramené à une unité produite (par exemple une tomate, 100 g de poulet, etc.), calculés selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie (ACV), sont beaucoup plus hétérogènes.

Si l'on souhaite considérer la finalité de ces productions, à savoir la consommation des produits, il est pertinent de se placer à une échelle plus large et d'intégrer les choix de consommation des individus. Qu'en est-il alors du positionnement de la filière bio si l'on compare les paniers de consommation d'un « consommateur bio » et d'un « consommateur français moyen » ?

On peut en effet supposer que leurs comportements alimentaires diffèrent sensiblement en termes de choix et de quantités de produits consommés (un « consommateur bio » préférant par exemple plus de céréales, moins de viande, etc.).

C'est en s'appuyant sur la méthodologie de l'ACV, outil le plus abouti et le plus reconnu pour mesurer et objectiver les impacts environnementaux des produits, que les partenaires du projet ACV BIO soutenu par l'ANR (BIO Intelligence Service, UR INRA-ALISS, Synabio, Casino, Triballat, La Vie Claire, Pronatura et BIOCOOP) se proposent de répondre à cette problématique.

***Le texte lié à cette intervention ainsi que la présentation orale sont considérés comme confidentiels pour le moment et ne peuvent figurer dans ce document. N'hésitez pas à contacter l'auteur pour en savoir plus.***



# L'agriculture biologique japonaise, peut-elle décoller ? Enjeux du développement lié au territoire

---

Keiichi ISHII, Université du Tohoku, Japon, [ishiik@bios.tohoku.ac.jp](mailto:ishiik@bios.tohoku.ac.jp)

## Résumé

Le nouvel essor pour l'agriculture biologique au Japon requiert l'extension sur les rizières qui représentent actuellement la moitié de l'ensemble des surfaces agricoles du pays. Sur la structure agricole, notamment rizicole, se caractérisant par des petites exploitations et des petites parcelles dispersées, il est primordial de mieux coordonner l'utilisation des terres à l'échelle des communautés agricoles attachées au territoire afin que l'agriculture biologique s'y enracine. L'exploitation coopérative sur la base territoriale, dont la création est incitée par la réforme de la politique rizicole japonaise, est un des organes potentiels pour cette coordination, en gérant collectivement les ressources agricoles locales jusqu'à présent uniquement gérées par le milieu agricole.

**Mots-clés:** Agriculture biologique, Exploitation coopérative, Gestion collective, Japon, Politique rizicole.

## Abstract

New growth in organic farming in Japan requires its expansion on rice fields which accounts nowadays for more than half of agricultural land. Agricultural structure, in particular rice production structure, is characterized by small farming consisting of very small and dispersed plots. It is essential to coordinate the agricultural land use in the agricultural community related to territory in order that organic agriculture takes root there. Community based farm cooperative, whose establishment is incited by the Japanese rice policy reform, is one of the potential organizations to make the coordination and to manage collectively local agricultural resources exclusively concerned to agricultural world so far.

**Key words:** Collective management, Farm cooperative, Japan, Organic agriculture, Rice policy

## 1. Introduction

Malgré la tradition de l'agriculture biologique (le terme japonais, *yuki nogyo*, veut dire agriculture organique) qui remonte aux années soixante, la part des produits biologiques certifiés reste très marginale au Japon. En 2007, elle est à 0.18 % dans la production agricole totale.

La réglementation officielle basée sur le CODEX alimentarius adoptée en 1999, contribuant à l'élimination des indications ambiguës, a stimulé l'importation de produits biologiques en provenance des pays tiers plutôt que le développement domestique de la production. Nombreux précurseurs biologiques, qui avaient une relation directe avec leurs clients, mais souvent lointaine géographiquement, ne voulaient pas être certifiés du fait du surcoût subi et de la nécessité faible.

L'agriculture japonaise se caractérise par la petite taille des exploitations, la double activité très dominante et la main d'œuvre très âgée, surtout dans le domaine rizicole qui est le mode principal de l'utilisation des terres agricoles. Les prix des produits agricoles à la baisse rendent la succession des exploitations plus difficile, et causent une déprise agricole et une dégradation des agro-éco systèmes locaux. Cette communication, en prenant en compte les caractéristiques de la politique rizicole protectionniste actuellement en réforme, vise à décrire le contexte dans lequel la production de riz biologique pourrait décoller au Japon et illustre une démarche menée localement pour éclaircir la problématique sur le mode d'articulation entre les enjeux territoriaux et le développement de l'agriculture biologique.

## 2. Historique bref de l'agriculture biologique au Japon

Les personnes qui s'intéressent à l'agriculture biologique seront d'accord sur le fait qu'elle a commencé à se développer avec le système « *Teikei* », une relation contractuelle entre les producteurs et les consommateurs assurant l'achat collectif des produits. Vers l'année 1970, les consommateurs, par souci de santé, cherchaient des producteurs capables de leur offrir des produits cultivés sans produits chimiques et les achetaient collectivement. Les intitulés des groupements d'achat de consommateurs, « association pour produire et manger les produits sains », « association pour éliminer les polluants alimentaires et demander les produits sains », « association pour cultiver les bonnes nourritures », montrent les intentions des consommateurs. Un des précurseurs de *Teikei*, « association pour cultiver la bonne nourriture » créée en 1973 et le groupement de producteurs de *Miyoshi* village comptent à présent huit cents adhérents dans la région métropolitaine et 27

fermes. Les producteurs produisent plus d'une centaine d'espèces de légumes frais et distribuent les produits aux points de distribution.

L'association japonaise d'agriculture biologique (Japan Organic Agriculture Association), créée en 1971, a formulé les dix principes de *Teikei*<sup>6</sup>. Ce sont les idées que les précurseurs partageaient et qui restent valables actuellement pour cette association.

De nombreux groupements d'achat de consommateurs qui se réclament de *Teikei* sont répandus dans la région métropolitaine de Tokyo et la région de Kyoto-Osaka-Kobe, la seconde plus importante agglomération du Japon, où les mouvements sociaux des consommateurs étaient très actifs et les achats collectifs dans plusieurs coopératives de consommateurs étaient fréquents. Cette pratique devait faciliter le *Teikei* entre producteurs et consommateurs métropolitains. S'il n'y avait pas eu le mouvement de *Teikei* par lequel le consommateur prend volontairement le risque de la conversion à l'agriculture biologique à une époque où il manquait un circuit de distribution propre à ces produits, les producteurs n'auraient pas pu faire circuler leurs produits (Honjyo, 2004).

On dit que c'est le premier boom de l'agriculture biologique dans la seconde moitié des années 1970 où le système de *Teikei* se développait. Le deuxième boom s'est produit dans la seconde moitié des années 1980 avec le développement de distributeurs spécialisés. Certains parmi eux s'attachaient à livrer les consommateurs à domicile et entraient en concurrence avec le système de *Teikei*. Le centre national du système de *Teikei*, l'Association japonaise d'agriculture biologique, a vu son nombre adhérent diminuer à partir de 1983.

Au milieu de ce deuxième boom, en 1988, la Commission de régularisation de la concurrence a dénoncé la fraude des indications portant les mentions suivantes : « sans produit chimique » et « culture organique parfaite ». Parmi les grands magasins et les supermarchés enquêtés<sup>7</sup>, 70 % ont répondu qu'ils commercialisaient des produits biologiques, mais en réalité ce n'était que 20 % de grands magasins et 4% de supermarchés qui commercialisaient des produits sans produits et engrais chimiques, souvent avec un manque de vérification (Adachi, 1991). L'interprétation telle que l'indication de la culture biologique ne désignait pas nécessairement la culture sans produits chimiques, mais la culture avec les matières organiques était assez généralisées (Yasuda, 1988).

L'intervention de l'autorité administrative pour lutter contre la fraude a stimulé l'opinion publique qui voulait éliminer les indications fausses et réglementer les normes de l'agriculture biologique. Pourtant, l'Association japonaise d'agriculture biologique a déclaré son intention de s'opposer à la création de normes officielles pour les produits biologiques pour la raison selon laquelle la participation de l'administration et des distributeurs conduirait à des normes peu sévères, ou en considérant la pratique courante des distributeurs, il était fort probable que les normes ne seraient pas respectées (Adachi, 1991). En l'absence d'une organisation principale de l'agriculture biologique, l'administration, notamment le ministère de l'agriculture, a pris l'initiative d'établir des normes officielles. Depuis lors, le milieu de l'agriculture biologique, surtout les précurseurs, se sentent toujours contraints et sous la coupe de l'autorité administrative.

En 1992, la directive sur les indications liées aux produits biologiques et produits spécialement cultivés a été promulguée. Cette directive a classé deux grandes catégories de produits : les produits biologiques et les produits spécialement cultivés. Le produit biologique est cultivé sur le champ où les produits chimiques ne sont pas appliqués depuis plus de trois ans et le sol est fertilisé par la matière organique telle que du fumier. Le produit biologique en conversion est cultivé sans produits chimiques depuis entre six mois et moins de trois ans. Les produits spécialement cultivés comptent quatre catégories ; produit sans pesticides et désherbants chimiques, produit sans engrais de synthèse, produit cultivé avec pesticides et désherbants chimiques mais à des doses inférieures de 50 % à celles préconisées dans le cadre d'un usage normal, produit cultivé avec engrais de synthèse mais à des doses inférieures de 50 % de l'usage normale (le composant azoté).

---

<sup>6</sup> Dix principes de *Teikei* (JOAA, 1978) sont suivants :

- (1) Construire une relation amicale et créative, non pas comme un simple partenaire commercial.
- (2) Produire selon un plan de production prédéterminé selon un accord entre producteurs et consommateurs.
- (3) Accepter tous les produits délivrés par le (ou les) producteur(s)
- (4) Fixer les prix selon un esprit d'avantage réciproque.
- (5) Renforcer la communication mutuelle dans un objectif de respect et de confiance mutuels
- (6) Gérer l'autodistribution assurée par le (ou les) producteur(s) ou par le (ou les) consommateurs(s)
- (7) Être démocratique quant aux activités de groupe
- (8) Motiver le désir d'apprendre l'agriculture biologique
- (9) Maintenir le nombre approprié des membres de chaque groupe
- (10) Continuer le progrès constant, même s'il est lent, vers l'objectif final de la gestion convaincue de l'agriculture biologique et de la vie écologique

<sup>7</sup> Centre national des affaires de consommateurs de Japon (National consumer affairs center of Japan) a mené l'enquête auprès de 191 distributeurs (grands magasins et supermarchés) en 1988.

Par rapport à l'Union Européenne et aux États-Unis où les normes officielles et le système de certification adoptés reposent sur des contraintes légales, l'initiative japonaise n'était qu'une directive à laquelle les acteurs concernés devaient faire référence pour faire circuler les produits indiqués. Et il ne s'agissait pas de produits biologiques mais de l'ensemble des produits dits en faveur de l'environnement.

Les produits indiquant la conformité à la directive se sont mis en circulation. Le troisième boom de l'agriculture biologique a démarré à partir de la fin des années 1990, surtout à partir de la mise en place du système de normalisation et de certification de l'agriculture biologique, formulé en 1999 sur la base des normes internationales du Codex Alimentarius. Depuis lors, la directive concerne uniquement les produits spécialement cultivés.

Ce troisième boom se caractérise par la diversification des circuits de distribution des produits biologiques. Le système *teikei* s'est affaibli du fait du vieillissement des adhérents et de la baisse du nombre de nouveaux adhérents (Honjyo, 2004). Les produits biologiques deviennent plus faciles à trouver dans les circuits ordinaires de la grande distribution, et certaines chaînes de la restauration y compris la restauration rapide qui multiplient l'utilisation des produits biologiques, parfois, cultivés dans leurs propres fermes biologiques (Ogawa, 2007).

### **3. Les interventions publiques en faveur de l'agriculture biologique**

#### **3.1. Les mesures mises en place pour l'agriculture en faveur de l'environnement**

La loi relative à la promotion des modes de production agricole durable a été adoptée en 1999. Cette loi a défini comme *eco-farmer*, certifié par le préfet, l'agriculteur qui élabore un plan d'introduction des modes de production agricole durable. L'*eco-farmer* peut utiliser un logo pour les produits agricoles vendus et être éligible à des mesures d'aide à l'investissement. Le plan d'introduction comprend trois techniques de production ; le développement de l'humus (compostage etc.), le technique permettant de réduire l'utilisation des engrais de synthèse (fertilisation précise, utilisation de la matière organique etc.), le technique permettant de réduire de l'utilisation des pesticides (désherbage mécanique, lutte biologique, multi, etc.). Le nombre d'*eco-farmer* augmente depuis cette date et atteint 197.000 agriculteurs en 2010 sur 1,63 million d'exploitations agricoles au Japon.

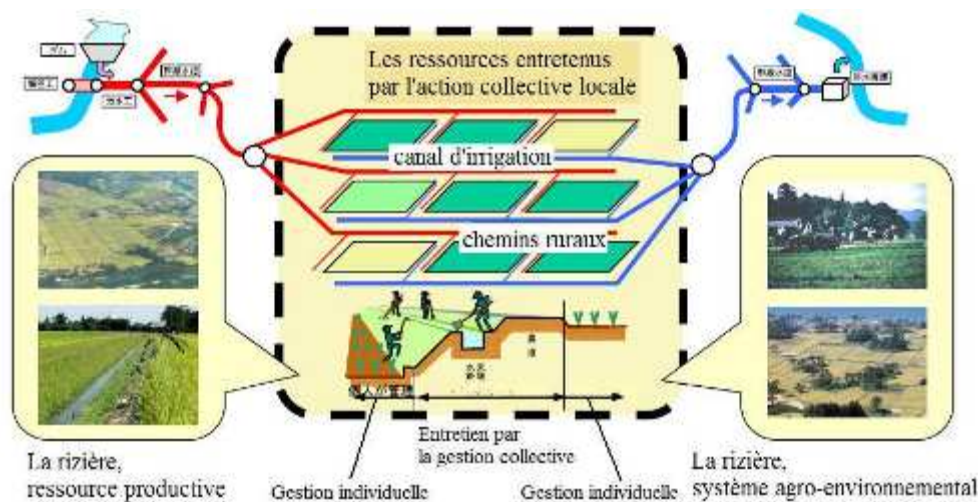
La loi pour la promotion de l'agriculture biologique étant adoptée en 2006, le gouvernement a reconnu l'ensemble de la démarche de la bio, certifiée ou non, qui vise la même finalité, ainsi que la nécessité du développement de l'agriculture biologique. Dès lors, le gouvernement japonais a engagé un politique volontariste comportant des mesures en faveur de l'agriculture bio; le renforcement de la R & D, la promotion des produits bio, les aides d'Etat aux collectivités locales et aux associations qui prennent des mesures en faveur de la bio.

Un des précurseurs de l'agriculture biologique, *Yoshinori Kaneko*, qui est président de l'association nationale pour la promotion de l'agriculture biologique, a apprécié l'établissement de cette loi. D'après lui, « la loi de 2006 a contribué grandement à l'amélioration de la place de l'agriculture biologique vue jusqu'alors d'un œil mauvais. Nous avons constaté qu'il y avait un virage à cent quatre-vingt degrés chez de nombreuses autorités municipales sur leur attitude vis-à-vis de l'agriculture biologique et que l'administration, les organisations professionnelles agricoles, les associations de consommateurs et les responsables des cantines scolaires se mettaient ensemble autour de la même table pour discuter le futur de l'agriculture biologique »<sup>8</sup>. L'association nationale pour la promotion de l'agriculture biologique a été fondée juste avant de l'adoption de cette loi par les organisations diverses qui s'engageaient jusqu'alors indépendamment dans les pratiques de l'agriculture biologique, afin de contribuer à la faire accepter.

D'autres mesures pour protéger et améliorer la qualité des sols, de l'eau et de l'environnement sont mises en place depuis 2007. Ces mesures reposent, d'une part, sur l'action collective locale et d'autre part, sur l'engagement individuel des producteurs. Le groupement local composé par les producteurs ainsi que les habitants locaux, l'association d'habitants et diverses autres associations règle les statuts et élabore le plan de gestion collective de l'agro-éco-système de la rizière dans un périmètre défini (Graphique n°1). Les producteurs-membres de ce groupement éligibles à la prime doivent être *eco-farmer* et s'engager collectivement à réduire plus de 50 % leur usage d'engrais chimiques et de pesticides par rapport à l'usage conventionnel local. Cet engagement collectif des producteurs requiert la participation d'une certaine part des producteurs dans ce territoire cible.

---

<sup>8</sup> *Zenkoku Yukinogyo Suishin Kyogikai* (Association nationale pour la promotion de l'agriculture biologique), L'agriculture biologique qui se développe sur les territoires. 2010.



Graphique n°1 :

Le système rizicole et les ressources entretenues par l'action collective locale

( Source : Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche. )

En janvier 2011, le nombre de groupements locaux qui gèrent collectivement l'agro-éco-système de la rizière se monte à 19.700 et la surface couverte par ces groupements locaux à 1,4 millions d'hectares sur 2,5 millions d'hectares de rizière. Pourtant, le nombre de producteurs éligibles à la prime ne s'élève qu'à 2,937 producteurs, la surface cultivée par eux à 8.7 mille ha. Ils restent encore marginaux, car réduire plus de moitié de leur utilisation d'engrais chimiques et de pesticides collectivement est encore une difficulté à franchir.

### 3.2. L'impasse de la politique rizicole

La production rizicole fait face à des difficultés auxquelles le gouvernement tente de pallier pour protéger la ressource agricole, lutter contre l'abandon des terres et encourager la diversification des cultures sur les rizières de manière à accroître le niveau d'autosuffisance alimentaire. Ces difficultés sont de quatre types :

- Les exploitations demeurent petites et le parcellaire très morcelé. Les structures agricoles du Japon, notamment dans le domaine rizicole, restent très petites, malgré la croissance économique qui devrait favoriser l'exode rural. Les agriculteurs n'ont pas quitté totalement leurs exploitations et continuent de s'occuper de leurs terres tout en exerçant d'autres activités mieux rémunérées que l'agriculture. Ces petites structures posent des questions d'économies d'échelle et le comportement des agriculteurs double actifs décourage ceux qui veulent s'agrandir.

- La baisse tendancielle de la consommation de riz sur le long période : sur 40 % des terres rizicoles du Japon, d'autres spéculations que le riz sont cultivées : soja, blé, légumes et cultures fourragères, etc. Ces cultures sont encouragées par des subventions dont l'objectif est de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande du riz. La consommation de riz par habitant a diminué de moitié en 50 ans, passant de 118 kg / hab. en 1962 à 59 kg / hab. en 2008. En l'absence de cultures alternatives adéquates, les rizières sont parfois abandonnées. La mise en valeur de ces rizières est un enjeu important au Japon.

- Le vieillissement des agriculteurs : parmi les agriculteurs dont l'activité agricole constitue l'activité principale, 57 % ont plus de 65 ans. Ce vieillissement de la main d'œuvre agricole est davantage dominant dans la production rizicole. Ceci augure d'un prochain bouleversement de la structure agricole au Japon après le départ des agriculteurs âgés dans les années qui viennent. La génération qui vient pourrait être l'occasion de moderniser les structures agricoles de manière à éviter la succession des exploitations agricoles trop petites.

- L'ouverture du marché : la négociation sur l'agriculture au sein de l'OMC devrait obliger le Japon à baisser le niveau de son tarif douanier à l'importation du riz. Le prix domestique du riz a déjà baissé de 360 mille yen / ton (3.800 \$/ton) en 1990 à 251 mille yen / ton (2.600 \$/ton) en 2007. Ceci est dû à la baisse de la consommation sans cesse du riz malgré la maîtrise de la production de plus en plus renforcée.

## 4. L'agriculture biologique et la proximité

### 4.1. La réforme de la politique rizicole

Devant ces problèmes d'une telle ampleur, le gouvernement a voulu sélectionner les producteurs à aider en compensant directement la baisse du prix. Ces mesures financières concernaient les agriculteurs individuels qui

gèrent plus de 4 ha et les exploitations coopératives plus de 20 ha<sup>9</sup>. Les petits agriculteurs moins de 4 ha doivent se grouper pour être bénéficiaires des aides directes.

La plupart des agriculteurs s'attachent à leur propre terre et à leur propre récolte de riz, en partie destinée à l'autoconsommation, sur les parcelles héritées de leurs ancêtres. Ils y travaillent le weekend avec des machines agricoles de petite dimension, souvent suréquipés par rapport à la surface exploitée. La coopérative de machines agricoles ne fonctionne pas souvent, car tous en ont besoin le weekend. Mais, la baisse du prix de riz exige de certains agriculteurs de se retirer, surtout à l'occasion du renouvellement de leur machine agricole, notamment de la moissonne batteuse ou de la transplanteuse.

Chaque village a son propre histoire. Certains villages organisent s'affrontent depuis longtemps une gestion collective des terres agricoles pour lutter contre soit la déprise agricole, soit le manque de main d'œuvre du fait du vieillissement dans les régions de moyennes montagnes ou du fait des activités extra agricoles trop importantes dans les régions périurbaines. Cependant, se regrouper pour rendre l'exploitation plus efficace ne se fait pas en un jour, car ceci signifie désigne pour les agriculteurs une liaison perdue avec leur terre lié à ce sentiment d'être enraciné.

Le nombre d'exploitations coopératives en 2009 s'élève à 13,436 sur 110 mille d'agglomérations agricoles, ce terme statistique exprimé souvent en « village ».

#### 4.2. L'agriculture biologique et le village

Il est très rare que l'objet principal d'exploitation coopérative soit le développement de l'agriculture biologique. En général, la maîtrise technique de l'agriculture biologique est insuffisante pour minimiser le risque de la baisse du revenu pour les exploitants et le débouché des produits est difficile à organiser. Par contre, la production biologique a l'avantage de mettre en valeur la main d'œuvre éliminée de l'exploitation coopérative rationalisée et également d'accroître la valeur ajoutée de la production. Dans les villages où les ménages agricoles et non agricoles coexistent, la sécurité alimentaire, la biodiversité et les paysages locaux sont des préoccupations réelles vues par le consommateur et/ou l'habitant. Il y aura alors davantage de chances que l'agriculture biologique devienne une charnière.

L'agriculture biologique requiert d'éviter la contamination par des pesticides provenant de parcelles voisines. Il est donc souhaitable que les parcelles biologiques soient regroupées à l'écart des parcelles conventionnelles. Or, la dispersion des petites parcelles crée des limites très longues entre les parcelles biologique et conventionnelle. La pulvérisation collective aérienne des pesticides sur la rizière fait souvent obstacle à la culture biologique et limiter le choix des parcelles potentiellement exploitables en agriculture biologiques. De son côté, l'agriculteur conventionnel ne souhaite pas, tout autant, le développement de cultures biologiques attenantes à ses parcelles, par crainte de la prolifération des insectes nuisibles sur les parcelles biologiques. Il n'est pas rare que ces intérêts contraires isolent les agriculteurs biologiques du reste de la communauté villageoise.

L'exploitation coopérative est souvent créée lors du remembrement rural afin de profiter d'une manière collective des parcelles agrandies. La reconversion efficace de la culture de riz à d'autres cultures, la constitution d'un groupement d'entreprise de travaux agricoles, l'utilisation commune des machines agricoles ainsi que la gestion des terres agricoles contre la déprise sont les démarches typiques. L'exploitation coopérative est donc une des futures structures prometteuses contribuant à résoudre les problèmes structurels de l'agriculture japonaise et à maintenir les ressources agricoles locales.

Un exemple d'exploitation coopérative présenté ici a la particularité de lier l'agriculture biologique à telles démarches collectives. L'exploitation coopérative de KM a été créée en 2007, après le remembrement du secteur, et est constituée de 21 ménages agricoles (sur un nombre total de 43 ménages dans le village) avec 22,6 ha de rizière. Elle s'occupe principalement de la culture du soja sur 8 ha sur cette rizière. Un groupement de travaux composé de deux opérateurs de machines agricoles et trois ou quatre aides fait les travaux principaux (labourage, semis et récolte) de la culture du soja. Tous les travaux de la culture du riz ainsi que les autres travaux du soja tels que la fertilisation sont laissés à la charge de chaque membre. Certains membres, surtout ceux les plus âgés, confient au groupement les travaux principaux de la culture du riz. Le président de cette exploitation coopérative de 73 ans est agriculteur biologique certifié depuis 1999. Il a beaucoup d'expérience en tant que représentant de plusieurs organismes agricoles locaux : coopérative agricole, syndicat d'irrigation et d'aménagement foncier et comité municipal du foncier agricole. Tout en travaillant comme représentant du réseau départemental des agriculteurs biologiques, créée en 2009, il est un des leaders du milieu local de l'agriculture conventionnel.

---

<sup>9</sup> Selon le ministère de l'agriculture (Annual report 2008), une exploitation coopérative basée sur une communauté rurale (Community based farm cooperative) constitue des activités agricoles en commun par les ménages agricoles s'installant dans une communauté rurale. Les formes et leurs contenus des activités agricoles sont très variables selon les situations locales ; exploitation en groupe sur une partie convertie de la rizière sous la maîtrise de la production rizicole, utilisation commune des machines agricoles achetées en commun, démarche collective de la production jusqu'à la vente dirigée par certains leaders.

Il est primordial pour cette exploitation coopérative de préparer la future structure avant que les membres âgés se retirent définitivement de l'activité agricole. Les deux opérateurs de machines agricoles (ayant d'autres activités extra agricoles) ont déjà plus de 60 ans. Les générations plus jeunes, dans la plupart des ménages de ce village composés de trois générations, doivent être motivées pour la gestion collective des ressources agricoles.

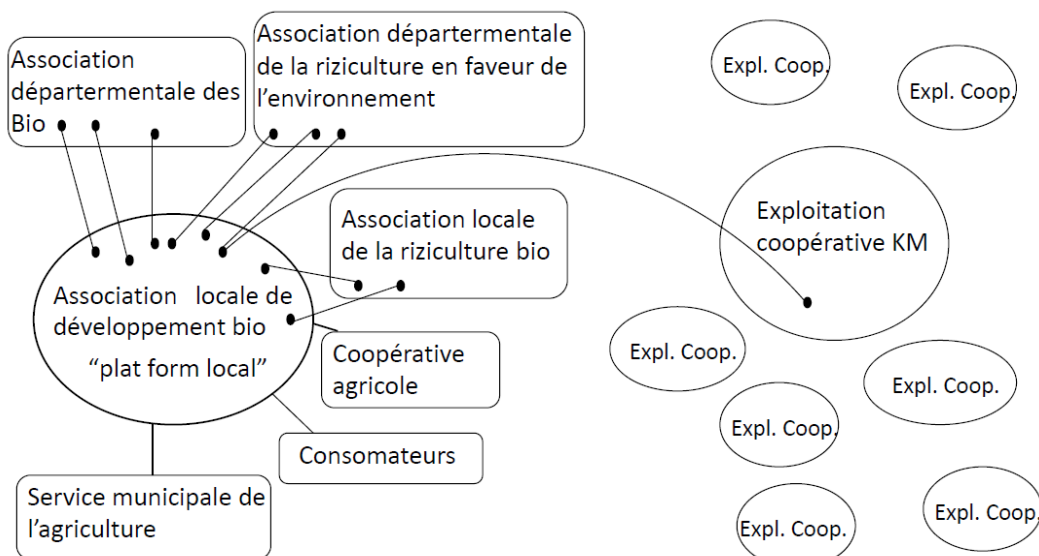
Une enquête menée à la fin de l'année 2010 auprès de tous les habitants de plus de 16 ans de ce village a montré que, par rapport aux habitants des ménages agricoles, les habitants des ménages non-agricoles s'intéressent plus à la biodiversité et au paysage rizicole de voisinage et affirment la nécessité de contribuer eux-mêmes d'une manière quelconque à la conservation. On pourra s'interroger comment construire le système de gouvernance de proximité qui permet de maintenir durablement les parcelles rizicoles qui sont le patrimoine familial privé ayant en même temps le caractère du bien public local.

#### 4.3. La plateforme du développement local de l'agriculture biologique

Une association locale du développement de l'agriculture biologique a été créée en 2009 à la commune de MS où l'exploitation coopérative de KM se localise. Adoptant un programme d'actions, cette association a été sélectionnée la même année par l'appel à projet « 50 villes de développement de l'AB » du Ministère japonaise de l'agriculture, une des mesures prises dans le cadre de la loi pour la promotion de l'agriculture biologique. L'association se compose de 24 producteurs bio et plusieurs consommateurs et habitants de la commune de MS, la coopérative agricole ainsi que l'administration municipale. Ces producteurs bio font partie respectivement de trois associations de producteurs bio : association départementale de producteurs bio, association départementale de la riziculture en faveur de l'environnement, association locale de la riziculture biologique. Les membres de ces associations bénéficient souvent respectivement de débouchés communs, sont certifiés en groupe au nom de l'association et appartient au réseau plus étendu qui leur fournissent les renseignements techniques divers. Les consommateurs qui adhèrent à cette association sont des clients de la livraison à domicile des produits biologiques, dont le siège social est à Tokyo. Il manquait donc un espace de médiation et de communication entre producteurs des trois associations différentes et aussi entre producteurs et consommateurs dans ce territoire.

La coopérative qui est un membre de l'association locale du développement de l'agriculture biologique compte 11 mille exploitants adhérents et son aire de collecte couvre 12 mille ha de rizière, dont 8.400 ha de production rizicole, 3.300 ha consacrés au riz spécialement cultivé. S'intéressant au mode de production en faveur de l'environnement depuis quelques années pour assurer la promotion et la vente du riz collecté, elle représente l'ensemble de l'agriculture conventionnelle locale.

Cette association, une plateforme locale de développement de l'agriculture biologique, débute ses activités par l'organisation de stages sur la maîtrise des mauvaises herbes, la participation à l'éducation alimentaire destinée à des élèves en primaire en profitant d'une petite parcelle de rizière et la rédaction des dépliants destinés au grand public sur l'agriculture biologique.



Association locale de développement bio créée en 2009

Le réseau local bio en construction et l'exploitation coopérative

## **5. Remarques conclusives**

La loi pour la promotion de l'agriculture biologique adoptée en 2006 est, de nos jours, une force motrice du développement de l'agriculture biologique japonaise. Cette appréciation est partagée par la plupart des associations et des organismes qui contribuaient jusqu'ici à la promotion de l'agriculture biologique. En tenant compte des particularités de la riziculture japonaise, les enjeux techniques et économiques ainsi que l'innovation organisationnelle au niveau local sont primordiaux pour l'essor de l'agriculture biologique.

Sous climat tempéré et humide, la maîtrise des enjeux techniques divers selon les cultures et les régions est primordiale. Surtout, les moyens de production exempts de désherbants chimiques comme le désherbage mécanique, l'élevage des canards sur la rizière et l'épandage du son de riz sont réputés avoir un effet de désherbage, même s'il est encore difficile de les généraliser. La loi de 2006 encourage les acteurs locaux à se coordonner avec les organismes et centres de recherche-développement nationaux et locaux. Les réseaux locaux en construction augmentent également les rencontres entre producteurs qui accélèrent l'échange des expériences et le transfert de compétences.

Dans le domaine économique, l'écart entre le prix conventionnel et le prix biologique du riz est un problème à franchir. Un rapport rédigé par le Ministère japonaise de l'agriculture sur l'économie des exploitations en faveur de l'environnement a révélé (malgré le manque de statistiques régulières sur le sujet au Japon), que cet écart était de 1.77 fois en 2002. La baisse tendancielle du prix de riz aura une influence sur le prix de riz biologique, jusqu'à présent relativement maintenu par les circuits courts dont profitent les riziculteurs biologiques. Pourvu que l'aide directe à la surface de rizière compensant la baisse du revenu soit assurée, la baisse du prix pourra augmenter la demande en riz biologique.

Au plan territorial, la culture du riz biologique requiert la coordination de l'utilisation du sol sur des parcelles parfois minuscules. L'exploitation coopérative à laquelle la majorité des agriculteurs dans le village participe a l'avantage de permettre traiter cette coordination. La compréhension et la reconnaissance de l'agriculture biologique dans la proximité pourraient être favorisées par la reconnaissance du caractère de bien public des ressources agricoles locales jusqu'à présent uniquement liées au milieu agricole et gérées par les acteurs agricoles.

## **Références**

- Adachi K., (1991) L'agriculture biologique et les normes. Nosoken Kiho. No.12, National research institute of agricultural economics (écrit en japonais).
- Honjo, N., (2004) L'agriculture biologique au Japon ; les enjeux politiques et législatifs. Edition Nobunkyo, pp.290 (écrit en japonais).
- Ogawa K., (2007) La dynamique du marché des produits biologiques en croissance. AFC Forum, No. 674, 2007 (écrit en japonais).
- Yasuda S.,(1988) La circulation des produits biologiques sur le marché et les enjeux de l'indication. Economie Agricole (Université de Kobe), No.23. (écrit en japonais).

Colloque « Les transversalités de l'agriculture biologique », SFER-RMT dév AB  
Université de Strasbourg les 23 et 24 juin 2011

## **L'agriculture biologique japonaise, peut-elle décoller ? Enjeux du développement lié au territoire**



**Keiichi ISHII**  
**(Université du Tohoku, Japon)**

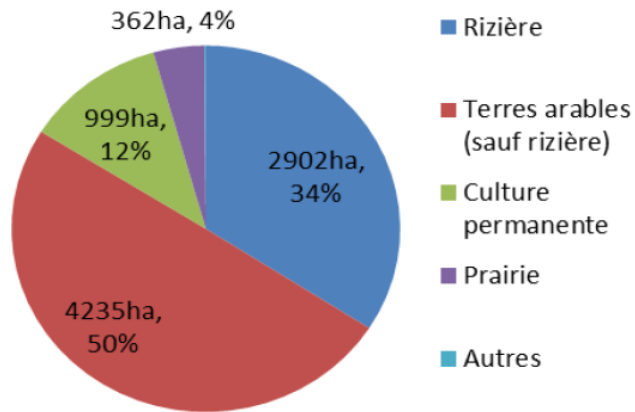


1. Introduction
2. Historique bref de l'agriculture biologique au Japon
3. Les interventions publiques en faveur de l'agriculture biologique et en faveur de l'environnement
4. L'agriculture biologique et la proximité
5. Remarques conclusives



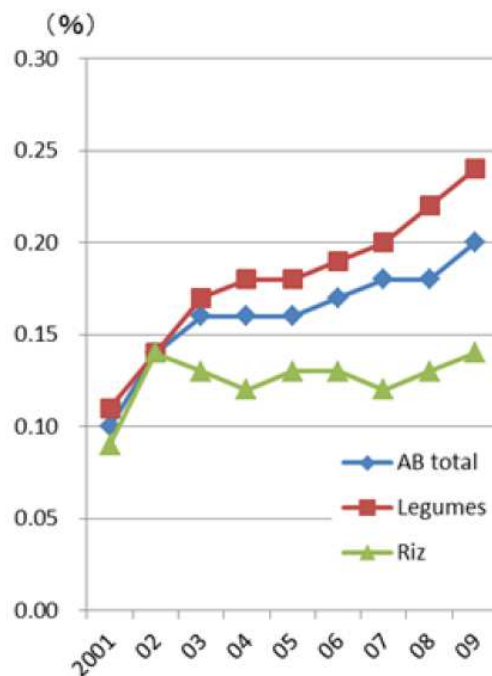
La surface certifiée en AB : 8, 506 ha

La SAU nationale: 4.62 M ha      0.18 %



La surface certifiée en AB en 2009

Source: Ministère de l'agriculture, de la pêche et de la forêt.



La part de la production certifiée en AB

Source: Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche

## La production des produits bio certifiés en 2007

	ton	% de production totale
Légumes	32,780	0.20
Fruits	2,199	0.06
Riz	10,828	0.12
Blé	721	0.07
Soja	986	0.43
The vert	1,702	1.81
Autres	4,231	3.00
Total	53,446	0.18

Source: Ministère de l'agriculture,  
de la forêt et de la pêche

Absence de la production animale bio et peu de place à la transformation

## 2. Historique bref de l'agriculture biologique au Japon

### Années

1970- : un berceau de l'AB japonaise : *Teikei*

1980- : développement des distributeurs spécialisés

Intervention publique pour lutter contre les fraudes

1990- : directive sur les indications

produits biologiques et

produits spécialement cultivés

**1999 La réglementation officielle basée sur le CODEX  
Organic agriculture / Biologique**

= 有機農業 (yuki nogyo), le terme utilisé depuis 1971

Nombreux précurseurs bio ne participent pas à la certification du fait du coût et de la nécessité faible.

**2006 La loi pour le développement de l'agriculture biologique**

Le gouvernement a reconnu l'ensemble de la démarche de l'AB, certifié ou non et la nécessité du développement.

Renforcement de la R & D, promotion des produits bio, aides d'Etat aux collectivités locales et aux associations,...

Les plans locaux de développement (47 préfectures)

Manque de simultanéité parmi la réglementation de la norme, la réforme (baisse du prix d'intervention et aide directe) et les mesures agri-environnementales

3. Les interventions publiques en faveur de l'AB

Les mesures mises en place pour l'agriculture biologique et en faveur de l'environnement

1) *Eco farmer*

Elabore un plan d'introduction des modes de production agricole durable

Profite d'un logo pour les produits

Etre éligible à des mesures d'aides à l'investissement



Un logo d'Eco farmer

### 3. Les interventions publiques en faveur de l'AB

Les mesures mises en place pour l'agriculture biologique et en faveur de l'environnement

#### 2) La loi pour la promotion de l'AB adoptée en 2006

La reconnaissance de l'ensemble de la démarche de la bio, certifiée ou non, qui vise la même finalité, ainsi que la nécessité du développement de l'AB

##### Engagements publics

Elaboration d'un plan d'action

Renforcement de la R & D

Promotion des produits AB

Aides d'Etat aux collectivités locales et aux associations qui prennent des mesures en faveur de l'AB

### 3. Les interventions publiques en faveur de l'AB

Les mesures mises en place pour l'agriculture biologique et en faveur de l'environnement

#### 3) Mesures pour protéger et améliorer la qualité des sols, de l'eau et de l'environnement

##### • Aide à l'action collective locale

Etablir un groupement local

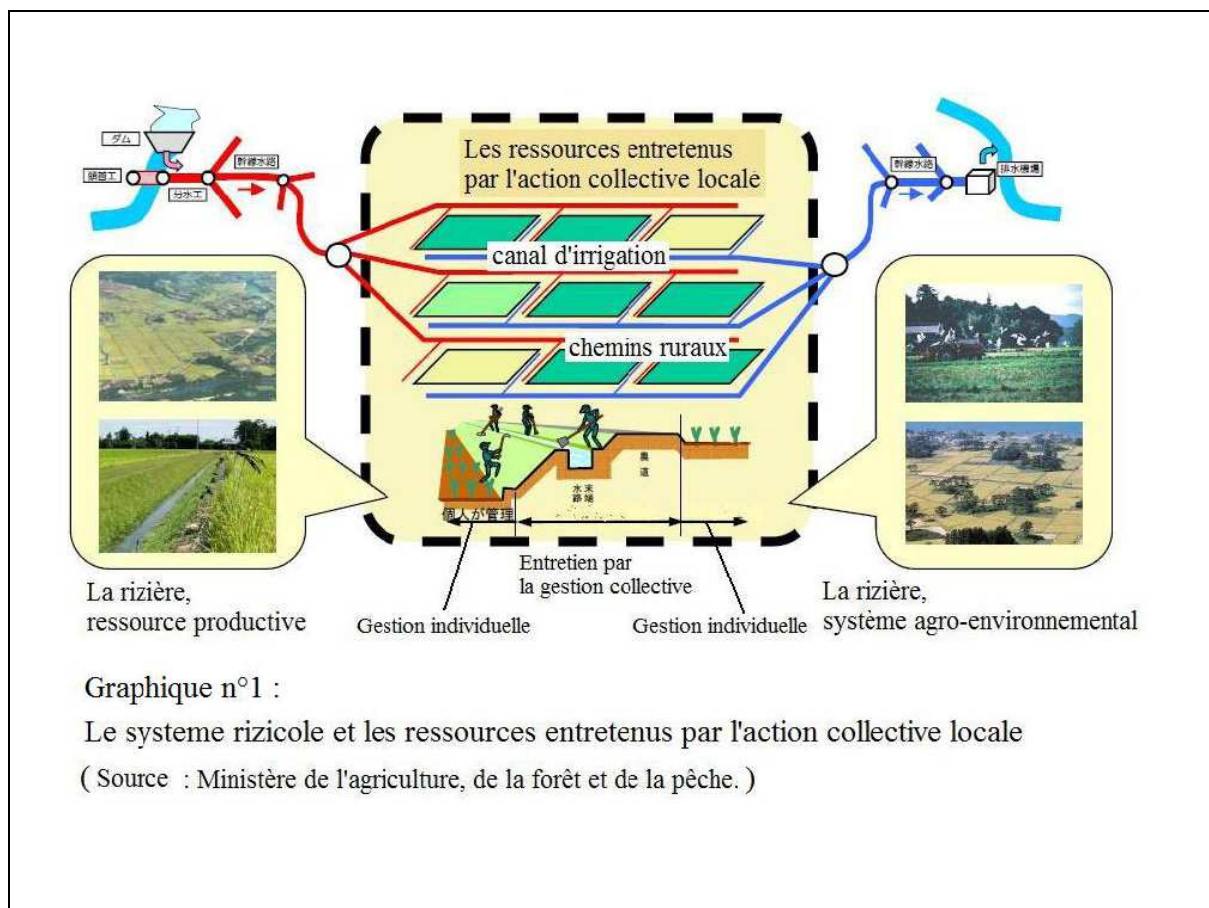
Elaborer un plan de gestion collective

##### • Aide aux producteurs

Etre *Eco fermier et membre de ce groupement*

Réduire 50 % des produits chimiques

Engager collectivement



### 3. Les interventions publiques en faveur de l'AB

#### L'impasse de la politique rizicole

- 1) Exploitations très petites et parcellaire très morcelé
- 2) Vieillesse des agriculteurs
- 3) Baisse tendancielle de la consommation de riz
- 4) Maîtrise poussée de la production  
(1 million d'ha de rizière sur 2.5 millions d'ha)
- 5) Ouverture du marché à venir (?)

#### 4. L'agriculture biologique et la proximité

### La réforme de la politique rizicole

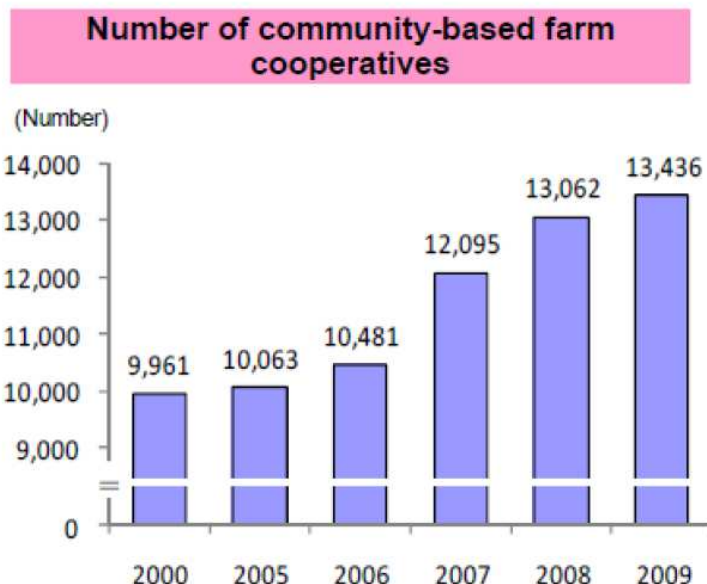
Compensation directe à la baisse du prix

Sélection des producteurs ou des groupements de producteurs éligibles

Plus de 4 ha pour les exploitations individuelles

Plus de 20 ha pour les exploitations coopératives

\* Le gouvernement démocrate a supprimé en 2010 cette sélection pour aider tous les producteurs.



Source : MAFF "Survey on Rural Community Farming"  
"Survey on Employment Structure in Region"

Note : Figures for the year 2000 have been recorded in November; for 2005 and 2006 in May, and for 2007, 2008 and 2009 in February

## Avantages de l'exploitation coopérative

### ---- Agglomération des parcelles dans un territoire ----

Les parcelles éparpillés

A	A	B	A
B	A	B	F
C	C	D	B
D	C	F	D
C	C	B	B
D	A	F	C
A	A	A	D
A	A	A	D
G	D	B	D
H	F	H	D
F	F	F	A

A – H : Détenteurs d'une parcelle

Coordination de l'utilisation du sol

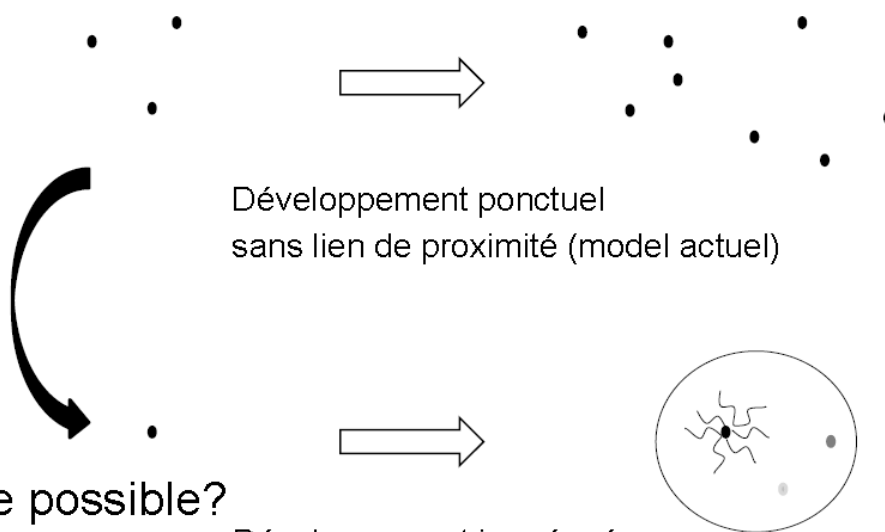
A	A	B	A
B	A	B	F
C	C	D	B
D	C	F	D
C	C	B	B
D	A	F	C
A	A	A	D
A	A	A	D
G	D	B	D
H	F	H	D
F	F	F	A

 RIZ  
 SOJA



#### 4. L'agriculture biologique et la proximité

### Modèles de développement de la production bio



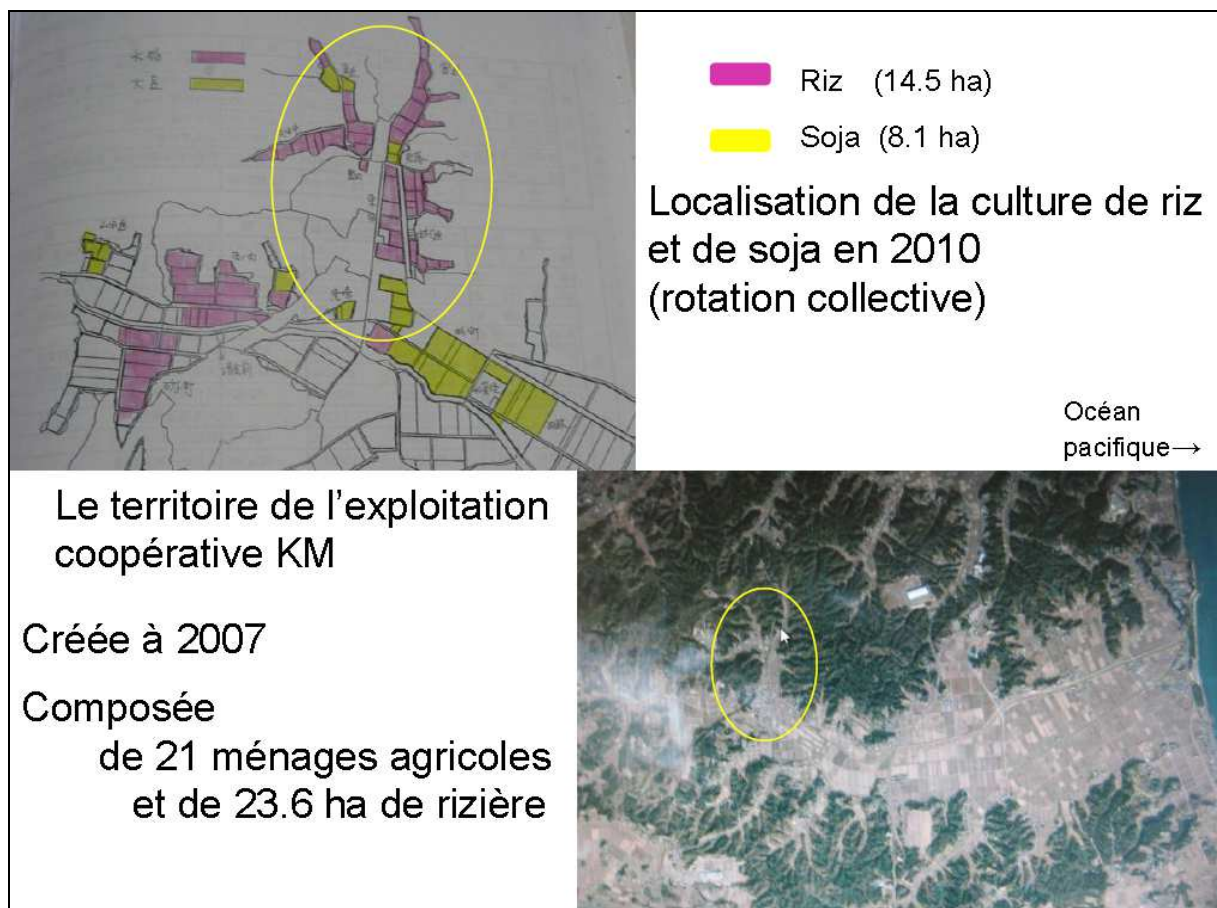
Est-ce possible?

Développement imprégné,  
plus dense dans un même lieu  
articulé avec l'exploitation collective

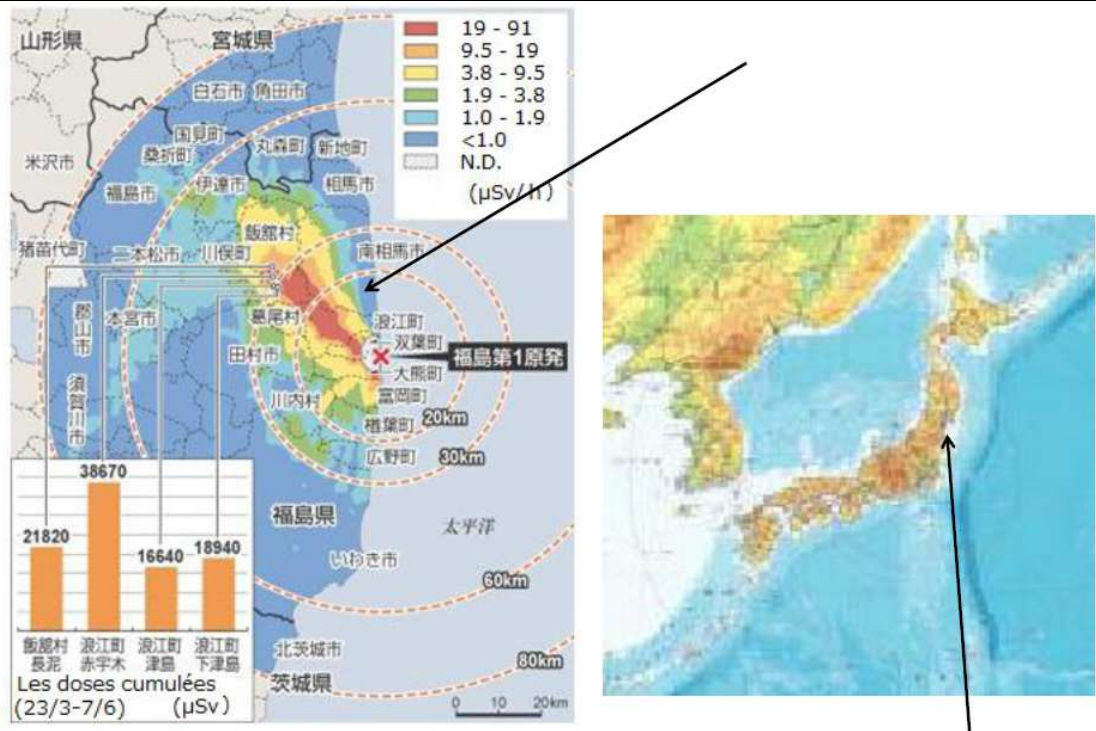
## Avantages potentiels de l'AB dans une exploitation coopérative

- 1) Valeur ajoutée de la production
- 2) Mise en valeur de la main d'œuvre éliminée de l'exploitation coopérative rationalisée
- 3) Attentes des habitants dans le village (sécurité alimentaire, biodiversité et paysages du village)
- 4) Prévention de la contamination par des pesticides provenant de parcelles voisines.

17







Debit de dose dans un rayon de 80 km autour de la centrale Fukushima Daiichi

Source : Sankei News (2011.6.8.)

### Désavantages de cet exploitation coopérative

Aucun agriculteur dit "professionnel"

SAU limitée à 22.6 ha seulement, et des parcelles petites et déformées

Un projet d'action par un des leaders de l'exploitation coopérative qui est en même temps agriculteur bio, charnière de deux mondes locaux

Comment l'AB est reçu dans ce village?

Président de l'association (gauche)  
Président du groupement de producteurs (droite)



Les questions sur la gestion de la ressource locale :  
le cas exploitation coopérative KM

- 1) Comment maintenir durablement leurs parcelles rizicole, leur patrimoine familiale et le bien public local ?
- 2) Comment faire participer les membres à l'exploitation?
- 3) Comment faire porter l'intérêts des habitants à la ressource locale?

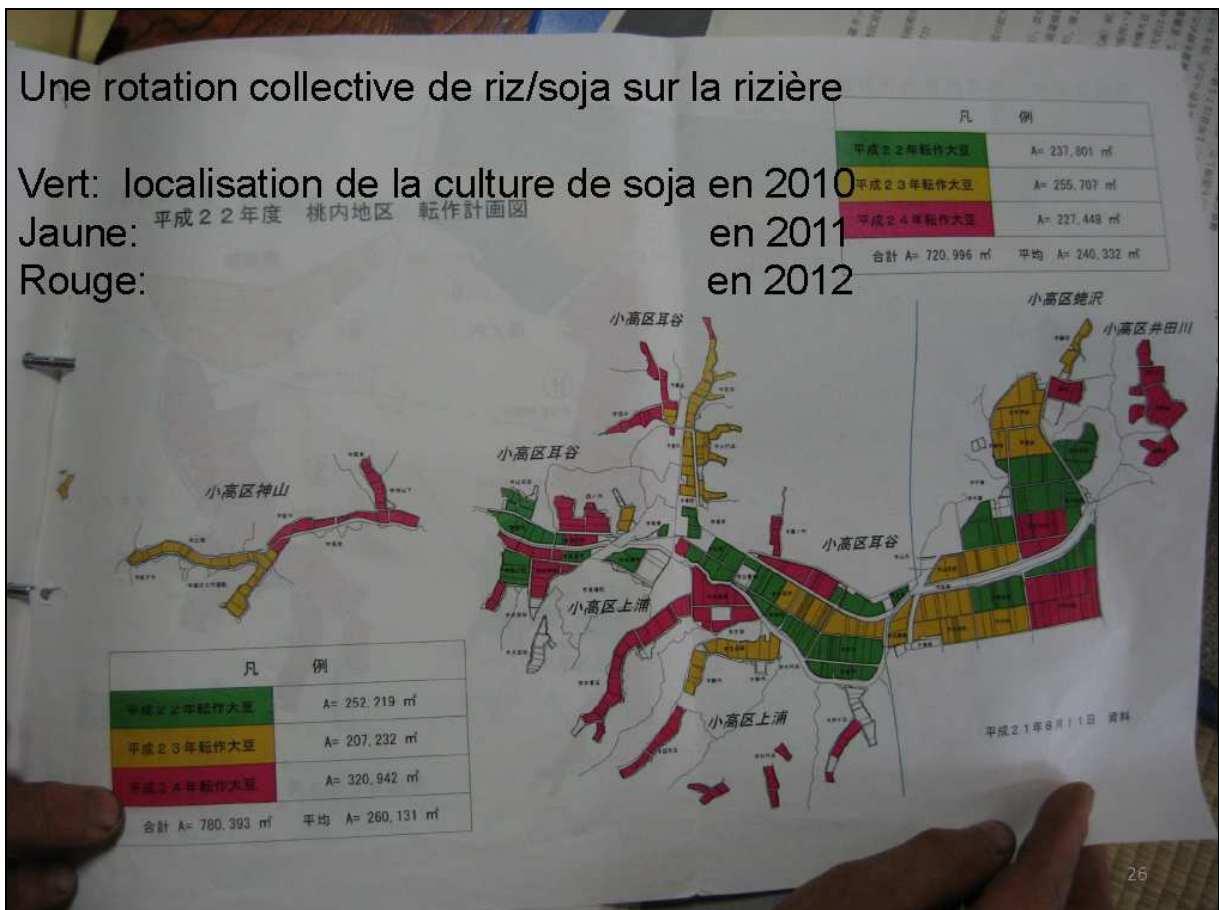


Analyse des connaissances sur les ressource locales auprès des membres et des habitants (Interview et enquêtes aux personnes plus de 16 ans)

Construction d'un plat forme du village





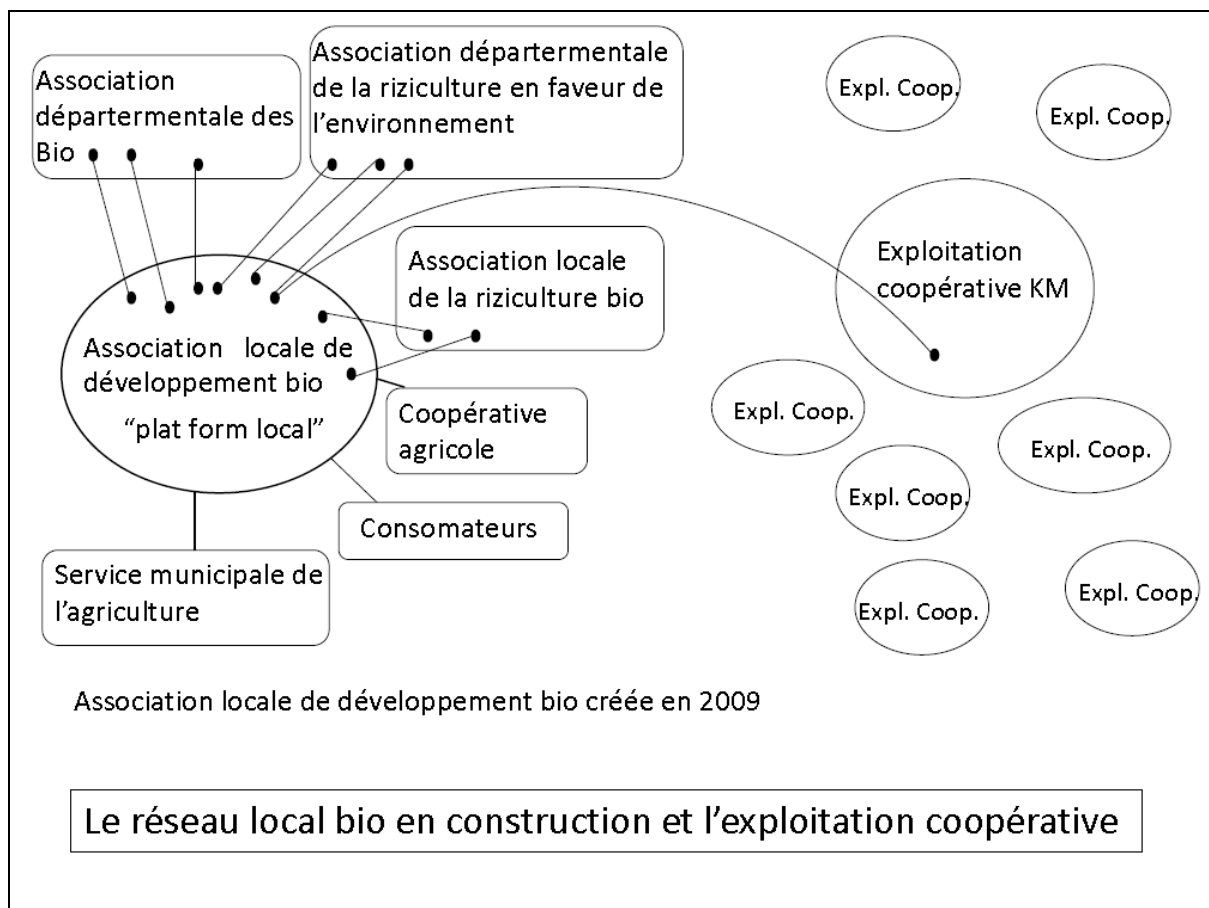




#### 4. L'agriculture biologique et la proximité

La plateforme du développement local de l'AB en construction

- 1) Lieu de rencontre des agriculteurs bio adhérant à de différents organisations régionales et nationales AB
- 2) Lieu de rencontre des acteurs locaux de développement agricole (municipalité, coopérative agricole...)
- 3) Lieu de rencontre des agriculteurs bio et des consommateurs de proximité



## 5. En guise de la conclusion

### Enjeux principaux du développement de l'AB lié au territoire

#### 1) Prix élevé du riz bio

→ Baisse tendancielle du prix de riz compensé par l'aide directe, mise en place du paiement agro-environnemental

#### 2) Maîtrise des enjeux techniques divers sous climat tempéré et humide

→ Engagement de l'Etat et des collectivités locales, réseaux divers en construction

#### 3) Coordination de l'utilisation du sol

→ Fonctionnement dans le cadre de l'exploitation coopérative

Je vous remercie de votre attention.



## Agriculture écologique en Allemagne.

---

**Michael Kuegler**, Chambres d'Agriculture allemandes, m.kuegler@vlk-agrar.de

### **Résumé**

L'Agriculture Bio en Allemagne: ses structures, le marché, l'économie des entreprises, la conversion :

- Exploitations et surfaces
- Chiffre d'affaires des produits de l'AB, Montée en % et participation au CA, Part des achats de produits bio
- Comparaison du profit +salaires par salarié AB et conventionnelle, Prix du blé panifiable, développement des fonds propres des entreprises, les résultats : Comparaison agriculture bio et agriculture conventionnelle
- Sondage: Conditions pour la conversion, Sondage parmi les conventionnels: perspectives de l'AB ;
- AB: pour une conversion élevée il reste à faire...

***Le texte lié à cette intervention n'est pas disponible en français pour le moment.  
Voir la présentation en pages suivantes.***



## L'Agriculture Bio en Allemagne

---

- Les structures
- Le marché
- L'économie des entreprises
- La conversion



Caricature d'un journal français 2011

Michael Kuegler  
 EU-Verbindungsbuero der Landwirtschaftskammern  
 Chambres d'Agriculture de l'Allemagne Bureau Bruxelles  
 German Chambers of Agriculture + EU-Platform of Chambers  
 Rue du Luxembourg 47-51  
 B-1050 Bruxelles-Belgies  
 Belgium  
 Tel: +32-2-2854058  
 Fax: +32-2-2854059

## L'agriculture écologique : exploitations et surfaces

---

### Ökologische Landwirtschaft

AMI

Anzahl der ökologischen wirtschaftenden Betriebe und Größe der Anbaufläche (in Hektar) in Deutschland



Jahr	Exploitations	Surfaces cultivées (ha)
1990	3 438	27 200
1995	6 641	90 000
2000	12 740	309 500
2005	17 020	546 000
2009	21 047	807 400

© AMI 2010/239p | AMI-informiert.de      jeweils Stand zum 31.12. eines Jahres      Quelle: BLE

Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles



## Chiffre d'affaires des produits de l'AB en Europe

Umsätze mit Ökolebensmitteln in Europa (2008)

Verband der Landwirtschaftskammern



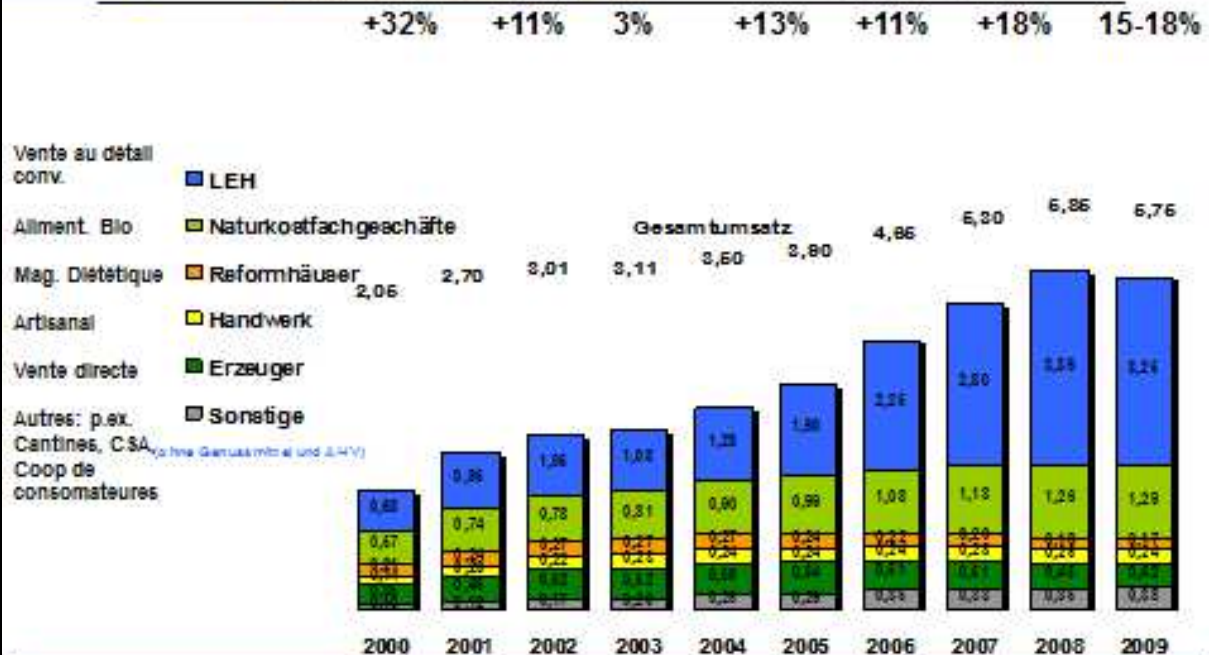
Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles



## Montée en % et participation au CA

Umsätze und Umsatzanteile für Öko-Lebensmittel in Deutschland (nach Einkaufsstätten) in Mrd. Euro

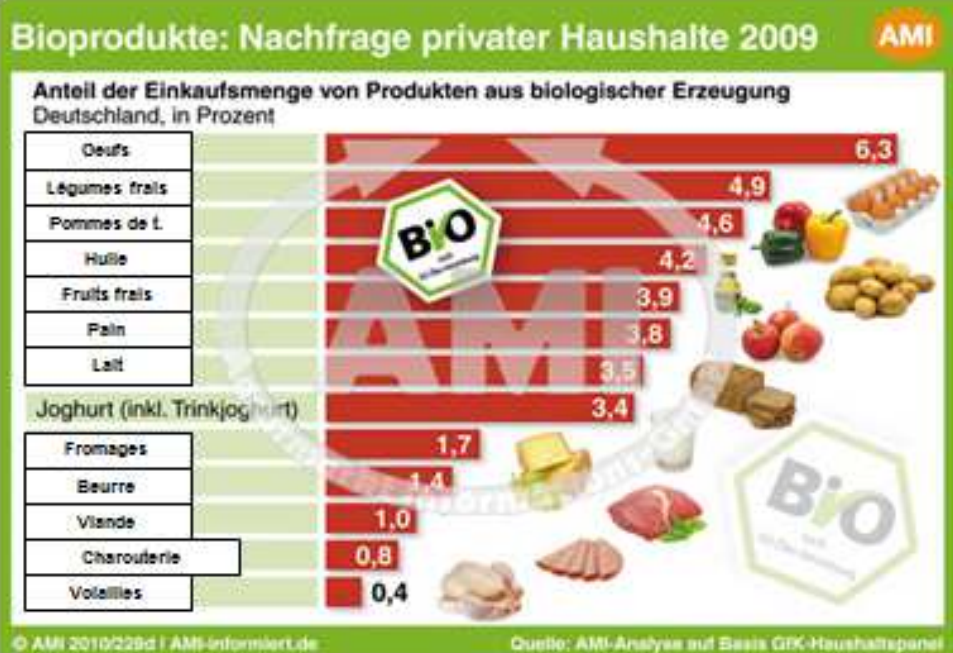
Verband der Landwirtschaftskammern



20 % des consommateurs achètent 80 % des produits Bio! 20% der Verbraucher kaufen 80% der Bioprodukte

Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles

# Part des achats de produits bio

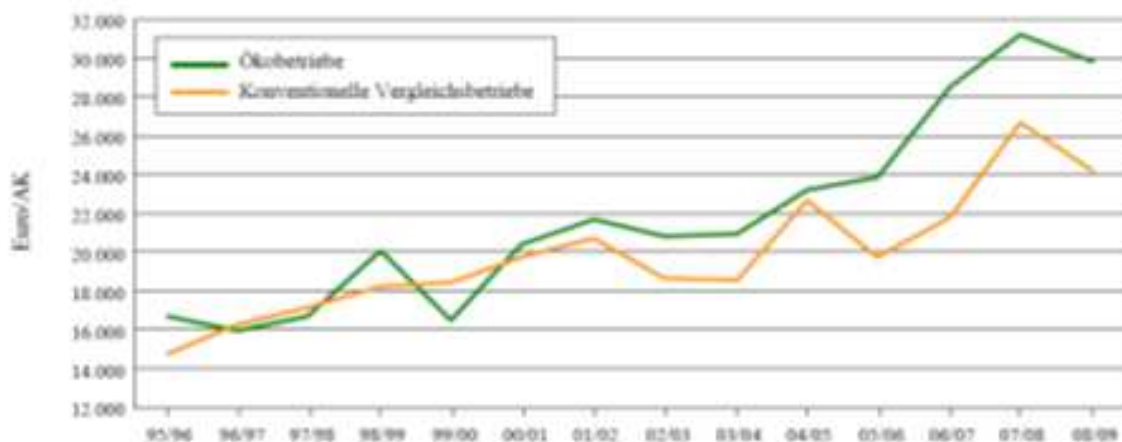


Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles

## Comparaison du profit+salaires par salarié AB et conventionnelle

### Gewinnentwicklung im Vergleich Bio Konvent.

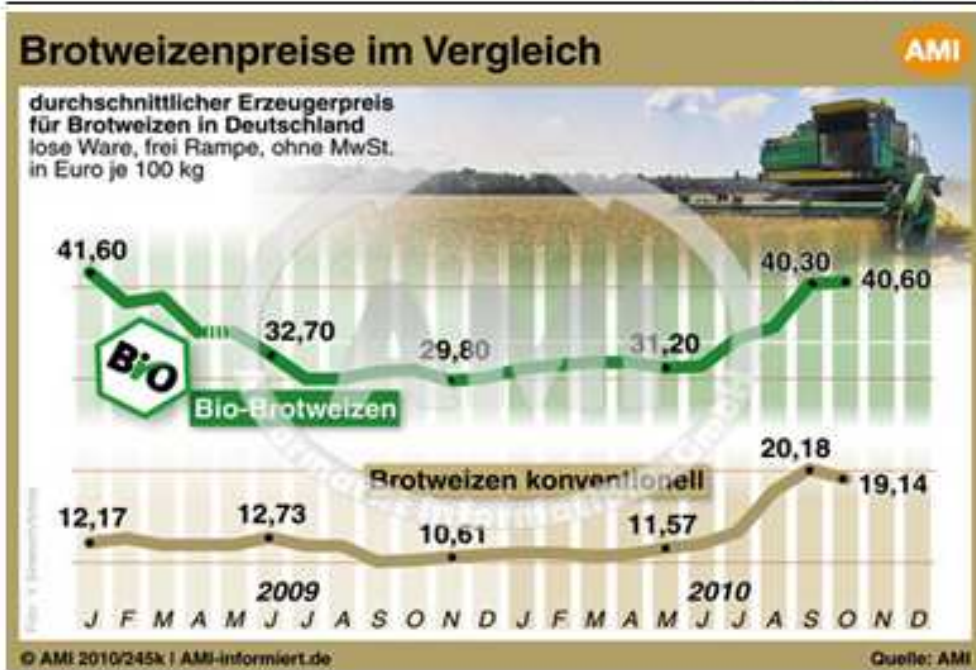
Entwicklung des Gewinns plus Personalaufwand je AK in ökologischen und vergleichbaren konventionellen Betrieben in Deutschland



Quelle: Institut für Betriebswirtschaft des VTI auf Grundlage des Tarifwirtschafterzeitungs, WJ 1995/1996-2008/2009

Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles

## Prix du blé panifiable

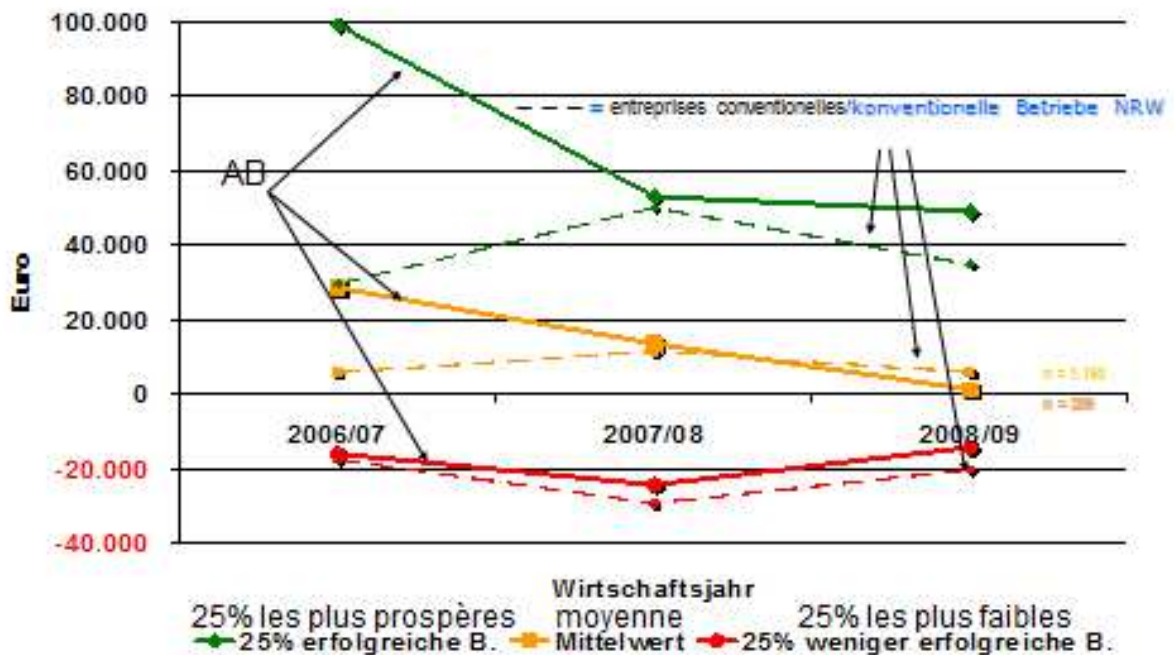


Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles



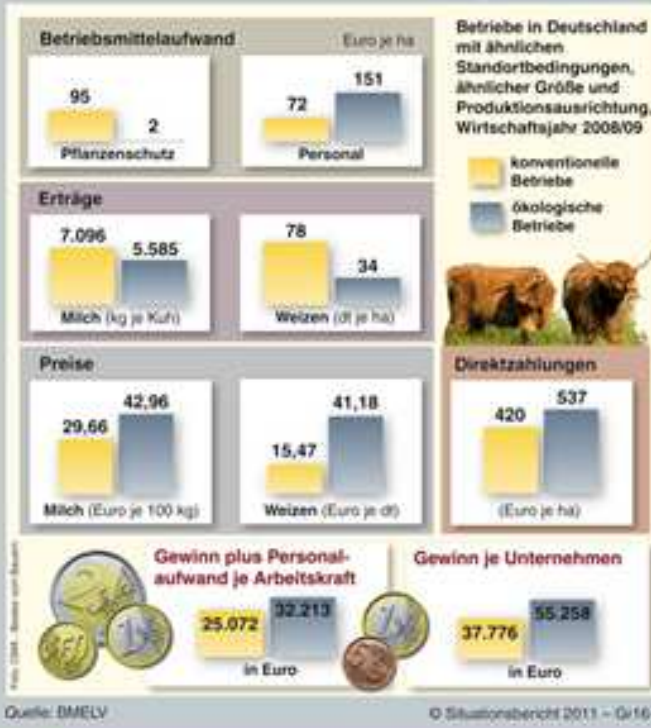
## Dev. des fonds propres des entreprises

### Eigenkapitalveränderung beim Unternehmer



Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles

## Bauern und Öko-Bauern im Vergleich



Verband der  
Landwirtschafts-  
kammern

Comparaison  
agriculture bio  
et agriculture  
conventionnelle

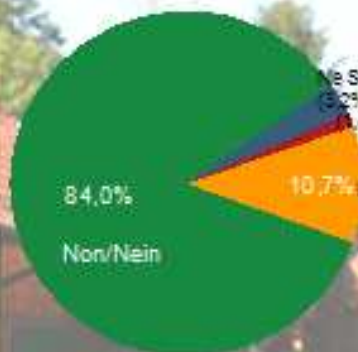
Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles

## Sondage: Conditions pour la conversion Voraussetzung für die Umstellung auf Ökolandbau

Verband der  
Landwirtschafts-  
kammern

Prix haut et contrats sûrs sont les conditions prioritaires pour la conversion  
Höhere Erzeugerpreise und gesicherte Abnahmeverträge sind die wichtigsten  
Bedingungen für eine Umstellung

Vous planifiez la conversion?  
Umstellung auf ökologischen  
Landbau geplant?



Umstellungsbedingungen\*





Sondage parmi les conventionnelles: perspectives de l'AB  
Ökolandbau - Perspektive für konventionelle Betriebe

Verband der  
Landwirtschafts-  
kammern

## L'AB reste étrange et suspect

### Ökolandbau ist vielen immer noch fremd und suspekt:

(sondage parmi des étudiants Umfrage Fachschüler NRW, N=321)

- 50 % craignent le refus des voisins et des bailleurs/ befürchten Ablehnung durch Nachbarn und Verpächter
- 74 % craignent la pression des mauvaises herbes/befürchten „nicht kontrollierbaren Unkrautdruck“
- 63 % craignent la santé vet. en abandonnant des médicaments/ befürchten Tiergesundheitsprobleme durch Verzicht auf Medikamente
- 53 % prétendent que les règlements bio ne sont pas respectés/ behaupten, dass viele Biobetriebe nicht nach Bio-Richtlinien arbeiten
- 40 % croient que la rentabilité baisse avec les gains/ glauben, dass bei den geringen Erträgen kein rentables Wirtschaften möglich ist
- 67 % doutent que avec la conversion le profit reste / zweifeln, ob der Betriebsgewinn bei Umstellung zu halten ist

Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles



AB: pour une conversion élevée il reste à faire..  
Ökolandbau - Perspektive für konventionelle Betriebe

Verband der  
Landwirtschafts-  
kammern

## ...beaucoup pour.../ Wir haben noch viel zu tun:

- agriculteurs, conseillers et multiplicateurs sur la ferme de démonstration!  
Bauern, Berater und Multiplikatoren auf (vorzeigbare) Biohöfe
- conseil de conversion compétent/ kompetente Umstellungsberatung ([www.bio-offensive.de](http://www.bio-offensive.de))
- séminaires et workshops avec tout les acteurs Seminare/Tagungen gemeinsam mit allen Akteuren
- neutralité de la presse et dans la formation prof. et continue/ Themen des Ökolandbaus sachlich und neutral aufgreifen in Fachpresse und in der Aus- und Weiterbildung
- coopération transfrontalière de tout les acteurs/ Grenzüberschreitende Zusammenarbeit aller Beteiligten...

# Merci Herzlichen Dank!

Michael Kügler Chambres d'Agriculture d'Allemagne - Bureau de Bruxelles

# L'agriculture biologique dans ses territoires. Effets d'agglomérations et déterminants de la conversion à l'agriculture biologique

Eric CAHUZAC et Gilles ALLAIRE, INRA Toulouse, eric.cahuzac@toulouse.inra.fr, gilles.allaire@toulouse.inra.fr. M. SIMIONI, Toulouse School of Economics (GREMAQ-INRA, IDEI).

## Résumé

Nous proposons dans cet article l'analyse des déterminants de la conversion à l'agriculture biologique en nous appuyant sur les données individuelles des aides versées aux agriculteurs (données de l'agence de paiement ASP). Les données individuelles mobilisées sont géo-référencées et incluent la mesure d'aide à la conversion à l'AB. Nous construisons tout d'abord sur un jeu long de données 1994-2009 des typologies d'évolution de contractualisation et nous étudions les effets d'agglomération de cette mesure à partir des taux d'adoption et des surfaces engagées sur des micro-territoires. Les données individuelles des 3 dernières campagnes 2007-2008-2009 seront ensuite utilisées afin de caractériser la conversion à l'agriculture biologique dans ces strates.

**Mots clés :** conversion à l'agriculture biologique, politique du développement rural, Politique Agricole, Indices de concentration, Moran, probit spatial, territoires, institutions, diffusion, effets d'échelles.

Classification JEL : C11, C21, Q01, Q18.

## Abstract

This paper examines factors determining the conversion to organic farming in France. Spatial explicit individual data, provided by the French payment agency, are used. We first implement spatial data analysis techniques (on a long dataset from 1994 to 2009) to emphasize the spatial correlation and intensity of the adoption. Then, micro data of the most recent years (2007-2009) are used in spatial econometrics models to separate spillover effects from individual characteristics.

## 1 Introduction

En France, les surfaces agricoles dédiées à l'agriculture biologique (AB) représentent près de 2,5% de la SAU nationale en 2009 (Agence bio 2010) et 7% de la SAU bio européenne pour la même année (FIBL 2011). Ainsi, en 2009 la France se place au cinquième rang derrière l'Espagne (14%), l'Italie (12%), l'Allemagne (10%) et le Royaume-Uni (8%) du point de vue du taux de SAU engagée en bio, juste devant l'Autriche (6%) (FIBL/IFOAM 2011)<sup>10</sup>. Le Grenelle de l'environnement a fixé pour objectif de multiplier les surfaces agricoles cultivées en bio par trois en 5 ans (2007-2012), puis d'atteindre 20% de la SAU en 2020. Pour y parvenir, il s'avère indispensable de mieux comprendre les facteurs socio-économiques aidant ou freinant le développement de l'AB.

Contrairement à certaines mesures de masse comme les mesures agroenvironnementales herbagères (MAEH), les aides à la conversion à l'AB n'ont pas connu une diffusion massive sur le territoire national. La moitié des surfaces consacrées à l'AB se concentre dans 5 régions (Agence bio 2010) : Midi-Pyrénées (11,4%) juste devant Pays-de-la-Loire (11%), Rhône-Alpes (9%), Languedoc-Roussillon (8,8%) et Provence-Alpes-Côte-D'azur (8,5%). Cependant la part de ces surfaces au sein de chaque région peut varier fortement (8,5% en Provence-Alpes-Côte-D'azur, 3,3% en Midi-Pyrénées). Ainsi, l'AB en France présente des contrastes spatiaux importants, et la prise en compte des facteurs liés à la localisation (circuits de diffusion de l'information, distance au marché, circuit de commercialisation, politiques de soutien régionales ou locales, etc.), est essentielle.

Nous analyserons ces contrastes spatiaux de conversion à l'agriculture biologique en nous appuyant sur les données individuelles des aides versées aux agriculteurs. Dans un premier temps, à partir d'un jeu long de données 1994-2009 nous construisons des typologies d'évolution de contractualisation (CAB anciennes stable, en croissance récente, nouvelle zone, déclin, sans CAB,...) à partir des taux d'adoption sur des micro-territoires. Les données individuelles des 3 dernières campagnes 2007-2008-2009 seront ensuite utilisées afin de caractériser la conversion à l'agriculture biologique dans ces strates.

L'analyse reposera sur des techniques d'économétrie spatiale pour prendre en compte dans la décision de conversion d'éventuelles corrélations spatiales. Celles-ci peuvent provenir d'effets de diffusion de la politique en région ou de comportements individuels des agriculteurs face à l'information disponible.

<sup>10</sup> <http://www.organic-world.net/fileadmin/documents/statistics/data-tables/worldstatistics/world-agr-land-share-by-country-region-abc.xls>

Nous retiendrons aussi des variables du contexte local dans l'explication du processus, comme différentes distances s'éparant l'exploitation au marché, l'ancienneté de la commune dans la mesure de conversion à l'AB, des variables structurelles agricoles de la commune, des variables démographiques, ou météorologiques, ainsi que l'appartenance de la commune à un zonage tel que Natura 2000, handicap naturel, zones vulnérables, AOC,...

## 2 La conversion à l'agriculture biologique

### 2.1 Quelques chiffres

En 2009 plus de 16 400 exploitations étaient engagées en agriculture biologique (Agence Bio 2010). La progression est de l'ordre de 28% par rapport à 2008, avec plus de 3700 nouvelles exploitations qui se sont converties en 2009. Cette progression avait déjà débuté en 2008 avec 11% de hausse du nombre d'exploitations bio alors que sur la décennie 2000 les nouveaux arrivants étaient de l'ordre de 2-3% par an (voir table 1). Selon cette même source, fin 2009 les exploitations engagées en bio représentaient 3.14% des exploitations françaises et 2.46% de la SAU était dédiée à la bio. Plus que le volume des surfaces conduites en bio (677 500 ha) c'est la forte progression (+16%) qui est à noter pour cette année 2009.

TABLE 1 – Evolution du bio sur la période 2001-2009

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exploitations	10364	11288	11359	11059	11402	11640	11978	13298	16446
% de variation	15,3	8,9	0,6	-2,6	3,1	2,1	2,9	11,0	23,7
Surfaces (ha)	419750	517965	550990	534037	550488	552824	557133	583799	677513
% de variation	16,3	23,4	6,4	-3,1	3,1	0,4	0,8	4,8	16,1
Conversions (ha)	135914	175559	144652	65561	45952	53235	59819	81565	151875
% de variation	-0,9	29,2	-17,6	-54,7	-29,9	15,8	12,4	36,4	86,2

Source : Agence BIO 2010

Autre effet notable, c'est la forte progression des surfaces en conversion bio depuis 2006. Après une période de diminution des conversions (2003-2005), l'année 2006 voit la première hausse qui se concrétise les années suivantes, pour atteindre presque un doublement des surfaces en conversion entre 2008 et 2009 (+86%). Ce revirement de tendance positionne désormais la France à un niveau européen respectable, et comble en partie le retard accumulé ces dix dernières années face à des pays qui ont été réactifs plus tôt (Grèce, Portugal, Autriche, Espagne, Italie, ...). Ce phénomène est en partie dû à une politique publique plus incitative depuis 2007, incluant le déplaçonnement des aides CAB et un accès plus avantageux au crédit d'impôt. La France reste cependant encore fortement importatrice de produit bio, puisqu'en 2009, selon l'Agence Bio, 38% des produits bio consommés en France, proviennent d'un autre pays<sup>11</sup>.

### 2.2 Le dispositif

Les mesures d'aides à la conversion à l'agriculture biologique (CAB) s'inscrivent dans l'histoire de la réforme de la politique agricole commune (PAC) depuis 1992. Elles ont été introduites dans le règlement européen n°2078/92 pour la période 1993-1999, puis dans les deux Règlements de Développement Rural successifs au titre des Mesures Agroenvironnementales. En France, le règlement n°2078/92 a été mis en œuvre avec les Opérations Locales Agri Environnementales (OLAE) des mesures nationales, dont la CAB. Le premier règlement, RDR1 (2000-2006), s'est traduit par le Plan de Développement Rural National (PDRN), la CAB étant la MAE 21 mise en œuvre dans le cadre des CTE puis des CAD. Le second règlement, RDR2 (2007-2013), s'est traduit quant à lui par le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) avec la mesure 214E ; il a alors été mis en place une aide au Maintien (MAB) qui n'existait pas dans le plan précédent.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ont succédé aux OLAE. Issus de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, le CTE est un contrat individuel passé entre l'agriculteur et l'Etat (préfet) pour une durée de cinq ans également. Il comporte obligatoirement deux volets : un volet économique, relatif à l'emploi, qui appuie la phase d'investissement et un volet environnemental. Ces deux volets contribuent aux mesures a et f respectivement du RDR1<sup>12</sup>. Les exploitants agricoles qui s'engagent à suivre un cahier des charges décrivant précisément les conditions techniques d'exploitation perçoivent des aides en compensation des surcoûts induits

<sup>11</sup> La France a également exporté pour un montant d'environ 190 millions d'euros de produits bio en 2009, 1/3 fruits et légumes et 1/3 vin (source Agence Bio 2009).

<sup>12</sup> Mesure 21 pour la CAB



par les pratiques mises en place pour respecter l'environnement. Les CTE constituent ainsi le dispositif central d'application du règlement de développement rural (RDR) en France. Devant une progression importante en 2002 du nombre de contrats et du montant moyen par contrat, la procédure a été suspendue et remplacée par le contrat d'agriculture durable.

Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ont été mis en œuvre dans le cadre du décret du 22 juillet 2003. C'est également un contrat de cinq ans passé entre l'Etat représenté par le Préfet de département<sup>13</sup> mais avec un montant moyen de subvention plafonné à 27 000 euros sur 5 ans. Il porte sur la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural en vue notamment de lutter contre l'érosion, de préserver la fertilité des sols, la ressource en eau, la diversité biologique, la nature et les paysages. Il peut également concerner le domaine économique, notamment la diversification d'activités agricoles ou le développement de filières de qualité, ainsi que l'emploi et ses aspects sociaux.

Enfin dans le cadre du nouveau règlement de développement rural (RDR2, 2007-2013) le PDRH prévoit dans son axe 2 des paiements agroenvironnementaux spécifiques à la conversion à l'agriculture biologique. Cette mesure agroenvironnementale (MAE) est appelée mesure 214-D. Elle nécessite que les parcelles aient été conduites en conventionnel pendant au moins 5 ans avant l'engagement du processus de conversion et qu'elles ne soient pas engagées ni en CTE, ni en CAD pendant cette période. L'agriculteur – qui doit être par ailleurs engagé dans un processus de conversion auprès d'un organisme certificateur – reçoit alors une aide annuelle pendant 5 ans qui dépend de l'orientation de la parcelle, fixée au niveau régional, et qui ne peut dépasser le plafond de 7600 euros.

C'est l'Agence de Service et de Paiement (ASP, ex CNASEA) qui est en charge – depuis le début de leur mise en place – du contrôle des dossiers de demande d'aides et du paiement de ces aides aux agriculteurs.

### 2.3 Les données mobilisées

Pour mettre en œuvre notre analyse spatiale de la conversion à l'agriculture biologique nous mobiliserons les données individuelles des aides versées aux agriculteurs (données ASP). Ces données ont servi à l'évaluation du PDRN, puis du PDRH, pour laquelle l'unité INRA ODR<sup>14</sup> a été maître d'œuvre et incluent la mesure d'aide à la conversion à l'AB. Une base de données territorialisées de contexte est utilisée pour compléter l'information. La table 2 donne une idée du nombre d'individus et des surfaces engagées en fonction des programmes et des années.

Dans un premier temps, les données individuelles seront ramenées à une échelle géographique infra cantonale pour une analyse spatiale.

TABLE 2 – Nombre d'individus et surfaces aidées par mesures

Mesures		Avant 2000	2001-2003	2004-2006	2007-2009	Cumul
OLAE	(nb)	5861	-	-	-	5861
	(ha)	237452	-	-	-	237452
CTE	(nb)	244	3717	-	-	3961
	(ha)	8374	185804	-	-	194178
CAD	(nb)	-	-	2007	64	2071
	(ha)	-	-	84700	2257	86957
MAE	(nb)	-	-	-	3129	3129
	(ha)	-	-	-	87940	87940
Surfaces totales	(ha)					606527

Note : Les calculs sont réalisés sur les contrats signés.

Source : CNASEA-ASP

<sup>13</sup> Le cas échéant une ou plusieurs personnes morales de droit public (par exemple une collectivité territoriale) et une personne physique ou morale exerçant une activité agricole (à titre principal ou secondaire)

<sup>14</sup> Observatoire des Programmes Communautaires de Développement Rural, US INRASAE2.

### 3 Analyse spatiale de la CAB

Nous allons ici lever l'hypothèse de la neutralité de l'espace dans le phénomène étudié. Ce qui revient à considérer que la localisation et la position (les unes par rapport aux autres) des zones en conversion à l'AB exercent une influence sur la conversion observée. Pour cela, nous étudierons dans un premier temps la concentration spatiale des surfaces dédiées à la conversion au sein de chaque région. Cette concentration pouvant recouvrir de multiples situations nous essaierons ensuite de dégager des effets d'agglomération autour de ces surfaces.

#### 3.1 Intensité de la conversion

Les cartes présentées dans la section A.3 permettent difficilement d'évaluer l'effort que réalisent les régions quant à la conversion des surfaces agricoles en bio. Pour mieux y parvenir nous allons construire un quotient localisé qui va nous permettre de comparer la part relative du bio dans une zone par rapport à une autre zone de la même région administrative. Pratiquement ce quotient est construit en faisant le rapport de deux proportions : la part des surfaces bio de la zone dans la SAU de la zone et la part de celle de la région sur la SAU de la région. On définira ainsi :

$$x_{ir} = \frac{\frac{S_i}{SAU_i}}{\frac{S_r}{SAU_r}}, \quad \forall i, r$$

avec  $S_i$  et  $S_r$  les surfaces engagées en CAB respectivement sur la zone ( $i$ ) et sur la région ( $r$ ) et SAU représentant les surfaces agricoles utiles à des niveaux géographiques comparables. Les zones retenues ici seront des zones infra cantonales construites en regroupant les communes sur la base de l'offre publique de mesures et notées "c27"<sup>15</sup>. Ainsi construit, une valeur supérieure à 1 du quotient localisé permet de repérer les c27 pour lesquelles la part des surfaces en conversion bio est supérieure à la part observée dans la région à laquelle elle appartient. Une sorte d'intensité de la conversion en bio est dans ce cas mis en évidence et la carte en annexe A3 réalisée sur la période 2007-2009 en témoigne. L'étude de la distribution du quotient localisé pour l'ensemble des régions fait apparaître une variation de 0 et 147, et 20% des c27 ont un quotient supérieur à 1. Ainsi construit, le quotient localisé est assez sensible à la surface totale de la région en bio. Aussi, il risque de mettre en évidence des c27 qui sont situées dans des régions où la bio est peu développée (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Lorraine,...).

#### 3.2 Concentration spatiale de la conversion

Pour éviter les difficultés énoncées dans le paragraphe précédent, nous suivrons la méthodologie de Guillain et Le Gallo (2010) et nous construirons à partir de ce quotient un indice de Gini localisé en faisant la somme des écarts entre les quotients localisés (en valeur absolue et au sein de chaque région), tel que ce nouvel indice s'écrit pour la région  $r$  :

$$G_r = \frac{1}{4\bar{\mu}_x} \frac{1}{n(n-1)} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n |x_{ir} - x_{jr}|, \quad \forall i, j$$

où  $n$  est le nombre de c27 de la région  $r$ ,  $i$  et  $j$  sont les indices pour deux c27 différentes et  $\bar{\mu}_x$  est la moyenne des  $x_i$  dans la région.

Cet indice de Gini localisé varie entre 0 si les surfaces en CAB sont distribuées de manière identique à la surface agricole utile totale et 0.5 si les surfaces en CAB sont concentrées dans une seule c27. Le calcul des indices de concentration a été effectué sur l'ensemble des régions et pour les trois périodes considérées. La table 3 regroupe ces calculs. On peut noter une assez bonne stabilité de cette concentration sur les 4 périodes étudiées et une plage de variation de cet indice assez restreinte [0.35; 0.5] confirmant que le phénomène de conversion des surfaces en AB se concentre sur un nombre limité de zones au sein de chaque région.

<sup>15</sup> L'objectif est de définir des territoires locaux correspondant à un niveau de base de l'organisation professionnelle agricole et homogènes du point de vue de l'offre publique de mesures du RDR, sachant que les conditions sont variables selon le classement des communes. Le zonage en c27 comprend des portions de cantons simultanément homogènes selon les 3 zonages d'intérêt de la politique de développement rural, à savoir "ZAUER" (Zonage des Aires Urbaines et son extension à l'Espace Rural), "INAT" (zones montagne et défavorisées), "objectifs CEE" (zones d'objectifs 1 ou 2 où s'appliquent les DOCUP).

**TABLE 3 – Indice de concentration des surfaces en conversion bio (Gini)**

Régions	Avant 2000	2001-2003	2004-2006	2007-2009
Pays-de-la-Loire	0,353	0,391	0,432	0,393
Ile-de-France	0,483	0,446	0,490	0,481
Champagne-Ardenne	0,480	0,465	0,483	0,462
Picardie	0,469	0,472	0,489	0,475
Haute-Normandie	0,454	0,465	0,487	0,480
Nord-Pas-de-Calais	0,460	0,481	0,493	0,490
Lorraine	0,434	0,432	0,480	0,472
Centre	0,449	0,450	0,470	0,450
Alsace	0,445	0,437	0,439	0,459
Bourgogne	0,405	0,448	0,453	0,458
Aquitaine	0,425	0,419	0,451	0,437
Poitou-Charentes	0,422	0,440	0,447	0,446
Rhône-Alpes	0,432	0,445	0,452	0,433
Franche-Comté	0,394	0,397	0,466	0,444
Basse-Normandie	0,365	0,422	0,470	0,433
Bretagne	0,372	0,409	0,459	0,436
Limousin	0,381	0,402	0,455	0,446
Auvergne	0,383	0,440	0,470	0,443
Midi-Pyrénées	0,393	0,400	0,438	0,416
Languedoc-Roussillon	0,408	0,418	0,442	0,387
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	0,401	0,416	0,447	0,405
Corse	0,399	0,432	0,413	0,500

Une tentative de regroupement des régions par des méthodes de classification sur cet indice, fait apparaître environ 6 groupes (repérés dans la table 3). Ces groupes se répartissent entre deux régions polaires (cf. le dendrogramme en annexe A2), l'une avec de nombreuses surfaces engagées en conversion qui se répartissent de manière homogène sur presque tout le territoire (Pays-de-La-Loire) et à l'autre extrémité une région avec peu de surfaces en conversion et très localisées (la Corse). Entre ces deux régions on va trouver un groupe de 5, caractérisé par assez peu de surfaces en conversion et par conséquent une concentration élevée et constante sur l'ensemble des périodes considérées (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais). A l'opposé, un petit groupe de 3 régions présente de nombreuses surfaces en conversion, mais réparties de façon non homogène avec également une constance du phénomène dans le temps (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-D'azur). Entre ces deux groupes, deux autres groupes se séparent avec des caractéristiques similaires : surfaces en conversion dans la moyenne et concentration moyenne-élevée, mais pour l'un il semble que cette concentration est une tendance récente (Franche-Comté, Basse-Normandie, Bretagne, Limousin et Auvergne) tandis que pour l'autre la tendance paraît constante sur la période (Lorraine, Centre, Alsace, Bourgogne, Aquitaine, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes). Au sein de ce dernier groupe, assez hétérogène, il serait possible de distinguer d'une part la Lorraine et d'autre part Rhône-Alpes, l'une et l'autre n'ayant pas les mêmes proportions de surfaces en conversion bio.

L'étape suivante de la prise en compte de l'espace dans cette étude consiste à étudier l'agglomération spatiale des c27 ou l'on observe ce type d'agriculture. En effet, les superficies en CAB peuvent être dispersées sur le territoire ou bien regroupées en grappe sur un nombre limité de zones, aspects qui ne sont pas visibles à la lecture de l'indice de Gini. On va donc compléter cette analyse par un indicateur qui va mesurer la répartition spatiale des conversions et leur agglomération éventuelle.

### 3.3 Agglomération spatiale de la conversion

L'intérêt d'étudier les effets d'agglomération des cultures biologiques est multiple. Il peut d'une part permettre de clarifier l'aspect demande de biens certifiés biologiques, et essayer de répondre à la question : "est-ce que les producteurs bio se concentrent autour des zones urbaines afin de répondre à la demande de ces centres ?". D'autre part, l'agglomération peut s'étudier en regard des enjeux environnementaux comme la biodiversité ou les risques de pollution. Dans le premier cas on s'interrogera sur le besoin d'agglomération des productions bio

dans des zones protégées, dans le second, on envisagera plutôt de disperser les exploitations biologiques qui limitent les intrants pour diminuer les risques de pollution.

Pour étudier l'auto corrélation spatiale des zones en conversion à l'AB – c'est à dire l'observation de valeurs similaires dans des zones voisines – nous mettons ici en œuvre un indice de Moran. Cet indice est calculé à partir d'une matrice de voisinage construite pour chaque région. Cette matrice de voisinage décrit la façon dont une c27 est voisine d'une autre. Nous avons choisi de considérer comme voisines les c27 qui partagent une même frontière (matrice de contiguïté). Ainsi chaque ligne de la matrice de voisinage  $W_r$  décrit le lien que possède (ou pas) une zone avec toutes les autres (1=voisin, 0=sinon)<sup>16</sup>. Nous pouvons alors écrire l'index de Moran :

$$I_r = \frac{n}{\sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n W_{ij}} \frac{\sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n W_{ij} (x_{ir} - \bar{\mu}_x)(x_{jr} - \bar{\mu}_x)}{\sum_{i=1}^n (x_{ir} - \bar{\mu}_x)^2}$$

Des valeurs positives et significatives de  $I_r$  indiquent une forte agglomération spatiale des surfaces en conversion bio, tandis que les valeurs négatives, montrent que ces conversions se positionnent dans des zones entourées de peu de bio. La table 7 en annexe A1 regroupe ces indicateurs standardisés et leur significativité.

Les indices de Gini et de Moran calculés jusqu'ici nous ont donné une vision globale sur la concentration et l'agglomération des surfaces en conversion bio dans chaque région. Il se peut cependant que des configurations d'agglomération spécifiques se présentent dans les régions. En effet, une forte agglomération observée au sein d'une région peut se réaliser sur une seule zone ou sur des zones dispersées. Pour analyser ces effets, nous allons descendre au sein des régions et analyser les typologies d'agglomération.

### 3.4 Typologies d'agglomération

Des typologies locales d'agglomération des surfaces en conversion vont être maintenant mises en évidence au sein des régions. En effet, les quotients localisés (QL) calculés au niveau des c27 vont maintenant être comparés aux QL des voisins tels que définis précédemment à l'aide de la méthodologie du nuage de points de Moran ("Moran scatterplot", Anselin 1996) et des statistiques de LISA (Local Indicator of Spatial Agglomeration). Sur la base du nuage de points de Moran, notre échantillon va être divisé en 4 types de zones : des zones avec des valeurs de QL élevées entourées de zones avec des QL forts également (notées HH) ; des zones avec des valeurs de QL élevées entourées de zones avec des QL faibles (notées HL) ; des zones avec des valeurs de QL faibles entourées de zones avec des QL forts (notées LH) et enfin des zones avec des valeurs de QL faibles entourées de zones avec des QL faibles (notées LL). Ainsi nous pourrions déterminer pour chaque région la part des c27 dans chaque classe.

Pratiquement, pour chaque région un nuage de point est construit avec pour abscisse le vecteur des Quotients Localisés (QL) et en ordonnée, la moyenne pondérée des QL voisins correspondante (calculée à l'aide de la matrice W). Les points de ce nuage sont ensuite repérés en fonction du cadran auquel ils appartiennent, ce qui donne pour la région considérée la distribution des différents types d'association spatiale entre une c27 et ses voisins (HH, HL, LH et LL). Les tables 8 à 11 en annexe A1 permettent d'apprécier la distribution de ces classes selon certains critères de zonages au niveau France entière. La table 4 donne ce résultat pour l'ensemble des régions.

<sup>16</sup> La matrice de voisinage sera ensuite standardisée afin que ses lignes somment à 1.

TABLE 4 – Répartition en pourcentages des c27 en région

	Moran Scatterplot				LISA Statistics			
	HH	LL	HL	LH	HH	LL	HL	LH
Île-de-France	1	66	10	23	0	0	100	0
Champagne-Ardenne	6	60	8	26	44	0	56	0
Picardie	4	65	7	24	60	0	40	0
Haute-Normandie	4	62	6	28	50	0	50	0
Centre	7	58	10	25	77	0	23	0
Basse-Normandie	11	53	11	25	50	0	25	25
Bourgogne	7	58	7	27	60	0	40	0
Nord-Pas-de-Calais	1	77	5	17	0	0	100	0
Lorraine	4	67	7	21	80	0	20	0
Alsace	9	68	6	17	80	0	20	0
Franche-Comté	8	58	11	23	100	0	0	0
Pays-de-la-Loire	9	49	18	24	63	0	25	13
Bretagne	10	50	11	29	50	0	50	0
Poitou-Charentes	6	58	13	22	33	0	67	0
Aquitaine	10	62	11	17	88	0	12	0
Midi-Pyrénées	13	47	11	29	70	0	19	11
Limousin	11	48	9	32	67	0	33	0
Rhône-Alpes	12	55	8	25	75	0	18	7
Auvergne	9	64	10	18	89	0	11	0
Languedoc-Roussillon	12	49	16	23	78	0	22	0
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	14	49	12	25	57	0	38	7
Corse	0	90	2	8	0	0	50	50

#### 4 Analyse empirique des agglomérations des mesures

Nous mettons ici en œuvre un modèle logit multinomial pour essayer de caractériser les déterminants des classes d'agglomération précédemment mises en évidence.

TABLE 5 – Logit multinomial

Variables	Coefficients		
	Equation HH	Equation LH	Equation LL
Plaine	ref.	ref.	ref.
Défavorisé	0.408*	0.263	0.153
Montagne	0.543*	0.973**	0.075
Présence de site natura 2000	0.209	0.135	0.195
Zone Vulnérable	0.183	0.430*	-0.146
Dist à la capitale rég. la plus proche	0.000	-0.002	0.005*
Dist à la ville du BV le plus proche	0.044*	0.031	0.010
Nombre total d'UTA	0.000	0.000**	0.000**
Nb de bénéficiaires 2007_2009	0.248**	-0.863**	-1.017**
UGB/SAU	-0.054†	-0.041	-0.036
Surface Toujours en Herbe/SAU en %	-0.360	0.049	1.002*
Taux de cadres et p.i. dans BV	-0.049†	0.067*	-0.032
Part des moins de 40 ans dans BV	0.008	-0.038†	0.041*
Grandes cultures	ref.	ref.	ref.
Horticulture, maraîchage	0.108	-0.101	-0.551
Vignes, vergers	0.607**	0.552†	0.009
Herbivores	1.091**	-0.053	-0.572†
Granivores	2.306*	-11.081	1.545
Vignes, vergers - grandes cultures	0.126	0.321	0.176
Herbivores - grandes cultures	0.626*	0.613†	-0.164
Intercept	-1.513†	0.212	-2.169*
N	1771		
Log-likelihood	-2105.477		
$\chi^2_{(54)}$	472.945		

Significance levels : † : 10% \* : 5% \*\* : 1%

## **Références**

- Albert, J. H. and S. Chib (1993). Bayesian analysis of binary and polychotomous response data. *Journal of the American Statistical Association* 88, 669–679.
- Anselin, L. (1988). *Spatial Econometrics : Methods and Models*. Springer.
- Anselin, L. (1995). Local indicators of spatial association - lisa. *Geographical analysis* 27, 93–115.
- Case, A. (1992). Neighborhood influence and technological change. *Regional Science and Urban Economics* 22, 491–508.
- FIBL and IFOAM (2011). Agricultural land and share of total agricultural land by country.
- Gabriel, D., S. Carver, H. Durham, W. Kunin, R. Palmer, S. Sait, S. Stagl, and T. Benton (2009). The spatial aggregation of organic farming in England and its underlying environmental correlates. *Journal of Applied Ecology* 46, 323–333.
- Guillain, R. and J. L. Gallo (2010). Agglomeration and dispersion of economic activities in and around Paris : an exploratory spatial data analysis. *Environment and Planning B : Planning and Design* 37(6), 961–981.
- Holloway, G. and M. L. A. Lapar (2007). How big is your neighbourhood ? spatial implications of market participation among Filipino smallholders. *Journal of Agricultural Economics* 58, 37–60.
- Ilbery, B. and D. Maye (2011). Clustering and the spatial distribution of organic farming in England and Wales. *AREA Royal Geographical Society* 43(1), 31–41.
- Langyintuo, A. and M. Mekuria (2008). Assessing the influence of neighbourhood effects on the adoption of improved agricultural technologies in developing agriculture. *AfJARE* 2, 151–169.
- LeSage, J. P. (1999). *Spatial Econometrics*. Regional Research Institute, West Virginia University.
- LeSage, J. P. and R. K. Pace (2004). *Spatial and Spatiotemporal Econometrics*. Elsevier.
- Lewis, D. J., B. L. Barham, and B. Robinson (2010). Are there spatial spillovers in the adoption of clean technology ? the case of organic dairy farming. pp. 40p.
- Quelin, C. (2010). Agriculture biologique : La fin du retard français ? *Les études de l'ASP*, 1–14.

## ANNEXES

### A1 – TABLEAUX

TABLE 6 – Surfaces converties en bio sur la période (en ha)

Régions	Avant 2000	2001-2003	2004-2006	2007-2009	Cumul
Île-de-France	762	2959	861	436	5019
Champagne-Ardenne	2323	2667	1384	1927	8301
Picardie	1661	1373	668	1200	4902
Haute-Normandie	1798	1550	229	684	4260
Centre	8210	6698	5795	4515	25217
Basse-Normandie	18301	6634	4176	5508	34619
Bourgogne	12888	6374	10702	4008	33972
Nord-Pas-de-Calais	1461	885	557	255	3158
Lorraine	11214	8127	2338	1257	22937
Alsace	5219	3610	859	1931	11619
Franche-Comté	9025	7886	1171	2507	20589
Pays-de-la-Loire	36311	18745	10571	13665	79292
Bretagne	20743	8971	4253	4862	38829
Poitou-Charentes	14172	8812	5916	3771	32671
Aquitaine	9782	9473	3879	4927	28060
Midi-Pyrénées	24041	21824	11701	10140	67707
Limousin	10278	8022	3052	2568	23920
Rhône-Alpes	14303	16883	6504	8461	46152
Auvergne	15799	22382	2901	5744	46826
Languedoc-Roussillon	19125	11256	3656	6720	40756
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7148	9996	3045	5101	25291
Corse	805	567	444	10	1826
Total	245368	185696	84661	90197	605922

Source : CANSEA-ASP

TABLE 7 – Indice de Moran standardisé

Régions	SD	P-value	Régions	SD	P-value	
Île-de-France	-0,402	0,344	Pays-de-la-Loire	4,672	0,000	avant 2000
	0,889	0,187		0,401	0,344	2001-2003
	-0,090	0,464		3,539	0,000	2004-2006
Champagne-Ardenne	-0,440	0,330	Bretagne	3,597	0,000	2007-2009
	3,706	0,000		2,355	0,009	avant 2000
	1,519	0,064		2,786	0,003	2001-2003
Picardie	-0,440	0,330	Poitou-Charentes	1,240	0,108	2004-2006
	0,279	0,390		0,322	0,374	2007-2009
	7,141	0,000		0,872	0,192	avant 2000
Haute-Normandie	1,360	0,087	Aquitaine	0,462	0,322	2001-2003
	0,063	0,475		0,859	0,195	2004-2006
	0,282	0,389		-0,230	0,409	2007-2009
Centre	0,452	0,326	Midi-Pyrénées	-0,592	0,277	avant 2000
	-1,148	0,125		2,932	0,002	2001-2003
	3,886	0,000		2,130	0,017	2004-2006
Basse-Normandie	-0,467	0,320	Limousin	4,205	0,000	2007-2009
	0,242	0,404		4,142	0,000	avant 2000
	0,310	0,378		6,389	0,833	2001-2003
Bourgogne	0,225	0,411	Rhône-Alpes	0,802	0,211	2004-2006
	1,821	0,034		3,842	0,000	2007-2009
	5,819	0,000		3,872	0,000	avant 2000
Nord-Pas-de-Calais	1,934	0,027	Auvergne	4,238	0,000	2001-2003
	-0,372	0,355		-0,226	0,411	2004-2006
	0,553	0,290		0,156	0,438	2007-2009
Lorraine	2,305	0,011	Languedoc-Roussillon	8,995	0,000	avant 2000
	2,876	0,002		10,433	0,000	2001-2003
	5,160	0,000		5,763	0,000	2004-2006
Alsace	-0,191	0,424	Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,285	0,000	2007-2009
	3,235	0,001		3,174	0,001	avant 2000
	6,939	0,000		0,134	0,447	2001-2003
Franche-Comté	-0,351	0,363	Corse	1,589	0,056	2004-2006
	-0,565	0,286		2,097	0,018	2007-2009
	5,198	0,000		4,587	0,000	avant 2000
Alsace	4,245	0,000	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,727	0,042	2001-2003
	3,894	0,000		1,350	0,089	2004-2006
	1,663	0,048		1,220	0,111	2007-2009
Alsace	1,525	0,064	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,462	0,000	avant 2000
	4,314	0,000		8,429	0,000	2001-2003
	2,106	0,018		-0,355	0,361	2004-2006
Franche-Comté	2,648	0,004	Corse	1,580	0,057	2007-2009
	5,501	0,000		0,822	0,205	avant 2000
	1,577	0,057		-0,428	0,334	2001-2003
Franche-Comté	-0,761	0,223	Corse	1,474	0,070	2004-2006
	3,635	0,000		-0,186	0,426	2007-2009



TABLE 8 – Zones ZAUER

	HH	HL	LH	LL	Total
Pôle urbain	41 4,86	57 6,75	193 22,87	553 65,52	844 100
Couronne dun pôle urbain	120 6,9	159 9,14	413 23,74	1,048 60,23	1,74 100
Commune multipolarisée	54 6,48	80 9,6	195 23,41	504 60,5	833 100
Couronne d'un pôle d'emploi de l'ER	41 7,96	45 8,74	128 24,85	301 58,45	515 100
Autres communes de l'EDR	280 12,79	281 12,84	532 24,3	1,096 50,07	2,189 100
Total	536 8,76	622 10,16	1,461 23,87	3,502 57,21	6,121 100

TABLE 9 – Zones défavorisées

	HH	HL	LH	LL	Total
Plaine	231 6,66	340 9,81	763 22,01	2,133 61,52	3,467 100
Défavorisé	175 10,74	186 11,42	419 25,72	849 52,12	1,629 100
Montagne	130 12,68	96 9,37	279 27,22	520 50,73	1,025 100
Total	536 8,76	622 10,16	1,461 23,87	3,502 57,21	6,121 100

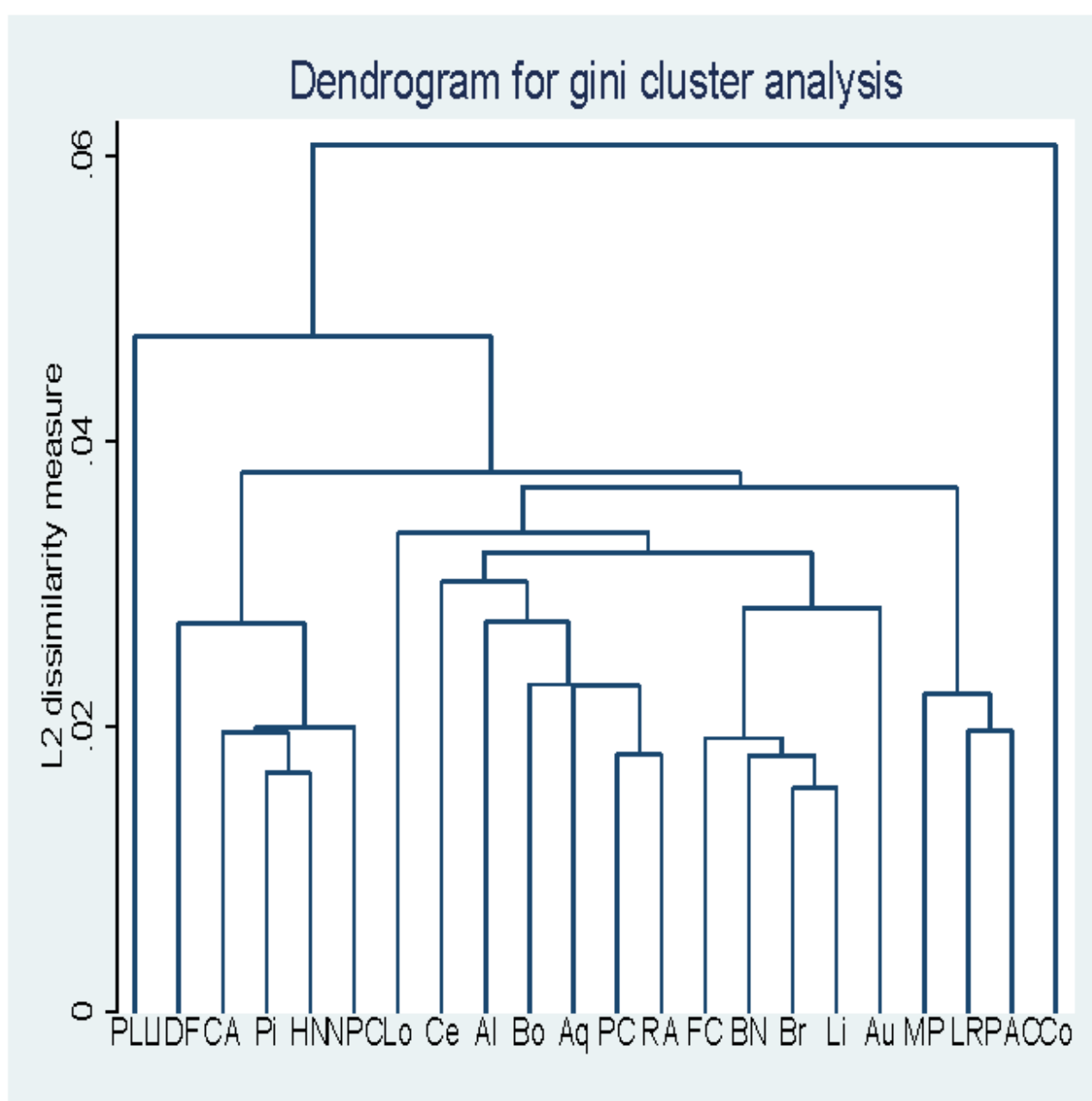
TABLE 10 – Zones vulnérables

	HH	HL	LH	LL	Total
Oui	295 10,36	298 10,46	688 24,16	1,567 55,02	2,848 100
Non	241 7,36	324 9,9	773 23,62	1,935 59,12	3,273 100
Total	536 8,76	622 10,16	1,461 23,87	3,502 57,21	6,121 100

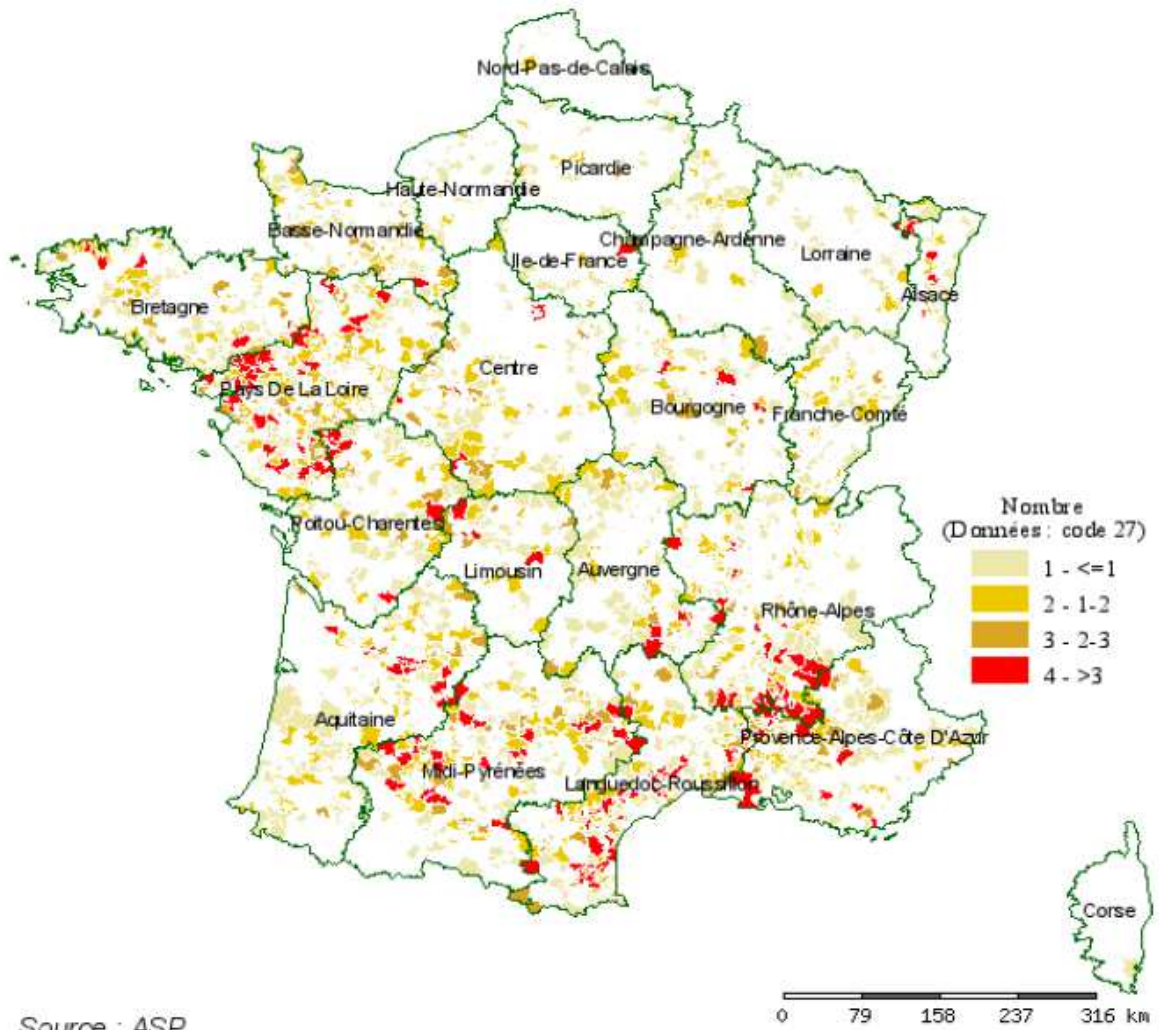
TABLE 11 – Zones Natura 2000

	HH	HL	LH	LL	Total
Oui	159 7,05	227 10,06	556 24,65	1,314 58,24	2,256 100
Non	377 9,75	395 10,22	905 23,42	2,188 56,61	3,865 100
Total	536 8,76	622 10,16	1,461 23,87	3,502 57,21	6,121 100

A2 – CLASSIFICATION



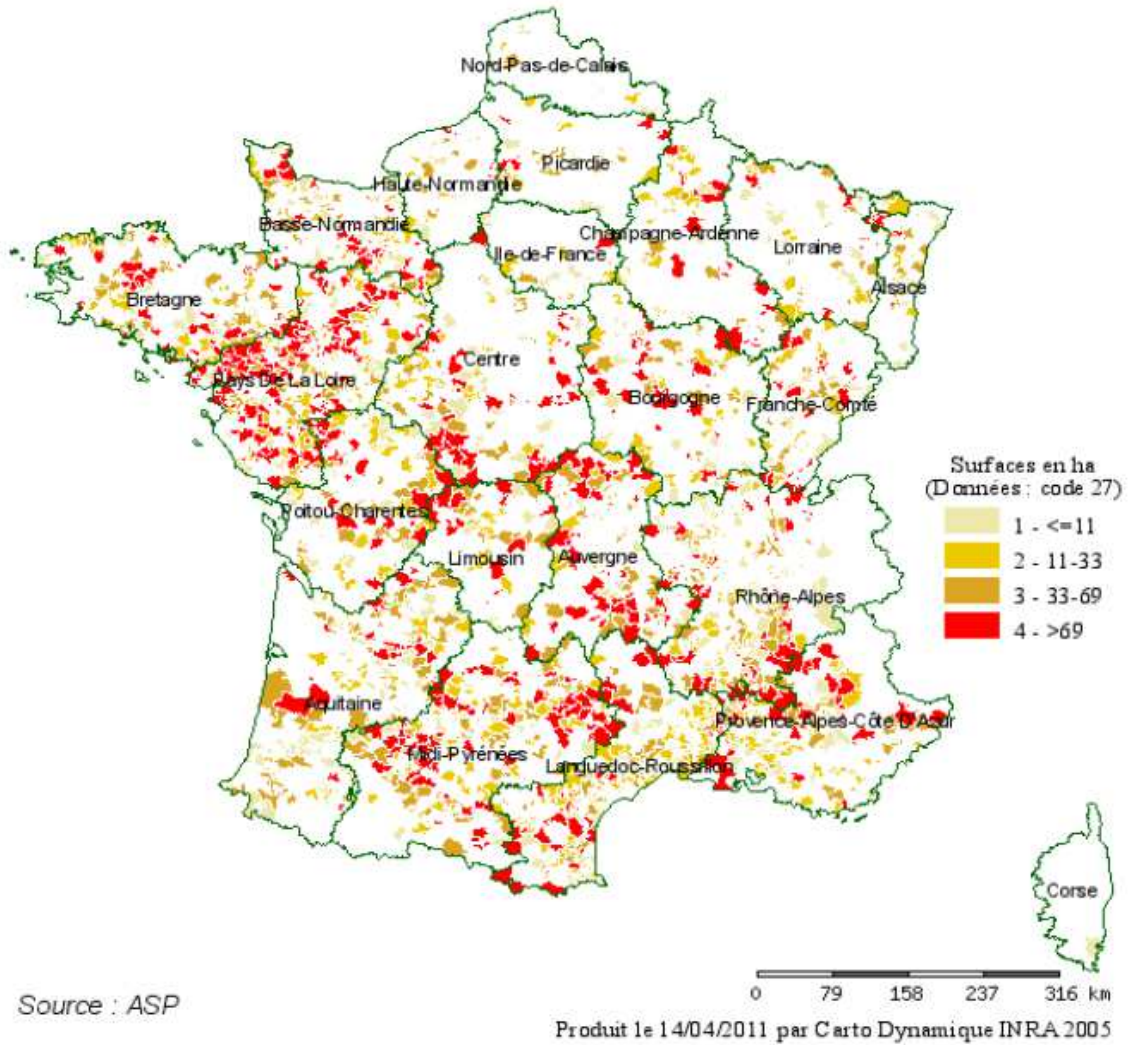
## Nombre de bénéficiaires 2007-2009



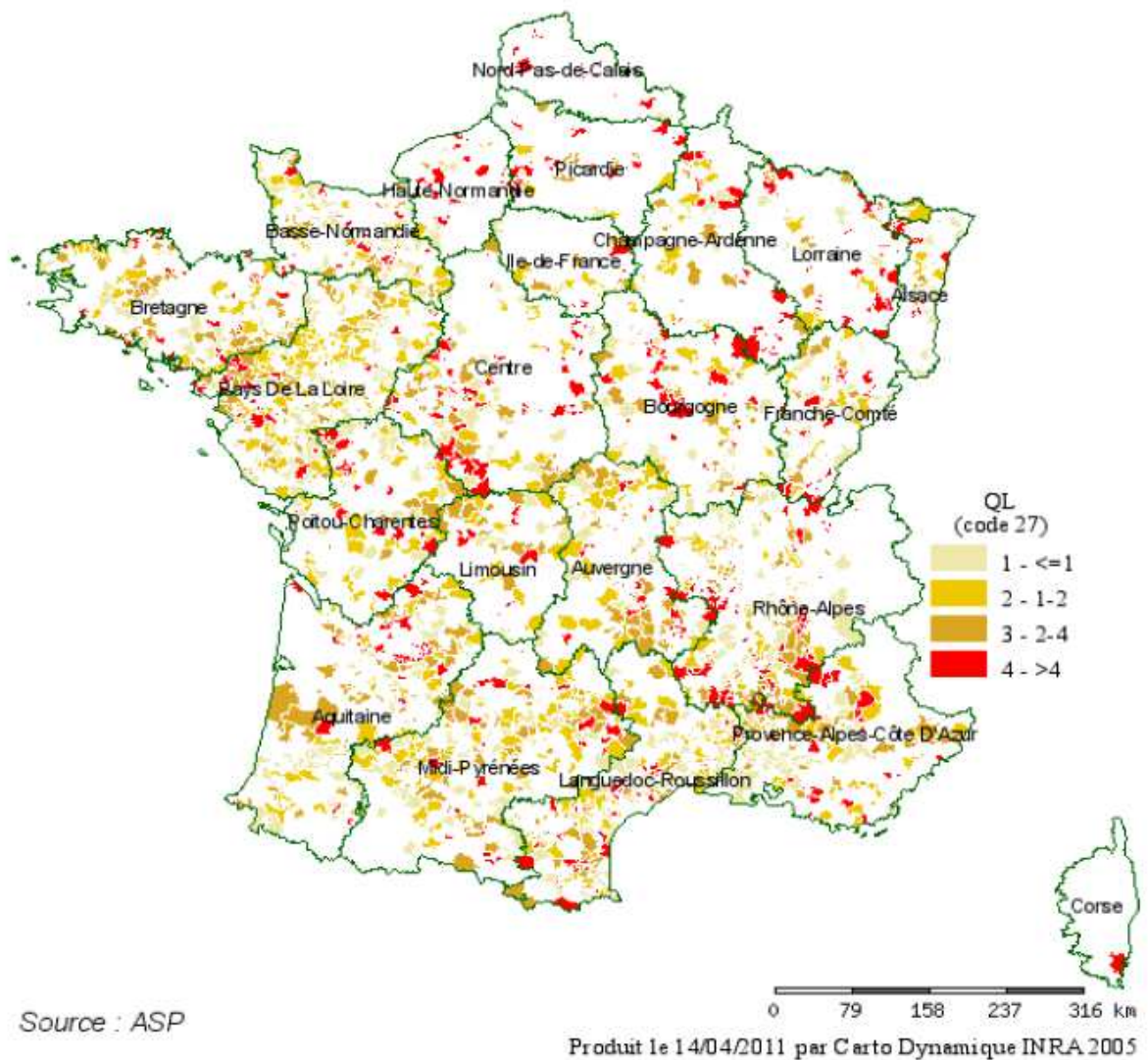
Source : ASP

Produit le 14/04/2011 par Carto Dynamique INRA 2005

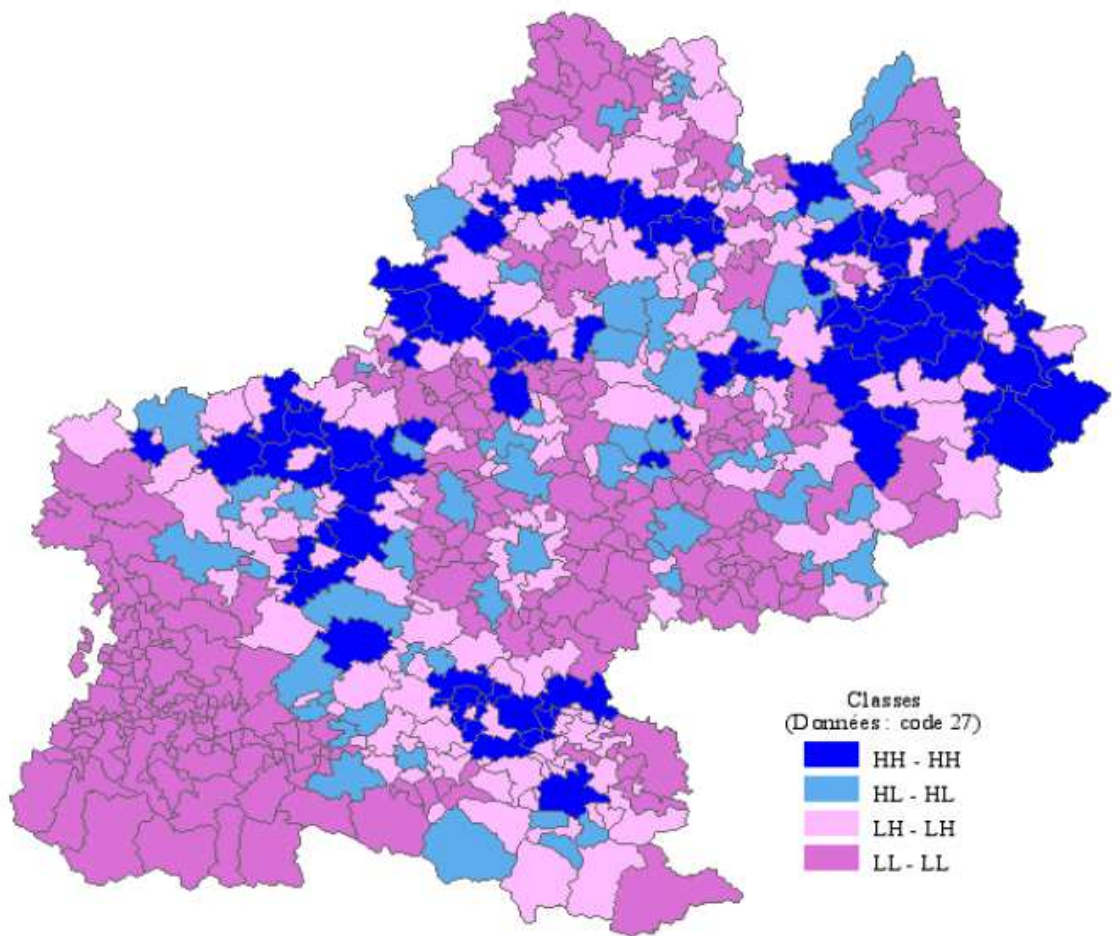
# Surfaces CAB 2007-2009



# Quotient Localisé 2007-2009



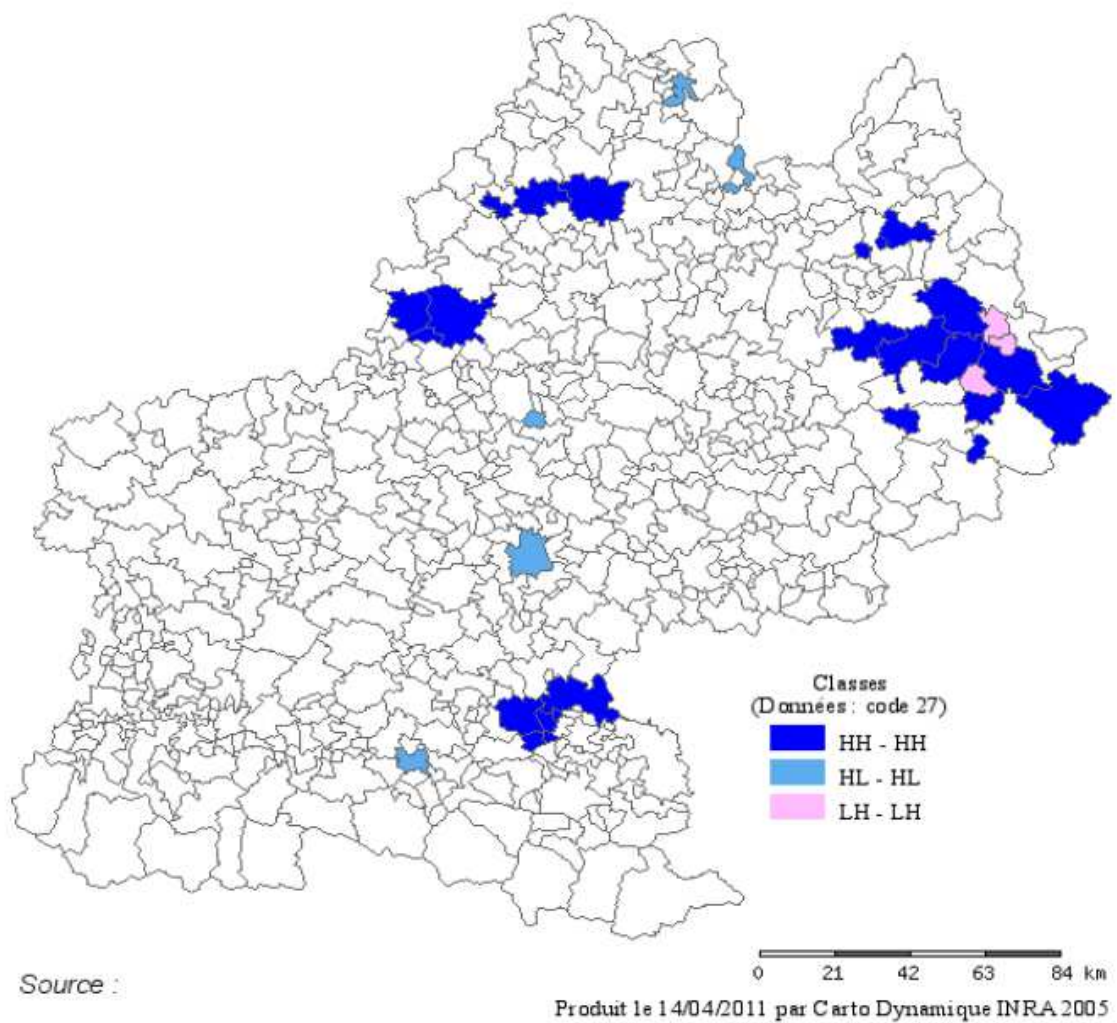
## Classes du Moran plot pour Midi-Pyrénées



Source :

Produit le 14/04/2011 par Carto Dynamique INRA 2005

## Classes significatives du Moran pour Midi-Pyrénées



Source :

## Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

Gilles Allaire<sup>1</sup>, Eric Cahuzac<sup>1</sup>, and Michel Simioni<sup>2</sup>

1: INRA-ODR, Toulouse, and 2: Toulouse School of Economics, INRA-GREMAQ, Toulouse

23 juin 2011

1/ 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

### AB des contrastes spatiaux importants

- en F 2,5% des surfaces agricoles
- la moitié de la SAU bio dans 5 régions (MP,PL,LR,RA,PACA)
- une place  $\pm$  importante en région (MP 3%, PACA 8,7%)

### Importance de l'analyse spatiale : SDA

- l'espace n'est pas neutre dans le processus étudié
  - l'intensité
  - la localisation
  - la position relative

2/ 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB



## Les mesures d'aides à la CAB

- Mesures PAC décrites dans les RDR et mise en œuvre dans PDRN et PDRH
  - mesures pour accompagner économiquement les producteurs en conversion bio = CAB
  - mesures d'aides aux surfaces
  - dimension économique du projet
  - engagé auprès d'un organisme certificateur.
  - aides attribuées pour 5 ans

## ≠ CAB définies réglementairement par le cahier des charges CE

- définit les périodes réglementaires de conversion
  - 2 ans : cultures annuelles
  - 3 ans : cultures pérennes
  - 6-10 semaines (poules, volailles, ovin, caprin, porc,...)
  - 1 ans : équidés, bovins

3/ 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

## Les différentes mesures d'aides à la CAB

Mesures		≤ 2000	2001-2003	2004-2006	2007-2009	Cumul
OLAE	(nb)	5861	–	–	–	5861
	(ha)	237452	–	–	–	237452
CTE	(nb)	244	3717	–	–	3961
	(ha)	8374	185804	–	–	194178
CAD	(nb)	–	–	2007	64	2071
	(ha)	–	–	84700	2257	86957
MAE	(nb)	–	–	–	3129	3129
	(ha)	–	–	–	87940	87940

Source : CNASEA-ASP

4/ 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

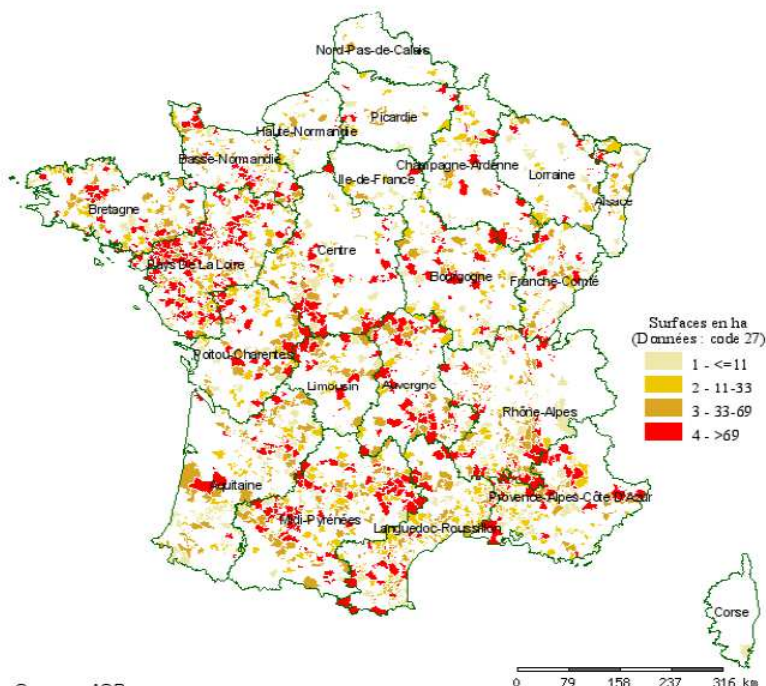
## Définition de la maille spatiale

- Zones infra cantonales (c27)
- Territoires homogènes du point de vue de l'offre publique de mesure du RDR
- Portions de cantons homogènes selon :
  - ZAUER
  - INAT (montagne, défavorisé, plaine)
  - DOCUP (objectif 1 ou 2)

5 / 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

## Surfaces CAB 2007-2009



Source : ASP

Produit le 14/04/2011 par Carto Dynamique INRA.2005

6 / 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

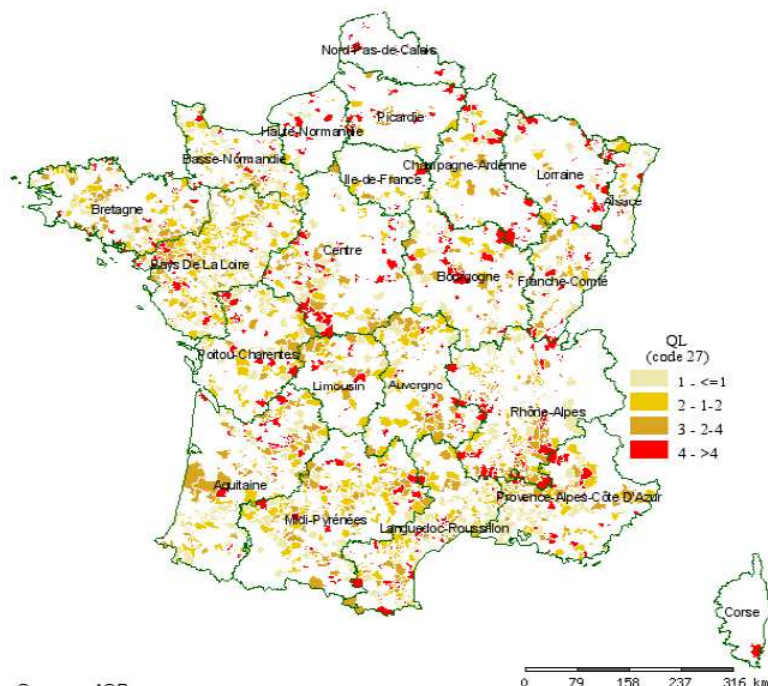
## Quotients Localisés

- $x_{ir} = \frac{\frac{S_j}{SAU_j}}{\frac{S_r}{SAU_r}}, \quad \forall i, r$
- $x_{ir} > 1$  : la part des surfaces en conversion  $>$  part observée dans la région.
- Limite : mettre en évidence des c27 dans des régions où la bio est peu développée.

7 / 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

## Quotient Localisé 2007-2009



8 / 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

### Gini localisé

- Méthodologie Guillaïn et Le Gallo 2010
- La bio est-elle concentrée dans un nombre limité de territoires dans la région ?
- $G_r = \frac{1}{4\bar{\mu}_x} \frac{1}{n(n-1)} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n |x_{ir} - x_{jr}|, \quad \forall i, j$
- $0 \leq G_r \leq 0,5$  ici  $G_r \in [0,35; 0,5]$
- classification des régions sur cet indice (tableau 3)

9/ 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

### Intérêt de l'étude des agglomérations

- Positionner la bio autour des zones urbaines : répondre à la demande ?
- Positionne la bio dans les zones protégées : biodiversité ?
- Faut-il au contraire que la bio se disperse pour diminuer la concentration d'intrans dans les sols : pollution ?

### Moran localisé

- Y a-t-il de fortes agglomérations spatiales des territoires dans la région ?
- Besoin d'une matrice de voisinage : contiguïté
- $I_r = \frac{\sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n W_{ij} (x_{ir} - \bar{\mu}_x)(x_{jr} - \bar{\mu}_x)}{\sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n W_{ij} \sum_{i=1}^n (x_{ir} - \bar{\mu}_x)^2}$
- $I_r > 0$  fort = forte agglomération spatiale (forts entourés de forts)
- $I_r < 0$  fort = forte dispersion spatiale (forts entourés de faibles)

10/ 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

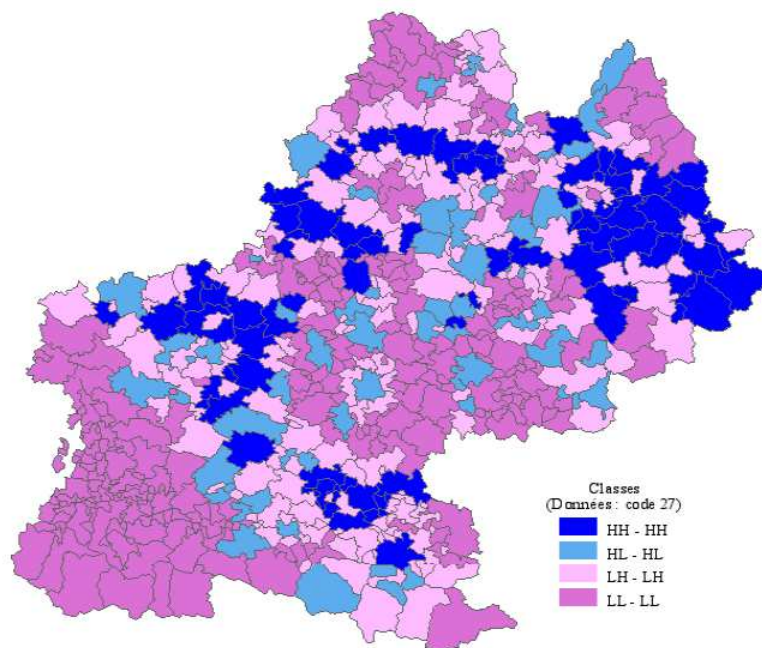
## Nuage de points de Moran

- En abscisse :  $QL$ , en ordonnée  $W.QL$  (moyenne pondérée)
- Division en 4 cadrans :
  - HH : forts entourés de forts
  - HL : forts entourés de faibles
  - LH : faibles entourés de forts
  - LL : faibles entourés de faibles

11 / 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

## Classes du Moran plot pour Midi-Pyrénées



Source :

Produit le 14/04/2011 par Carto Dynamique INRA 2005

12 / 13

Analyse spatiale exploratoire des mesures de conversion à l'AB

### Quelques pistes

- Finir de débroussailler les résultats...
- "Expliquer" les agglomérations spatiales
- Analyser spatialement les déterminants de la conversion :

$$y^* = \rho W y^* + X\beta + WX\delta + Z\gamma + \varepsilon$$

# Réflexions et exemples de systèmes de régulation et de solidarité pour les filières laitières bio

---

Claire Touret, FNAB, [ctouret@fnab.org](mailto:ctouret@fnab.org)

## Résumé

Dans les années 2001-2007, les prix de nombreuses productions biologiques ont fortement baissé et certains producteurs n'avaient plus de valorisation en bio. Des initiatives ont vu le jour avec l'objectif de :

- sécuriser un minimum les producteurs pour les surcoûts liés à la production biologique,
- maintenir un volume de produits disponibles pour de nouveaux marchés,
- assurer solidarité et cohérence territoriale pour le maintien d'une dynamique de développement de l'agriculture biologique.

En juillet 2003, le groupement régional des producteurs bio de Lorraine a créé une caisse de solidarité pour les éleveurs laitiers. Elle regroupe 50 volontaires sur les 150 éleveurs laitiers bio que compte la région. Jusqu'en 2007, elle a permis de verser entre 0.0118 et 0.0147 € par litre selon les mois aux adhérents bénéficiaires. En 2007, la croissance des marchés et un travail collectif des producteurs auprès des laiteries a permis de relancer des collectes cohérentes sur le territoire et de transformer la caisse de solidarité en caisse de mutualisation des primes bio.

Pour anticiper l'arrivée de volumes due au fort développement actuel de l'agriculture biologique, des outils de prévision (observatoire des volumes en conversion, indicateurs de suivis de la production et des marchés bio) sont mis en place et les éleveurs bio se rassemblent en groupements de producteurs avec pour objectif de se fédérer au niveau inter régional et national afin d'organiser la solidarité et la gestion des volumes en concertation avec les acteurs aval de la filière.

A partir de l'exemple de la caisse lorraine, de l'expérience de Biolait et des dynamiques en cours, la FNAB propose une réflexion sur l'organisation des éleveurs laitiers bio qui s'inscrit dans un contexte de mutations globales de l'agriculture avec notamment la fin programmée des outils européens de régulation des filières agricoles. Cette réflexion s'inscrit également dans celle plus globale de la FNAB sur la valorisation des performances plurielles de la bio croisant dynamique nationale et projet de territoire.

**Mots Clés :** solidarité, filière, éleveurs laitiers, biologique, gestion des volumes

## Abstract

### Some examples and thinking about the system of control and solidarity in the organic milk farming sector

Between 2001 and 2007 the price of many organic products has gone down so much that a few producers thought it wasn't worth the trouble growing such products any longer. Some initiatives have been developed since with the following aims:

- secure the producers a minimum about the incremental cost related to an organic production,
- maintain a volume of products available to gain new markets,
- ensure solidarity and territorial cohesion in order to keep a dynamic development in organic farming.

In July 2003 the regional group of organic producers of Lorraine created a solidarity fund for dairy farmers. It has 50 volunteers on the 150 bio dairy farmers in the region. Until 2007 this fund allowed to pay between 0.0118 and 0.0147 euros per litre (of milk) depending on the month to members beneficiaries. In 2007 market growth and a collective work of producers from dairies has boosted consistent collections in the territory and has allowed to transform the solidarity fund into a fund of mutual benefit of organic bonuses.

In order to anticipate the arrival of volumes due to the strong current development of organic farming, forecasting tools (such as : considering and watching carefully over the volumes in actual conversion, following indicators of both the production and the bio markets) are established/set up/created and organic farmers gather in producer groups with the aim of federating inter regional and national solidarity; this in order to organize and manage volumes in conjunction with downstream stakeholders of the sector.

Starting from the example of the Lorraine pooling case, the Biolait experience and the current dynamics, the FNAB proposes to think about the dairy farmer organisation which happens in a context of global change in agriculture including the scheduled end of European tools for regulating the agricultural sectors.

This reflection is also within the FNAB in a more comprehensive way on the development of plural systemic performance of Bio farming as both local and territorial projects.

**Key Words:** solidarity, whole chain, dairy farmers, organic, volumes management

## **Introduction**

Cette réflexion s'inscrit dans une réflexion transversale sur l'organisation économique des producteurs bio. Quel modèle d'organisation économique peut accompagner le changement d'échelle de l'agriculture biologique sans dénaturer ses fondamentaux ? Quelle organisation économique des producteurs, quel lien avec les partenaires des filières et avec les acteurs des territoires permettant de valoriser les performances plurielles de l'agriculture biologique ? Comment articuler les initiatives locales et nationales ?

Des travaux traitent aujourd'hui de ces performances à la ferme, performances environnementales (qualité de l'eau, du sol, de l'air, biodiversité, résilience ...), sociales et économiques (revalorisation du métier, autonomie, rémunération, résilience ...). A l'échelle des territoires et des filières, les coûts évités de pollution et de santé, la localisation autant que possible des approvisionnements et des débouchés, l'emploi, l'aménagement du territoire, l'optimisation des coûts sans renier les fondamentaux sont des questions qu'ils restent à travailler. La réflexion porte sur quelle organisation peut valoriser ces performances dans un contexte où le modèle économique dominant est basé sur une logique de rentabilité et de compétitivité de court terme poussant à la spécialisation, à la concentration et au rapport de force. Ce papier s'attache à approcher cette question sur les filières laitières biologiques et plus particulièrement sur la contribution que peut y apporter l'organisation économique des éleveurs laitiers bio.

Dans un premier temps, nous dresserons le contexte de la filière laitière biologique française, ses enjeux pour les situer ensuite dans la mutation du secteur laitier en général. La première partie terminera par le constat que les outils qui sont proposés ne permettent pas de réelle avancée pour la gestion solidaire de la filière laitière biologique. Nous interrogerons alors dans le deuxième chapitre des systèmes d'organisation mis en place par les agriculteurs bio. Le troisième chapitre conclura sur une analyse et la proposition d'un schéma d'organisation solidaire des éleveurs laitiers bio.

## **1. Contexte propre à l'agriculture biologique et mutation du secteur laitier dans son ensemble**

### **1.1. Evolution et mise en perspective du contexte laitier bio**

L'agriculture biologique a connu différentes phases de croissance. Avec la mise en place d'une réglementation officielle dans les années 80 et 90, elle est reconnue par les pouvoirs publics et sort doucement de sa marginalité. En terme de commercialisation, les producteurs passant en agriculture biologique avaient peu de choix. Beaucoup vendaient en circuits courts aux consommateurs, à des magasins spécialisés ou à des entreprises de transformations souvent 100% bio. Les années 80-90 ont été celles de l'émergence des organisations économiques de producteurs bio (OEPB) et de l'implication d'acteurs agroalimentaires classiques. Les premières coopératives de grandes cultures bio sont nées dans les années 80 (Cocebi : 1983, Biocer : 1987). Biolait est créé en 1994, année également des premières aides à la conversion à l'agriculture biologique dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales (MAE). La demande des consommateurs est en forte croissance. Les différentes crises sanitaires (ESB, dioxine) provoquent un début de prise de conscience des interactions entre alimentation, agriculture et environnement. Demande des consommateurs, possibilité plus importante de déléguer sa commercialisation et aides favorisent la conversion vers l'agriculture biologique. Dans le secteur laitier, la demande n'était pas satisfaite et les laiteries cherchaient de nouveaux producteurs, certaines avaient mis en place des aides spécifiques à la conversion. La fin de la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle a vu nombre d'agriculteurs se convertir, notamment dans le secteur laitier. De nouveaux acteurs ont aussi initié une activité biologique.

Les premières années du 21<sup>ème</sup> siècle furent moins favorables à l'agriculture biologique, le soutien politique, notamment, était remis en cause (arrêt de toute aide à l'agriculture biologique pendant deux ans). Ainsi entre 2001 et 2007, les prix de nombreuses productions biologiques ont fortement baissé et certains producteurs n'ont plus eu de valorisation en bio. Dans le secteur laitier si l'ensemble de la filière a souffert, les agriculteurs ont été les premiers touchés et particulièrement ceux isolés des zones de collecte ou avec une densité de collecte faible et un éloignement des entreprises jugées par elles trop coûteuses. Les producteurs de Biolait ont également subi une forte chute de leur revenu comme beaucoup de producteurs bio pendant cette période.

En 2006, les premiers signes d'une reprise significative de la croissance des marchés biologiques (essentiellement en grandes et moyennes surfaces) sont apparus. Et depuis, elle n'a cessé de se confirmer. Les conversions, dont la dynamique avait été cassée début des années 2000, ne permettent pas aujourd'hui d'avoir les litres de lait bio français pour répondre à la demande. Cette dynamique est repartie mais deux ans sont nécessaires avant de pouvoir commercialiser le lait en agriculture biologique. Depuis 2009, la grande majorité des collecteurs ayant une collecte bio ont accompagné de façon ciblée ces conversions par des primes à la conversion (souvent de 30 € par 1000 litre).



Si la filière ne risque plus une déstabilisation importante comme celle des années 2003-2006. Avec le changement d'échelle qu'elle aborde, la place prépondérante de la grande distribution (80% du lait bio et 58% des produits laitiers bio y sont vendus en 2009 ) et d'acteurs classiques de la transformation ; les éleveurs laitiers biologiques sont de plus en plus confrontés à la pression sur les prix et à la rationalisation des collectes. Celle-ci, organisée par les acteurs aval, aboutit à la spécialisation des territoires et à l'exclusion de producteurs voulant se convertir en bio.

### 1.2. Les enjeux

Le premier est d'accueillir les éleveurs en conversion, où qu'ils soient situés sur le territoire et d'assurer aux éleveurs biologiques, anciens et nouveaux, le maintien d'un prix rémunérateur. En 2010 alors que les marchés français sont très porteurs, sous prétexte d'importation, les opérateurs aval ont cherché à diminuer le prix payé aux producteurs. Les transformateurs disent endurer des négociations très dures avec les centrales des grandes surfaces et souffrir des marges de distributeurs (MDD). Ces derniers appliquant des marges élevées sur les marques nationales et les écrasant sur leur MDD. Mais ni les uns ni les autres ne veulent faire la transparence sur leur marge. Le risque est grand de reproduire le balais classique du commerce avec la défense par chacun de ses intérêts économiques et un prix dicté par l'aval. L'enjeu est de sortir de cette façon de commercer et de faire reconnaître les performances économiques, environnementales et sociales de l'agriculture biologique et de les traduire en valeur tout au long de la chaîne. Cette performance se base sur un modèle avec une production locale pour une consommation locale, de nombreux paysans qui souhaitent aussi et surtout valoriser convenablement leur travail et celui de leurs salariés. Cette performance doit se jouer sur la très grande qualité des produits, la diversification de ceux-ci et des circuits de commercialisation, mais aussi sur la mise en œuvre d'un véritable projet environnemental et social à faire partager avec les partenaires aval.

Un second défi attend le secteur, la gestion collective et spécifique des volumes bio dans un marché laitier bio européen. Il faut préciser que cette gestion des volumes est d'autant plus nécessaire en agriculture biologique que l'augmentation de la production se fait essentiellement par l'arrivée de nouveaux producteurs biologiques. En effet, la gestion et la rentabilité globale du système agricole bio ne permet pas une augmentation rapide des volumes produits par les fermes biologiques. La période de conversion étant de 2 ans, lorsque de nouveaux marchés se développent, la production ne peut répondre à cette demande si elle n'a pas su garder des volumes disponibles. Ainsi un volume supérieur à la demande du moment, s'il est géré collectivement, pourra permettre le développement de nouveaux marchés au lieu d'inciter à une chute du prix. C'est ce que la filière n'a pas su organiser de 2002 à 2006 et qui a provoqué depuis 2007 un manque de lait bio pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Ce défi est renforcé par la fin annoncée du système des quotas laitiers en 2015.

### 1.3. Un secteur laitier en pleine mutation

Les filières agricoles doivent affronter une mutation importante due au démantèlement des outils européens de gestion des filières. Sous pression des négociations mondiales du commerce « l'Agenda 2000 » a initié la réduction des Organisations Communes de Marché pour les fromages dans un texte unique et remettre en cause progressivement les outils de régulation. Cette décennie a tenté de contenir cette évolution entre orientations « régulatrices » et « libérales ». Le secteur laitier est particulièrement concerné. En 2008, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dénonçait la recommandation interprofessionnelle du prix du lait. Cette négociation syndicale –entre les trois familles du Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL)- s'inscrivait dans une gestion administrée des quotas laitiers avec des règles nationales et une gestion départementale, devenue régionale l'an dernier. Depuis avril le passage à une gestion par bassin, 9 bassins étant constitués, est amorcé. Pour se préparer à cette sortie des quotas laitiers, l'agenda se bouscule avec le débat sur la possibilité de reconnaître dans le secteur laitier des Organisations de Producteurs (OP) commerciales ou de mandat. Mais pour quel mandat ? Un règlement européen est en discussion pour apporter le cadre juridique permettant à ces OP de réunir un certain nombre de producteurs afin qu'ils puissent négocier collectivement des conditions générales de vente de contrat et le prix du lait. Ce règlement est encore un projet alors que les premiers décrets d'application de la Loi de Modernisation Agricole et de la Pêche de juillet 2010 (LMAP) sortent le 31 décembre 2010 et rendent obligatoire la contractualisation dans ce secteur. Ce contexte de mutations fortes est une occasion pour l'agriculture biologique de porter ses spécificités.

La fin de la recommandation du prix du lait conventionnel et des tendances inverses de conjoncture entre produits laitiers bio et conventionnel dès la fin 2008 ont incité les acteurs de l'aval à accepter un travail de la commission bio du CNIEL (mise en place dans les années 90) sur des indicateurs spécifiquement biologiques de suivi économique de la production et des marchés. Deux ans après, le travail sur ce sujet, poussé par la FNAB) est au point mort. Toutefois, des avancées sont à souligner : certains indicateurs sont disponibles, France AgriMer a intégré dans son enquête mensuelle biologique de nouvelles données dont le prix réellement

payé aux producteurs (toutes primes comprises). Dans la plupart des cas, c'est le prix conventionnel complété d'une prime bio. Une autre avancée est la mise en place d'un observatoire des volumes en conversion. Il existe depuis 2010. Une enquête, envoyée aux laiteries par le CNIEL deux fois par an, recense le nombre de producteurs bio en conversion et les références associées. Elle permet d'estimer le volume de lait bio à commercialiser à n +2. Par contre depuis plus d'un an, France AgriMer déplore que l'information « lait bio importé » soit mal remplie par les laiteries.

Les producteurs bio se sont aussi investis au Comité Interprofessionnel Laitier (CIL) Ouest- Interprofession Bio, commission né de la fusion de la commission bio du CIL Ouest et de la commission lait commune aux associations bio à caractère interprofessionnel des Pays de Loire et de Bretagne. Cet investissement a permis de faire avancer la commission bio du CNIEL et localement de discuter sur les prix bio et d'initier une autre base de construction du prix.

Mais les producteurs bio conscients de l'importance relative de ces structures interprofessionnelles qui ne leur accordent qu'une place très limitée, se sont pour un certain nombre d'entre eux regroupés pour expérimenter des formes de régularisation et de solidarité.

Dans le chapitre suivant nous présentons rapidement Biolait, première organisation économique des éleveurs laitiers bio. Nous nous attarderons sur la caisse de mutualisation de Lorraine avant de conclure sur une réflexion prospective de l'organisation des éleveurs laitiers bio.

## **2. Exemples de systèmes de régulation et de solidarité pour les filières laitières bio**

### **2.1. Présentation de Biolait**

Biolait est l'expérience la plus significative des éleveurs laitiers biologiques. Créé en 1994, Biolait rassemble aujourd'hui plus de 470 fermes, soit plus de 730 producteurs sur 47 départements et accompagne de nombreux producteurs en conversion. A ses origines Biolait était un Groupement d'Intérêt Economique (GIE), sa forme juridique a changé pour devenir une Société par Actions Simplifiées de collecte et de négoce de lait de vache biologique.

Dès sa création la finalité de Biolait était double : rassembler un maximum de producteurs afin de proposer une offre structurée aux transformateurs, réduire ainsi leurs charges et les livrer à la carte selon leurs besoins ; développer la collecte afin d'offrir la possibilité au maximum de producteurs de se convertir en bio quelle que soit leur zone géographique et leur volume de production et leur garantir un prix du lait bio identique.

Biolait a développé de nombreux partenariats avec les transformateurs aval, une quarantaine dont certains ne collectent pas de lait biologique. Ils s'inscrivent dans la durée, les contrats les encadrant sont de 5 ou 3 ans. Il existe aussi depuis de nombreuses années un partenariat privilégié avec Biocoop. Biolait a également signé début avril à l'occasion de son assemblée générale un partenariat avec système U et une laiterie partenaire. Devançant ainsi la LMAP et assurant des débouchés jusqu'à la distribution d'une partie de la production de ses adhérents.

Mu par sa vocation de développer l'agriculture biologique, grâce à son organisation et à des accords avec d'autres laiteries, Biolait a rétabli des collectes dans des zones peu denses comme la Bourgogne. Pour assurer la rentabilité à terme de cette collecte, un travail d'accompagnement des producteurs voulant se convertir a été réalisé en lien avec le SEDRAB, structure de développement de l'agriculture biologique bourguignonne. Ainsi en période favorable, Biolait développe de nouvelles collectes biologiques en zones « risquées » alors que les autres collecteurs ciblent leur accompagnement à la conversion sur des zones proches de leur usine ou renforçant leur collecte actuelle. Biolait est donc un acteur essentiel au développement de l'élevage laitier biologique.

Par ailleurs Biolait entretient depuis dix ans des relations avec des organisations européennes d'éleveurs laitiers biologiques et a développé un partenariat avec Omsco, une coopérative bio laitière qui collecte 75% des volumes bio en Angleterre. Aujourd'hui Biolait achète du lait à Omsco. Demain elle pourrait lui en vendre.

### **2.2. Histoire de la caisse de solidarité Lorraine jusqu'à son autonomisation en CAisse de MUtualisation du Grand Est (CAMUGE)**

*Mise en place de la caisse de solidarité de Lorraine*

Le CGA Lorraine, groupement d'agriculture biologique de Lorraine, est adhérent à la FNAB. Sa vocation est de représenter l'ensemble des agriculteurs bio de la région et de contribuer au développement pérenne et

solidaire de l'agriculture bio. En 2003, la Lorraine comptait 269 producteurs bio dont 124 éleveurs laitiers pour une production totale de lait bio de 25 millions de litres.

La caisse de solidarité a été créée en juillet 2003 comme une solution d'urgence aux questions des producteurs. Sur une production totale régionale de 25 millions de litres, 7 millions de litres de lait bio n'étaient pas valorisés en bio soit 28% de la production. Suite à la décision de deux laiteries de supprimer la prime bio, de nombreux producteurs n'ont plus eu aucune valorisation bio pour leur lait. Cette situation mettait en danger les producteurs concernés mais également l'avenir d'une filière laitière bio dans les Vosges. Ainsi, les producteurs du CGA se sont penchés sur ce problème. Plusieurs groupes de travail ont étudié des réponses possibles et une caisse de solidarité s'est mise en place dès juillet 2003.

Les principaux objectifs de la caisse de solidarité étaient de maintenir les éleveurs en bio mais aussi un volume de lait certifié bio disponible afin de répondre à la demande future. Les producteurs Lorrain ont souhaité impliquer les laiteries locales dans la mise en place de la caisse mais celles-ci ont toutes refusé.

Le système avait été conçu pour l'ensemble des producteurs lorrains de Meuse, Moselle, Meurthe et Moselle et Vosges. 50 exploitants (sur 125) ont adhéré à la caisse soit plus d'un tiers de la population des éleveurs laitiers Bio de la région. En fait, le groupe était et reste aujourd'hui essentiellement composé de vosgiens et rassemble tous les éleveurs vosgiens (dont l'ensemble des adhérents au GIE BIO TOP) et quelques éleveurs de la Haute-Marne. Il existe en effet deux pôles de producteurs laitiers bio en Lorraine, ceux livrant à Biogam et les vosgiens. La caisse a réuni les éleveurs de ce deuxième pôle.

#### *Fonctionnement du dispositif de 2003 à 2006*

Géré par le CGA Lorraine, celui-ci fournissait aux laiteries la liste des producteurs adhérents à la caisse ainsi que les autorisations de prélèvement signées par chacun d'eux. Les laiteries prélevaient la cotisation de 3 € par 1000 litres directement sur le prix du lait des producteurs puis les versaient via le CGA. La caisse permettait de verser une prime aux producteurs adhérents ne percevant aucune plus-value pour leur lait bio et ne touchant pas d'aide CTE. L'aide financière était attribuée aux bénéficiaires par litre et plafonnée à 100 000 litres par UTH. En outre, la caisse prévoyait de participer, dans la mesure des fonds disponibles, à des actions de promotion et de communication en faveur du développement de la consommation des produits laitiers bio. Les bénéficiaires de l'aide s'engageaient à retirer leur certificat bio à leur laiterie et à livrer leur lait à toute laiterie qui le valoriserait en bio après agrément de la caisse. Ainsi, la caisse permettait de rendre disponible du lait bio et de regrouper les litres non valorisés dispersés dans les laiteries. Si ces clauses n'étaient pas respectées, les producteurs étaient tenus de rembourser les 24 derniers mois de l'aide qu'ils avaient perçue. Pour devenir bénéficiaire, il fallait avoir cotisé au moins une année entière, sauf pour ceux qui étaient bénéficiaires dès la création de la caisse. Il y a eu 6 bénéficiaires de la caisse qui ont perçu chacun entre 0.0118 et 0.0147 € par litre (jusqu'à 100 000 litres par UTH).

Le projet créé initialement pour une durée maximum de 12 mois, se prolongea 3 ans sous cette forme. Il a permis de resserrer les liens entre les producteurs. Dès 2006, prévoyant l'évolution favorable du secteur laitier biologique, le groupe, à l'aide du CGA, a consolidé sa réflexion en termes de rationalisation de la collecte sur leurs zones.

#### *Evolution du système vers une caisse indépendante de mutualisation des primes bio*

Fort de sa cartographie, le CGA a mis autour de la table les différentes laiteries collectant dans leur bassin. Lactalis ramasse dans le nord des Vosges, Bongrain et Roussey dans le sud des Vosges. Des échanges de collecte avec du lait conventionnel sont alors discutés. Le CGA propose des collectes cohérentes pour chacune des laiteries mais demande en contre partie de gérer les primes bio pour les producteurs de la caisse. Plusieurs éléments ont été déterminants dans la négociation avec les laiteries : seul le CGA avait l'information complète sur la localisation et les volumes des producteurs bio, le groupe était soudé et les laiteries craignaient la mise en place d'une collecte Biolait. Le résultat des négociations a abouti à une répartition de la collecte entre les laiteries régionales et à l'engagement de chacune d'elle de reverser la prime bio des adhérents à la caisse au CGA Lorraine. La caisse permet ainsi la mutualisation des primes entre tous les producteurs adhérents et donc une plus value bio pour les quelques éleveurs trop excentrés pour entrer dans une collecte. En 2009, 2 éleveurs étaient concernés.

Dans la répartition des collectes, une partie du Sud des Vosges était envisagée pour Biolait en lien avec la Franche Comté et l'Alsace. La route difficile pour aller de Franche-Comté en Alsace et le peu de litrage restant en Lorraine a rendu une collecte par Biolait non rentable. Biolait a regretté amèrement de ne pas avoir été associé aux discussions avec les autres laiteries (pour cause de blocage de certaines d'entre elles) et de ne pas avoir pu trouver d'accord avec les vosgiens qui tenaient à leurs identités collectives. Sur le fond le projet était pourtant partagé mais l'identité collective, la volonté du groupe local de garder le lien direct avec leurs

partenaires transformateurs a rendu le rapprochement difficile. Deux logiques, l'une inscrite dans les liens aux territoires et l'autre dans une problématique nationale qui n'avaient pas su trouvé le chemin d'une conciliation.

La caisse devenue « de mutualisation » fut dans un premier temps encore liée au CGA. La gestion est réalisée par la gérante du GIE BIO TOP ; son temps passé est indemnisé par la caisse via le CGA. 1€/1000l représente le coût des frais administratifs et de gestion. Début 2008, les tensions sont présentes avec les collecteurs qui cherchent du lait bio mais le système tient et le CGA Lorraine propose aux laiteries de participer à ses actions de développement et de conversions. Des journées par laiterie sont organisées pour présenter la bio aux producteurs conventionnels. Une participation financière pour soutenir ces actions est proposée aux laiteries liées à la caisse et cherchant du lait. Ainsi, Bongrain a participé financièrement à ce travail à hauteur de 2 € pour 1000 l en 2008.

#### *Autonomisation de la caisse*

Fin 2008, les producteurs de la caisse ont créé une association : la Camuge (caisse de mutualisation du grand est). L'objet de l'association est la mutualisation des primes et le dialogue avec les laiteries pour des collectes cohérentes et l'incitation au développement de la bio. L'association s'appuie sur le GIE Bio Top pour être un acteur incontournable dans les discussions avec les laiteries.

L'association regroupe encore essentiellement des éleveurs laitiers bio des Vosges mais le choix de son nom laisse l'ouverture à l'adhésion d'autres producteurs. Les producteurs de la Camuge sont conscients qu'il leur faut élargir leurs bases. Les discussions avec les laiteries se dilatent et certaines n'hésitent pas à chercher à récupérer en direct nouveaux ou anciens producteurs bio de la zone. Une option d'évolution pour la Camuge serait que les adhérents rejoignent le GIE BIO TOP, mais les éleveurs sont encore nombreux à hésiter. Les relations entre éleveurs et laiteries sont ambiguës. Les laiteries sont souvent très paternalistes envers les producteurs. Les éleveurs sont à la fois attachés et liés à leur laiterie. Ils connaissent le technicien, leur tank à lait est souvent mis à disposition par la laiterie... Des échanges réguliers ont aussi lieu avec les éleveurs bio d'Alsace et de Franche-Comté. Ces derniers ont des formes d'organisations diverses. Comment peuvent-ils se fédérer est la question qui les occupent aujourd'hui.

### **3. Analyse et questionnement autour de cet exemple, réflexion sur l'organisation des éleveurs laitiers bio**

Cet exemple nous amène à poser un certain nombre de questions sur ses répercussions locales et macro-économiques. Nous resituerons ces interrogations dans le contexte de mutation du secteur laitier et en faisant référence à d'autres organisations nous proposerons un schéma théorique d'organisation des éleveurs laitiers bio français.

#### **3.1. Analyse**

Il existe aussi d'autres organisations territoriales en France comme l'Union des Fruitières bio de Comtoise ou la Coop Lait Bio du Maine. La particularité de la Camuge réside dans le fait qu'elle n'achète pas le lait biologique et ne gère pas les quotas de ces adhérents. Elle préfigure une OP de mandat attachée à un territoire plutôt qu'à une laiterie en particulier. La possibilité qui sera sans doute confirmée en fin d'année 2011 de créer des OP de mandat, permettrait de donner une légitimité et du coup plus de poids à cette organisation. Une difficulté reste cependant car plusieurs éleveurs sont des coopérateurs en accord de collecte et ne pourront adhérer à une OP bio s'ils restent adhérent de leur coopérative. Le fait que l'ensemble du secteur laitier entre dans cette démarche de fédération des éleveurs en groupement économique facilitera, par ailleurs, les démarches des agriculteurs bio dans leurs relations avec les laiteries.

Une étude approfondie pourrait être menée pour analyser plus finement les répercussions de ces liens entre acteurs du territoire, bien qu'ils ne se mesurent réellement que sur une longue période. Notons déjà que la caisse puis la Camuge ont été capables d'organiser localement une solidarité entre producteurs et de maintenir des volumes de lait bio disponibles permettant ainsi aux opérateurs de l'aval de trouver rapidement des volumes de lait bio dès les premiers signes d'une reprise importante de la croissance des marchés biologiques. La caisse a aussi su imposer des collectes cohérentes à ses partenaires et soutenir ceux moins gros avec lesquels les producteurs avaient des relations historiques. Elle a aussi facilité l'implication financière de certains d'entre eux à la dynamique de développement de la bio locale. Enfin la mutualisation des primes bio a permis le maintien en bio de producteurs non collectés car trop éloignés des tournées existantes aujourd'hui. La caisse a aussi participé en partenariat avec un transformateur local à identifier une gamme de produits laitiers biologiques pour fournir les circuits courts locaux.

Pour autant il ne faut pas négliger les questions relatives à l'impact macro-économique. Une expérience de ce type isolée et impliquant des industriels dont le leader en production biologique, est également fragile et risque

à terme de perdre toute influence ou de voir certains industriels se détourner de la zone. Par ailleurs, si elle reste isolée, elle ne contribue pas à assurer une solidarité avec les producteurs des autres régions. Quant à une régularisation, elle nécessite pour être efficace de regrouper un grand nombre de producteurs biologiques. A ce sujet, la commission lait de la FNAB a dressé le constat, en 2009, que plus de 70% des éleveurs bio n'étaient pas organisés entre eux pour représenter leurs intérêts de façon spécifique auprès des laiteries à qui ils livrent leur lait. Mais des réflexions sont en cours et la contractualisation rendue obligatoire a accéléré le processus. Ainsi en France, d'autres organisations voient le jour. Des syndicats de vente bio ou des groupes bio au sein de coopératives mixtes dans l'Est et des associations dans l'Ouest regroupent dans un premier temps les producteurs bio livrant une même laiterie sur un bassin donné.

Biolait comme nous l'avons exposé joue un rôle essentiel dans le développement de l'agriculture biologique. Le renforcer est important mais il ne faut pas négliger les initiatives locales qui ont aussi tout leur intérêt. Il ne faut pas non plus négliger l'attachement des producteurs à la laiterie qu'ils livrent (souvent depuis longtemps) ou encore la crainte de changer d'organisation.

La commission lait de la FNAB élargie aux organisations économiques bio anime la réflexion et accompagne le regroupement des éleveurs biologiques. La diversité des situations et les réalités de terrain sont prises en compte avec la volonté d'organiser une coordination des différents groupements d'éleveurs laitiers bio permettant ainsi la diversité de structures, des ancrages territoriaux et un espace à l'innovation tout en assurant une concertation nationale pour répondre au enjeu macro-économique.

### 3.2. Schéma prospectif d'organisation économique d'éleveurs laitiers bio

Un schéma prospectif pourrait être :

- Mailler les territoires par des associations, syndicats de vente ou OP de mandat (lorsque cela sera possible) et fédérer un maximum de producteurs bio en leur sein. Ceux qui ne sont pas prêt à quitter leur laiterie pourraient s'y retrouver facilement. Si possible organiser ces OP par territoire, chaque groupe de producteurs liées à une laiterie pouvant garder un lien privilégié avec elle mais ces groupes seraient partie prenante d'un ensemble plus vaste permettant des négociations plus équilibrées. Les OP par territoire pourraient ainsi regrouper sur chacun de ceux-ci les producteurs trop isolés pour être collectés en bio et les accompagner pour trouver une solution plus durable (passage d'une collecte bio ou réorientation de la ferme). Une caisse nationale de soutien aux producteurs non valorisés en bio pourraient être construite entre les différents groupements d'éleveurs bio. Ces OP devront évidemment construire des ponts avec leurs homologues conventionnels présents sur leur territoire.

- Organiser une coordination des différentes organisations d'éleveurs laitiers bio dont Biolait et les groupes bio au sein de coopérative mixte et ce dans le double objectif de gérer la caisse de soutien d'une part d'avoir une vision claire et partagée sur les volumes français et européen d'autre part et être en capacité de proposer, au lieu de concertation interprofessionnel adéquat, une gestion concertée des volumes. La prévision deux ans en avance des volumes en conversion qui vont arriver sur le marché est un atout pour la filière. Si nécessaire, en période d'inadéquation entre l'offre et la demande, être en capacité de limiter la production de chacun et ainsi de maintenir un prix rémunérateur et dans le même temps le potentiel de production.

Dans une étape suivante les OP de mandat par territoire pourraient s'ouvrir aux « utilisateurs » du territoire ou s'investir dans des Société Collective d'Intérêt Commun bio (intégrant déjà ceux-ci) et participer aux développements de nouveaux débouchés locaux en lien avec leur partenaire aval.

Ce schéma est une base de réflexion pour chercher des voix permettant de gérer la diversité des situations des producteurs bio d'aujourd'hui et de tous ceux qui voudront passer en bio à l'avenir et d'organiser la solidarité entre eux tout en établissant un partenariat avec les transformateurs. Les producteurs bio y travaillent. Il évoluera en fonction de l'appropriation par les producteurs et leurs partenaires et sera sans doute plus métissé dans sa mise en pratique mais il représente ce vers quoi veulent tendre les producteurs bio investi à la commission lait de la FNAB (à laquelle Biolait a un représentant). Une grande inconnue reste la politique européenne agricole commune qui se désinvestie des organisations de marché. Laissera-t-elle au moins la possibilité aux acteurs de gérer les volumes ? Hervé Gaymard, député (UMP) de la Savoie, a présenté mardi 19 avril 2011 à l'Assemblée nationale, une communication sur le « mini paquet lait » élaboré par la Commission européenne au cours de laquelle il a réclamé la possibilité pour les organismes gérant des signes de qualité, de mener des actions de régulation des volumes de production.

La capacité à mobiliser un nombre significatif de producteurs reste également une gageure. Les regroupements initiés sont déjà importants et permettent un cadre collectif spécifique bio de discussion avec les laiteries au sujet des contrats. Si l'annonce de la contractualisation a eu pour effet d'accélérer le mouvement de regroupement des producteurs bio, espérons qu'il ne bloquera pas la dynamique par la signature individuel liant les producteurs aux laiteries pendant 5 ans et que par sa précipitation il n'empêchera pas la discussion sur

la mise en place d'un véritable partenariat entre groupes d'éleveurs bio et laiteries dans lequel chacun reconnaît l'autre, son rôle et partage un projet commun défini, basé nous le souhaitons sur les performances plurielles de l'agriculture biologique.

### **Références**

- Claire Touret, « Proposer des systèmes de régulation et de solidarité sur les filières bio », rapport FNAB réalisé avec le soutien de la DGPAAT (convention 2008).
- FNAB, « Les défis de l'agriculture biologique - N°2- Les filières de commercialisation », Janvier 2011.
- Claire Lamine et Stéphane Bellon (Coordination scientifique), « Transitions vers l'agriculture biologique », INRA, Educagri, Quae.
- Commission Européenne, « Proposition de Règlement du parlement européen et du conseil portant modification de règlement (CE) N° 1234/2007 du conseil en ce qui concerne les relations contractuelles dans le secteur du lait et des produits laitiers. » 9 décembre 2010 COM(2010) 728.
- Symbiose, « Dossier : La filière lait bio entame une nouvelle mutation », n° 151 - Novembre 2010.



## Colloque SFER – RMT DevAB / Juin 2011 Les transversalités de l'agriculture biologique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### Réflexions et exemples de systèmes de régulation et de solidarité organisés par des éleveurs laitiers bio

Visitez nos sites thématiques d'information :



Un réseau, des valeurs, des Hommes



### Introduction / Problématique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Participation à une réflexion transversale sur l'organisation des producteurs bio et leurs liens avec les autres acteurs des filières et des territoires

**Problématique** : quelle organisation des producteurs bio et leurs liens avec les autres acteurs pour une valorisation de la performance plurielle de l'agriculture biologique ?

#### Performance plurielle

- Environnementale : qualité du milieu (eau, air, sol), localisation autant que possible des approvisionnements et des débouchés,
- Sociale : rémunération, activité, emploi et aménagement du territoire, alimentation,
- Economique : efficacité, optimisation des coûts sans renier les fondamentaux

Un réseau, des valeurs, des  
Hommes

2



## Introduction / Problématique

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Comment valoriser ces performances dans un contexte où le modèle économique dominant est basé sur une logique de rentabilité et de compétitivité économique de court terme poussant à la concentration ?

Renforcé aujourd'hui dans le secteur agricole par le démantèlement des OCM  
Secteur laitier : particulièrement concerné avec la fin programmée des quotas laitiers

Présentation de deux initiatives d'éleveurs bio face à la problématique de « rentabilité » des collectes en soutien à la réflexion face aux questions suivantes :

Quelle articulation entre « poids de négociation » des producteurs et volonté de partenariats locaux ? Quelle articulation entre initiative territoriale et gestion nationale voire européenne des productions ? Quelles articulations entre régulation privée et intervention public, à quel niveau et avec quel rôle ? Quelle évolution des dispositifs réglementaires européens ?

Un réseau, des valeurs, des Hommes

3



## 2. Exemples de système de régulation et de solidarité

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

**Biolait** (470 fermes, 47 départements)

Créé en 1994, avec une double finalité :

- proposer une offre structurée aux transformateurs, réduire les charges et livrer à la carte,
- développer la collecte afin d'offrir la possibilité à tous producteurs de se convertir en bio.

Mutualisation des prix payés aux adhérents : dans l'attente de mise en place de collecte en période de « crise »

Aujourd'hui Biolait a développé de nombreux partenariats avec des transformateurs et distributeurs et a remis en place des collectes sur des territoires « risqués »

Biolait a développé des liens avec des Organisations d'éleveurs laitiers bio européennes

→ Présence nationale, poids important, fondamental pour développer de nouvelle collecte dans certains territoires.

Un réseau, des valeurs, des Hommes

4





## 2. Exemples de système de régulation et de solidarité

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

### Caisse de solidarité Lorraine

Mise en place en 2003, 7 millions de litre sur 25 millions n'étaient plus valorisés en bio - objectif :

- Soutien et solidarité aux éleveurs en bio non valoriser en bio,
- Maintenir un volume de lait certifié bio pour répondre à la demande future.

50 producteurs ont cotisé à hauteur de 3 € par 1000 litres, 6 bénéficiaires recevant entre 0.0118 et 0.0147 € par litre jusqu'à 100 000 l par UTH.

Evolution vers une caisse de mutualisation, discussion sur la mise en place des collectes, dialogue avec les laiteries :

- Préservation des partenaires locaux historiques,
- Participation d'une laiterie à l'effort de développement,
- Mutualisation des producteurs isolés,
- Création d'une dynamique locale, travaux pour une valorisation locale (lien avec Paysans Bio Lorrain).

Un réseau, des valeurs, des Hommes

5



## 2. Autres organisations économiques des éleveurs laitiers bio existantes

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Biolait	Fruitière, Coop. Lait Bio du Maine, GIE Bio Top...	Groupe bio au sein des coopératives
Dimension nationale	Dimension locale	Camuge, Syndicats de vente, association OP de mandat ?
Achat du lait, gestion des quotas, de la collecte et des contrats avec l'aval → préservation des intérêts producteurs	Achat, gestion des quotas, collecte et transformation à VA ou partenariat avec laiterie locale	Gèrent collectivement les relations avec une ou plusieurs laiteries sur un territoire

Un réseau, des valeurs, des Hommes

6



### 3. Questionnement, analyse et réflexion

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Quelle organisation des producteurs bio et leurs liens avec les autres acteurs des filières et des territoires pour une valorisation de la performance plurielle de l'agriculture biologique ?

Quelle articulation entre « poids de négociation » des producteurs et volonté de partenariats locaux ?

Quelle articulation entre initiative territoriale et gestion nationale voire européenne des productions ?

Un réseau, des valeurs, des Hommes

7



### 3. Questionnement, analyse et réflexion

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

#### Intérêt de l'organisation économique des producteurs bio

##### - Favoriser les conversions vers l'agriculture biologique

- Nécessite de pouvoir être collecté
- Nécessite d'avoir un prix correct
- Porter un projet clair et mobilisateur

##### - Gérer la solidarité entre les producteurs bio

- Nécessite de rassembler un nombre significatif de producteur du territoire concerné,
- Nécessite de tenir compte des identités et historiques locales, et des liens existants → diversités des organisations
- Eviter les concurrences frontales entre organisation de producteurs bio, être clair sur la ligne de partage des informations et des actions communes

##### - Favoriser une adaptation quantitative de l'offre à la demande

- Rassembler le plus grand nombre de producteurs bio dans des organisations à fédérer pour être en capacité de proposer des mesures de gestion collective des volumes nécessaires en bio pour développer de nouveaux marchés (avoir un volant de volumes)

Un réseau, des valeurs, des Hommes

8



### 3. Questionnement, analyse et réflexion

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

#### Intérêt de l'organisation économique des producteurs bio

- Favoriser une adaptation nationale quantitative de l'offre à la demande
  - Activer ou créer le lieu interprofessionnel adéquat pour une discussion sur ces principes (Prôner la coopération sur des points partagés n'annule pas la concurrence et l'initiative)
  
- Et initier, renforcer une offre de proximité et tout en prenant en compte la réalité de l'organisation actuelle
  - Croiser les initiatives locales, régionales avec les organisations nationales
    - Entre organisation de producteurs laitiers bio : garder une diversité organisationnelle, mais organiser une concertation entre ces structures et le partage d'un projet, de principes
    - Entre organisation de producteurs laitiers bio, laiterie partenaire et acteurs du territoire par exemple via les plates-formes multi-produits destinés à la restauration collective

Un réseau, des valeurs, des Hommes

9



### 3. Questionnement, analyse et réflexion

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

#### L'organisation économiques des producteurs bio est nécessaire mais non suffisante... Hypothèse de l'importance de

- Favoriser l'initiative, la diversité et rechercher l'équité
  - Prise en compte de la diversité, cohérence des prix mais faut-il vraiment un prix unique ?
  
- Décloisonner les relations entre les acteurs des filières
  - Faire partager un projet basé sur une réglementation exigeante et sur les besoins et attentes sociétales jusqu'au consommateur pour valoriser la performance plurielle de l'agriculture bio
  
- S'inscrire dans les territoires
  - relocaliser des approvisionnements doit s'accompagner de la relocalisation des débouchés
  - Impliquer les utilisateurs du territoire et des produits

Un réseau, des valeurs, des Hommes

10

## « Emergence et structuration d'une filière agriculture biologique en Picardie. Projets innovants et légitimité sociale »

---

Catherine Delhoume, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, [catherine.delhoume@lasalle-beauvais.fr](mailto:catherine.delhoume@lasalle-beauvais.fr)

### Résumé

Aujourd'hui en France, l'agriculture biologique tend à avoir de plus en plus de reconnaissance tant au niveau social que politique. Toutefois, des « réserves » - provenant notamment du monde agricole – apparaissent au niveau économique quant à la viabilité de ce système d'exploitation. C'est particulièrement le cas dans des régions traditionnellement liées au modèle de développement agricole intensif, à l'instar de la Picardie. Celle-ci se caractérise par sa propension à être une zone céréalière et betteravière de première importance en France. L'agriculture biologique est y faiblement implantée, comme en témoigne les chiffres présentés par l'agence Bio : ainsi, en 2009, seul 0,4% de la surface agricole utile picarde était dédiée à l'agriculture biologique, ce qui constitue le taux le plus faible parmi les différentes régions françaises.

Dans cette perspective, les projets qui promeuvent le modèle de l'agriculture biologique se doivent d'être porteurs d'innovation. Ils doivent de plus être suffisamment solides pour que les agriculteurs s'y investissent.

L'objet de notre communication est de voir comment un projet innovant en Picardie – la mise en place d'une coopérative céréalière biologique en Picardie<sup>1</sup> – se structure et se légitime en interne, en l'occurrence auprès des agriculteurs. De même, il s'agit de s'interroger sur les stratégies mises en place par les décideurs de la coopérative pour gagner en reconnaissance à l'échelle de la région picarde. Ainsi, sur quels réseaux formels (chambres d'agriculture, conseil régional, organisations professionnelles agricoles) et informels (groupes professionnels locaux, acteurs insérés dans plusieurs organismes et jouant un rôle d'interface et de lobbying) ce projet novateur peut-il s'appuyer et se consolider ?

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un projet européen (7ème PCRD), le programme « Netgrow », qui a pour problématique générale d'améliorer les capacités d'innovation des PME agroalimentaires au travers du management des relations partenariales stratégiques et de la performance de l'apprentissage.

### Abstract

#### **Emergence and structuring of organic farming in Picardy. Innovative projects and social legitimacy.**

Today in France, organic farming tends to have more and more recognition both socially and politically. However, "reserves" – particularly from the agricultural world – appear at about the economic viability of the operating system. This is especially true in areas traditionally associated with intensive agricultural development model, as of Picardy. It is characterized by its propensity to be an important area of grain and beet in France. Organic agriculture is poorly located there, as evidenced by the figures presented by the Agency Bio : in 2009, only 0,4% of the agricultural area of Picardy was dedicated to organic farming, which is the rate the lowest among the different French regions.

In this perspective, the model projects that promote organic farming need to be bearers of innovation. They must also be strong enough for farmers to invest in it.

The purpose of this paper is to see how an innovative project in Picardy – the establishment of an organic grain cooperative in Picardy – to structure and legitimate in-house, in this case from farmers. Similarly, it is to question the strategies used by policy makers of the cooperative to gain wide recognition of the Picardy region. So on which formal networks (chambers of agriculture, regional council, professional agricultural organizations) and informal (local professional groups, actors included in several agencies and acting as an interface and lobbying) this innovative project can be supported and strenghten ?

This work is part of an European project called Netgrow, which aim is to improve the innovation capabilities of small and medium food enterprises through the management of strategic partnership relations and the performance of the learning.

### Introduction

Aujourd'hui en France, l'agriculture biologique tend à avoir de plus en plus de reconnaissance tant au niveau social que politique. Toutefois, des « réserves » - provenant notamment du monde agricole – apparaissent au niveau économique quant à la viabilité de ce système d'exploitation. C'est particulièrement le cas dans des régions traditionnellement liées au modèle de développement agricole intensif, à l'instar de la Picardie. Celle-ci se caractérise par sa propension à être une zone céréalière et betteravière de première importance en France. L'agriculture biologique y est faiblement implantée, comme en témoigne les chiffres publiés par l'agence Bio :

ainsi, en 2009, seul 0,4% de la surface agricole utile picarde était dédiée à l'agriculture biologique, ce qui constitue le taux le plus faible parmi les différentes régions françaises.

Dans cette perspective, les projets qui promeuvent le modèle de l'agriculture biologique se doivent d'être porteurs d'innovation et hautement compétitifs. Ils doivent donc être suffisamment solides pour que les agriculteurs s'y investissent.

L'objet de notre communication est de voir comment un projet innovant en Picardie – la mise en place d'une coopérative céréalière biologique en Picardie<sup>17</sup> – se structure et se légitime auprès d'acteurs économiques et du monde agricole. De même, il s'agit de s'interroger sur les stratégies mises en place par les décideurs de la coopérative pour gagner en reconnaissance à l'échelle de la région picarde. Ainsi, sur quels réseaux formels (chambres d'agriculture, conseil régional, organisations professionnelles agricoles) et informels (groupes professionnels locaux, acteurs insérés dans plusieurs organismes et jouant un rôle d'interface et de lobbying) ce projet novateur peut-il s'appuyer et se consolider ?<sup>18</sup>

### **L'agriculture biologique en Picardie, une filière en devenir**

A la faveur du Grenelle de l'environnement, mais aussi forts de leur succès auprès des consommateurs en recherche de plus de « naturalité », les promoteurs de l'agriculture biologique gagnent du terrain. Si certaines régions françaises se sont développées depuis quelques années déjà (Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes), d'autres, de par leur situation géographique et leur histoire particulière, n'ont pas accordé beaucoup d'importance à ce modèle d'agriculture alternatif. C'est le cas en Picardie, traditionnellement orientée vers les productions végétales à forte productivité.

Toutefois, depuis quelques années, l'agriculture biologique se structure et se coordonne dans la région. Ainsi, on assiste à une relative hausse du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique. En effet, depuis 2006, le nombre de conversions en Picardie s'accroît. Plus particulièrement, entre 2008 et 2009, le nombre d'exploitants en agriculture biologique a augmenté de 16,4%, et les surfaces cultivées se sont accrues de 7,9%, ce qui représente 0,4% du territoire [source : Agence Bio]. Les deux principales activités conduites en agriculture biologique sont les grandes cultures et les cultures fourragères.

De même, les promoteurs de l'agriculture biologique s'engagent dans des démarches innovantes, notamment des projets économiques. Par exemple, l'ABP (Agriculture Biologique en Picardie) qui promeut l'agriculture biologique en région, adhère-t-elle au Label Biocoherence, un signe de qualité qui va plus loin dans sa démarche que le nouveau label AB européen. Des projets pour approvisionner la restauration collective se mettent aussi en place, et une structure logistique, Bio d'ici, a vu le jour ; celle-ci a pour objectif de développer et de valoriser les produits biologiques issus de la région picarde. Il s'agit notamment de mettre en relation les producteurs et les distributeurs pour valoriser en région les produits. Et depuis 2011 a été créée l'Union Coops Bio céréales. Celle-ci regroupe huit coopératives agricoles implantées en Picardie et Ile-de-France. Elle a pour mission de proposer aux adhérents des coopératives la possibilité de commercialiser leurs productions de céréales, oléagineux et protéagineux. Les coopératives « fondatrices » sont les suivantes : Agora, Axion, Céréna, Coopérative du Canton de Rosières, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Noriap, Sevepi et Valfrance. Deux sites de production sont identifiés à ce jour : un dans la Somme à Flixecourt, l'autre à Bréval dans les Yvelines<sup>19</sup>.

Enfin, de par sa situation géographique notamment, il existe des opportunités pour le développement de l'agriculture biologique en Picardie. En effet, la région se situe à proximité du bassin parisien, où existe une forte demande de produits biologiques. A cela faut-il rajouter l'appui des institutions régionales : ainsi, les aides du Conseil Régional de Picardie pour la conversion, l'installation et le développement de l'agriculture biologique constituent un autre aspect favorable. De même, l'organisation ABP octroie des supports techniques, financiers et aide à promouvoir la communication dans ce domaine. Enfin, les agences de l'eau Seine Normandie et Artois Picardie valorisent aussi l'agriculture biologique, dans une optique de « reconquête » de la qualité des eaux, qui s'est dégradée notamment avec l'utilisation des produits phytosanitaires et des nitrates.

<sup>17</sup> La création de cette dernière s'inscrit dans une logique où les organismes d'appui à l'agriculture biologique picards – plus particulièrement l'ABP (Agriculture Biologique en Picardie) multiplient depuis quelques années les projets innovants (marque Biocoherence en Picardie, mise en place d'une structure d'appui logistique à la restauration collective en bio notamment).

<sup>18</sup> Nous présentons ici la première phase du projet, qui se base sur des entretiens qualitatifs, ainsi que sur une revue de littérature. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un projet européen (7ème PCRD), le programme « Netgrow », qui a pour problématique générale d'améliorer les capacités d'innovation des PME agroalimentaires au travers du management des relations partenariales stratégiques et de la performance de l'apprentissage.

<sup>19</sup> Source : <http://www.lequotidienlesmarches.fr>

La coopérative Abio se situe dans le cadre de ces projets innovants, même si elle est née en 2003. Il s'agit d'une coopérative dédiée à la fabrication de céréales ; plus précisément, son activité est liée à la collecte, au stockage, à la vente de grains et produits agricoles, ainsi que pour les approvisionnements agricoles. Les collectes sont de l'ordre de 2100 tonnes, et le chiffre d'affaires de l'ordre de 800 000 euros<sup>20</sup>. Les céréales vendues sont variées, mais les productions principales sont les suivantes : blé, épeautre, feverolle. De nouvelles cultures sont aussi testées, à l'instar de la lentille. Les cultures ne sont pas commercialisées par la coopérative Abio, qui a des contrats directs avec des opérateurs. Aujourd'hui, la coopérative compte 32 adhérents. Ces derniers se trouvent sur l'ensemble du territoire picard, en majorité dans l'Oise.

C'est dans cette perspective que nous considérons que l'agriculture biologique, et notamment la coopérative Abio, peuvent être liées à une démarche d'innovation. Pour Norbert Alter [2002], l'innovation résulte d'un processus social et économique, et ne doit pas être assimilée à une invention au sens strict. Ici apparaît donc l'appropriation d'une nouveauté par un collectif d'acteurs d'une part, son « aboutissement » économique d'autre part. A cela s'ajoute une structuration spécifique de l'innovation par rapport aux institutions de référence, et par la même aux appartenances sociales [Desjeux 2002].

### **La coopérative Abio en région : quels appuis pour quels résultats ?**

Le « réseau » institutionnel agriculture biologique en Picardie s'est structuré et consolidé depuis quelques années. Le schéma ci-après illustre ce que peut être le réseau agriculture biologique en Picardie, ses différents appuis, ainsi que les différents échelons de décision et d'action.

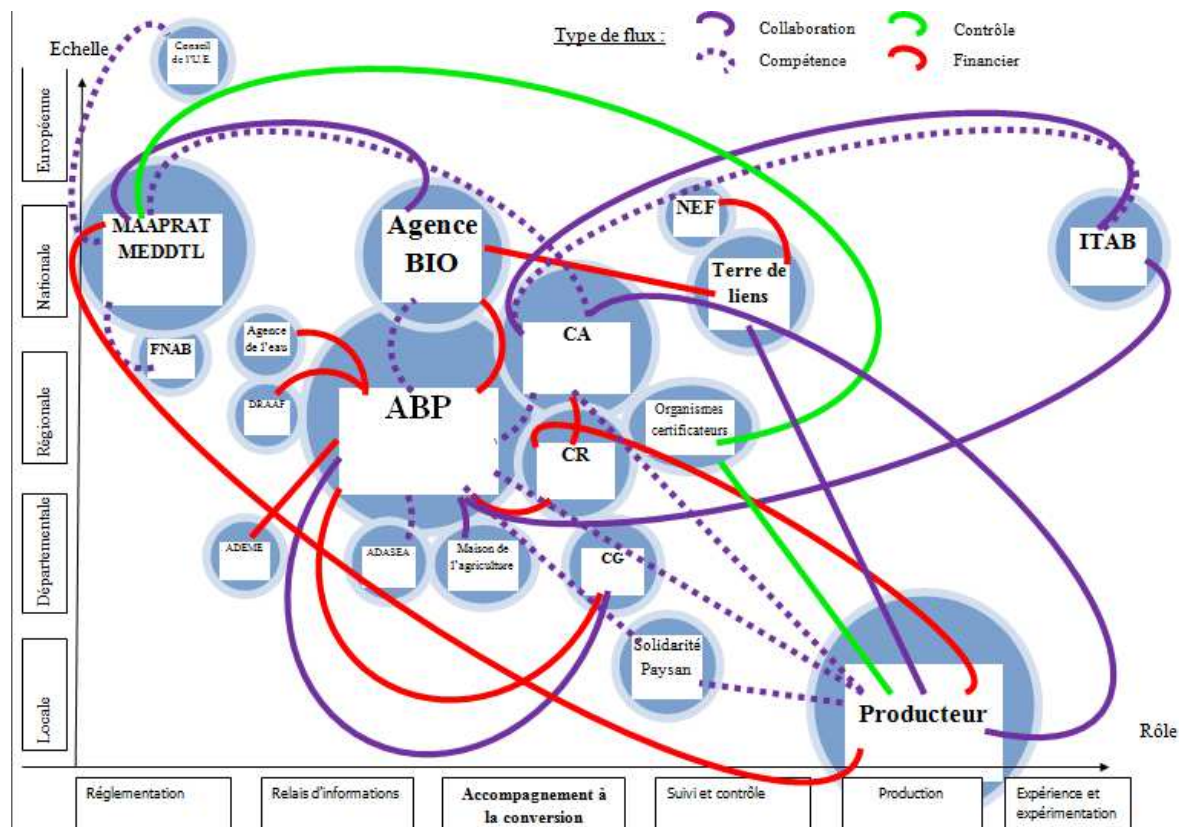
Nous donnerons ici une définition assez large de la notion de réseau, qui peut être appréhendée comme suit : ainsi, il s'agit d'un jeu d'acteurs « global » qui met en relation des individus, des acteurs collectifs, qui sont amenés à se coordonner et/ou à coopérer ensemble. Parrochia [1993] en donne la définition suivante : pour lui, c'est un « ensemble des jeux de relations qui s'instaure entre les acteurs et leur milieu ». Les notions de relations et d'interactions sont déterminantes dans cette perspective.

Il s'agit à présent de s'interroger sur les implications de ce maillage institutionnel pour la coopérative Abio : dans quelle mesure « bénéficie-t-elle » de ses appuis institutionnels ? De même, quelle est sa capacité d'action auprès d'acteurs économiques locaux et régionaux ?

Comme nous l'avons vu, se lancer dans l'agriculture biologique, dans un contexte où la filière est faiblement consolidée, n'est pas aisé. La constitution et le mode de fonctionnement de la coopérative Abio illustre bien notre propos, dans la mesure où elle doit sans cesse être en veille pour se pérenniser. Dans ce contexte, les appuis organisationnels, techniques, institutionnels et financiers sont importants pour qu'elle soit reconnue comme un acteur viable, et permettre à ses adhérents de bénéficier d'une certaine forme de légitimité sociale que l'on peut lier à sa consolidation économique, ce qui passe par des stratégies auprès d'acteurs économiques. Dans cette perspective, les réseaux sur lesquels s'appuie la coopérative constituent un élément important. Nous nous intéresserons donc dans un premier temps aux appuis institutionnels, puis dans un second temps aux appuis économiques.

---

<sup>20</sup> Données 2009.



Source : Couriera, Duarte, Forconi 2010

Il apparaît qu'au niveau institutionnel, la coopérative Abio est bien insérée. Ainsi, trois administrateurs de la coopérative ont une participation active au sein de l'ABP, puisqu'ils occupent les postes de président, vice-président et trésorier. Les liens sont donc forts avec l'ABP. Par cet intermédiaire, la reconnaissance par les acteurs politiques locaux est une réalité, que ce soit par le biais du Conseil régional ou la DRAAF. Enfin, même si l'appartenance au réseau FNAB est considérée comme importante, les moyens apparaissent plus limités. Un autre élément mérite aussi d'être souligné, car c'est un des facteurs qui a contribué à la visibilité régionale et institutionnelle de la coopérative : l'ancrage local des adhérents de la coopérative. C'est particulièrement le cas d'un des administrateurs, que l'on peut appréhender comme un acteur « multi-positionné » qui constitue un atout pour la coopérative. Ainsi, celui-ci est conseiller municipal de son village, vice-président cantonal, administrateur de Bio d'Ici d'Abord, vice-président de la coopérative Abio, vice-président d'Agro-Transfert<sup>21</sup>, administrateur de la FNAB et membre de l'agence de l'eau Seine-Normandie !

Ainsi, si la coopérative Abio bénéficie d'une bonne reconnaissance de la part de l'ABP, elle bénéficie aussi de la capacité de ses adhérents à être pro-actifs, et à se construire des réseaux propres qui donnent à la coopérative une certaine visibilité<sup>22</sup>.

Ces différents éléments contribuent à donner, via l'atteinte d'objectifs économiques, une certaine légitimation sociale aux coopérateurs bio au niveau local. Ainsi, aujourd'hui, les agriculteurs bio ont acquis une certaine reconnaissance auprès du monde agricole. L'ancrage de l'ABP y participe, notamment parce qu'elle bénéficie d'un bon maillage institutionnel. De même, sa vision de ce que doit être l'agriculture biologique apparaît « élargie ». Cela se traduit par des trajectoires professionnelles très diverses et très variées parmi les agriculteurs bio de Picardie, notamment certains d'entre eux qui apparaissent en pointe techniquement. De même, une des spécificités picardes est la présence relativement importante de systèmes mixtes (une spécificité picarde).

Ainsi, on retrouve chez les agriculteurs bio de Picardie aussi bien des précurseurs avec une vision éthique dominante, aux côtés de nouveaux « convertis » au bio en pointe techniquement, où encore ceux qui appréhendent le coût économique d'une conversion. Cette diversité de profils constitue potentiellement une

<sup>21</sup> Agro-Transfert est une organisation créée à l'initiative du Conseil régional de Picardie, de l'Inra et des chambres d'agriculture de Picardie. Cette instance se veut une interface entre la recherche et le monde professionnel agricole. L'objectif général est que les résultats de chercheurs soient mieux appropriés par les différentes parties prenantes.

<sup>22</sup> Les coopérateurs ont onze ans d'expérience en bio et 23 ans en agriculture en général ce qui montre que la majorité d'entre eux se sont convertis il y a une dizaine d'années \*source : rapport confidentiel].

opportunité pour l'agriculture biologique picarde d'acquérir une certaine légitimité, notamment grâce aux agriculteurs en pointe techniquement. Ainsi, si par le passé, s'imposer face au regard des conventionnels n'a pas été une tâche aisée, le contexte actuel, qu'il soit national ou plus local, favorise l'émergence de nouvelles normes techniques, sociales et environnementales, qui contribue à asseoir la légitimité de l'agriculture biologique.

Toutefois, cette reconnaissance institutionnelle est fragilisée par des partenariats économiques qui sont en gestation ou qui n'ont pas abouti à l'échelon régional. A titre d'exemple, la coopérative Abio ne fait pas partie de l'Union des Coopératives bio nouvellement créée, faute d'un accord sur ce que doit être une coopérative en agriculture biologique. De même, une difficulté en matière de vision commune a émergé avec Biocert, ce qui semble dû aussi à une difficulté de communication. Aujourd'hui, Biocert apparaît comme un concurrent de la coopérative. Les responsables essaient de pallier cette insuffisance en étant en veille sur cette question : ils émettent donc la volonté de participer à la section bio de la FRCA<sup>23</sup> pour avoir une vision plus globale des enjeux. Enfin, un autre point faible de la coopérative Abio est le fait que celle-ci ne soit pas agréée organisme collecteur stockeur, car elle ne dispose pas de son site de stockage.

Quant aux appuis techniques, la coopérative ABIO n'a pas réalisé d'actions pour la formation et le conseil technique, et le savoir-faire est bien souvent issu de l'expérience et de l'échange de chacun. La présidente de la coopérative considère ainsi qu'ils travaillent « sans filet », et que chacun travaille avec son terroir et ses spécificités. Ainsi, pour certaines cultures qui apparaissent plus compliquées techniquement (betterave rouge, pommes de terre) la nécessité de trouver un appui en termes de conseils se fait sentir.

## **Conclusion**

La coopérative Abio, en tant que jeune organisation, est en phase de structuration, ce qui se traduit par de nombreux projets innovants qui ne sont pas tous consolidés. En tant que petite entité, elle ne dispose pas d'un site de stockage spécifique, ce qui peut freiner son développement auprès des agriculteurs et des opérateurs. La petite taille de l'organisation oblige certains de ses adhérents à être polyvalents dans leurs fonctions, ce qui limite la « professionnalisation » de certaines fonctions, comme le service commercial. De même, le manque de notoriété de la coopérative fragilise régionalement une reconnaissance sociale et économique acquise localement. Ainsi le défi de la coopérative est-il de se « professionnaliser », notamment par rapport à la consolidation de ses partenariats économiques.

Dans cette perspective, la reconnaissance de la professionnalisation de la coopérative, la mise en avant d'un savoir-faire spécifique constitue des enjeux déterminants pour pérenniser cette légitimité sociale et économique acquise par les coopérateurs auprès du monde agricole, notamment pour défendre un modèle de développement agricole consolidé. A cela s'ajoute le besoin de structurer les filières en agriculture biologique au niveau de la Picardie.

Ainsi, cette phase de légitimité sociale dont bénéficie l'agriculture biologique en Picardie est fragilisée par le risque économique que représente une conversion. En ce qui concerne la coopérative Abio, la faible consolidation des partenariats, et la nécessité de trouver des opérateurs locaux pour certaines cultures (exemple de la lentille) limite le développement de l'organisation. Dans ce contexte, deux enjeux majeurs apparaissent pour la pérennité de la coopérative : d'une part, sa consolidation économique, ce qui passe notamment par une forte contractualisation, d'autre part rendre visible et plus homogène les savoir-faire technico-agronomiques existants dans la perspective de mieux définir une identité professionnelle particulière.

## **Références**

- Norbert Alter, « L'innovation : un processus collectif ambigu », in Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire, Editions La Découverte, Paris, 2002, pp. 15-40.
- Mélanie Couriera, Henrique Duarte, Marc-Antoine Forconi, « Développement d'une plateforme en ligne au service des agriculteurs picards pour une aide à la conversion en agriculture biologique », rapport d'étape, Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, 2010.
- Dominique Desjeux, « L'innovation entre acteur, structure et situation », Editions La Découverte, Paris, 2002, pp. 41-63.
- Michel Grossetti, Jean-François Barthe, « Dynamique des réseaux interpersonnels et des organisations dans les créations d'entreprises », Revue française de sociologie, 49-3, 2008, 585-612.
- Claire Lamine, Servane Penvern, « La bio en plein boom : un tournant à bien négocier », Déméter 2011, Inra, Paris, pp. 79-149.

<sup>23</sup> Fédération Régionale des Coopératives Agricoles.



D. Parrochia, Philosophie des réseaux, Presses Universitaires de France, Paris, 1993.

Denise Van Dam, Jean Nizet, Marcus Dejardin, Michel Streith, Les agriculteurs biologiques. Ruptures et innovations, Educagri éditions, Dijon, 2009.

**Sites internet :**

Agence Bio, <http://www.agencebio.org/>

Agriculture Biologique en Picardie, <http://bio-picardie.com/>



« Emergence et structuration d'une filière agriculture biologique en Picardie. Projets innovants et légitimité sociale »

Catherine Delhoume

Colloque SFER, Strasbourg, 23-24 juin 2011

## Contexte, enjeux

- Une agriculture biologique faiblement implantée en région picarde :
  - 142 exploitations bio en 2009.
  - 4610 hectares.
  - 0,4% de la SAU.
  - Une région qui n'a pas privilégié ce mode de développement de l'agriculture.
- ... d'où un **questionnement général** : quelles possibilités de développement ?

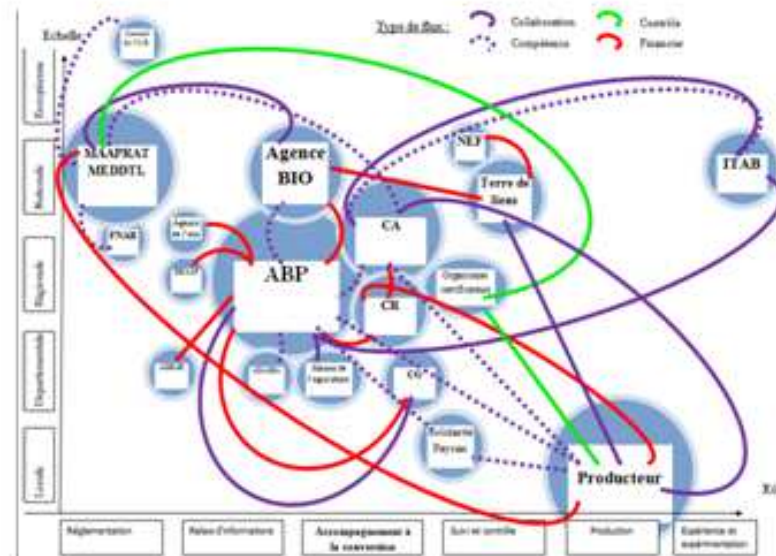
## Des projets « innovants » en Picardie

- Bio d'ici : promouvoir les produits biologiques de la région.
- Union Coops Bio Céréales.
  - Des associés coopérateurs qui auront la possibilité de commercialiser leurs productions biologiques de céréales, oléagineux et protéagineux.
- Des projets liés à l'arrivée du bio en restauration collective.
  - Un potentiel de développement auprès des lycées picards.
  - L'opération « Alimentation bio dans les Lycées picards ».

## Et un panorama organisationnel plus « affirmé »

- Un appui au niveau institutionnel :
  - Conseil régional ;
  - Agence Eau.
- Et plus « spécifique » :
  - Chambre d'agriculture : un soutien technique.
  - L'ABP (Agriculture biologique en Picardie) :
    - Un soutien technique mais une forte stratégie de communication...
    - ... couplée à des stratégies de formation pour dynamiser la filière AB en Picardie.

## L'agriculture bio en région : quels appuis pour quels résultats



## Présentation de la coopérative Abio

- L'activité de la coopérative : collecte, stockage, vente de grains et produits agricoles bio.
- Date de création : 2003.
- Une trentaine d'adhérents coopérateurs.
- Une petite coopérative : 2100 tonnes collectées en 2009.
- Les principales cultures :
  - Céréales : blé, épeautre, orge.
  - Oléagineux : colza.
  - Protéagineux : féverole.

## La coopérative Abio : quel(s) appui(s) pour quel impact ?

- Evaluer les appuis institutionnels mais aussi plus implicites.
- Identifier sa capacité d'action auprès d'acteurs économiques locaux et régionaux.
- **Les appuis institutionnels :**
  - Une coopérative bien insérée au niveau régional, avec des administrateurs multi-positionnés.
  - Des moyens plus limités concernant l'appartenance au réseau FNAB.

## La coopérative Abio : quel(s) appui(s) pour quel impact ?

- Une reconnaissance institutionnelle qui renforce la légitimité sociale des agriculteurs qui se sont convertis au bio.
- Une vision de l'agriculture bio « élargie ».
  - Une implication au niveau des normes et de la légitimité sociale de ce type de développement agricole.
- L'émergence de nouvelles normes techniques, sociales et environnementales au niveau national qui contribue à asseoir la légitimité de l'agriculture biologique.

## La coopérative Abio : quel(s) appui(s) pour quel impact ?

- Une reconnaissance institutionnelle fragilisée par des partenariats économiques qui sont en gestation et qui n'ont pas abouti à l'échelon régional.
  - Exemple de l'Union des Coopératives Bio.
  - Difficulté d'entente avec certains partenaires.
- Des appuis techniques pluriels, issus du savoir-faire et des échanges entre chacun.
  - Un travail « sans filet ».
  - Consolider les appuis techniques pour établir des normes.

## Conclusion

- Une coopérative en phase de structuration.
- Une petite organisation, avec une certaine polyvalence des adhérents.
- Une reconnaissance sociale qui est fragilisée par les incertitudes économiques et techniques.
- Et un contexte picard où les filières en AB ne sont pas encore complètement structurées.
  - La question des débouchés.
  - Les opérateurs locaux.

## Le travail à mener

- Analyse plus fine liées aux réseaux [Grossetti, Barthe, 2008].
- Cadre d'analyse à préciser [travail sur les normes].
- Analyse comparative [Van Dam *et al.* 2009 ; Lamine, Penvern 2011].
- Travail sur les appartenances professionnelles des nouveaux convertis au bio (en pointe techniquement) et ceux qui sont en système mixte.

# SYNTHESE DE L'ATELIER A

---

Présentée par Bernard Roux

## **1 – Du côté de l'agriculture**

- Les exploitations bio sont-elles rentables? D'après le RICA elles se situent au même niveau que les exploitations conventionnelles (économie de la production).
- Comment se répartissent les exploitations bio dans l'espace? Pas au hasard, elles sont concentrées en certains points (économie spatiale).

## **2 – Du côté des consommateurs**

- Le consommateur bio a-t-il une empreinte écologique meilleure que le conventionnel? Pas sur, d'après l'analyse du cycle de vie (économie de l'environnement).
- Serait-il valorisant d'ajouter un éco-label aux produits bio? Non car les consommateurs ont des motivations égoïstes (santé...) (économie de la consommation).
- Les consommateurs ont-ils une préférence pour les produits bio régionaux? Sans doute en Midi Pyrénées (théorie du comportement planifié).

## **3 – Du côté de la régulation et de la gouvernance des filières, du rôle des acteurs**

- Comment les coop s'organisent pour structurer la filière bio? L'exemple des coop. céréales en I de F.
- Quel rôle peuvent jouer les collectivités territoriales pour développer le bio? L'exemple de la restauration collective.
- Comment des producteurs peuvent-ils s'organiser pour réguler leur filière? L'exemple du lait.
- Comment une coopérative bio peut prendre place dans une région sans tradition bio? L'exemple de la Picardie.

## **4 - L'agriculture bio hors de France**

- Au Japon elle est insignifiante. Une loi votée en 2006 a mis en place une politique volontariste.
- En Allemagne elle est plutôt stagnante. Les producteurs sont organisés et les GMS sont très actives.
- La consommation bio subit des fluctuations sous l'effet d'évènements exogènes. Les importantes importations viennent de l'Est.